



2020
RAPPORT ANNUEL
INTEGRATED SOLUTIONS
FOR A CLEAN ENVIRONMENT







PROFIL

Depuis plusieurs décennies, Hamon inscrit son activité au cœur de la lutte pour la protection de l'environnement, avec pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction de l'impact environnemental de ses clients (centrales électriques et industrie en général).

Hamon conçoit des solutions intégrant des équipements, que ses collaborateurs fabriquent et installent et dont ils assurent la maintenance en développant et en utilisant les meilleures technologies disponibles. Quels que soient le lieu et l'installation (refroidissement, traitement des fumées ou récupération de chaleur), Hamon propose des solutions durables et responsables.





SOMMAIRE

NOTRE GROUPE

- 1** PROFIL DU GROUPE
- 4** MISSION, VISION, VALEURS
- 6** STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE
- 8** HAMON DANS LE MONDE
- 10** ENTRETIEN AVEC NOTRE CEO
- 14** CHIFFRES CLÉS
- 16** L'ANNÉE EN BREF
- 20** FAITS MARQUANTS

22 PRODUITS

24 RÉGIONS

- 26** EMEA
- 28** ASIA
- 30** AMER

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 32** UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- 44** DÉCLARATION DE
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

63 ÉTATS FINANCIERS

MISSION, VISION, VALEURS

MISSION

- **Fournir à nos clients les meilleures technologies, produits et services** à des prix compétitifs. Hamon s'engage à offrir des solutions durables pour tous les secteurs de l'industrie, à assurer et à développer une relation de confiance avec ses clients et les parties prenantes, en vue de favoriser une croissance à long terme. Nous nous engageons au plus haut niveau d'excellence, d'intégrité et de professionnalisme.

VISION

- **Développer de nouvelles technologies, concevoir, installer et assurer le service après-vente** d'installations performantes de réfrigérants, de systèmes de réduction des émissions, de systèmes de récupération d'énergie et des cheminées ;
- **Respecter nos engagements** et créer de la valeur ajoutée ;
- **Améliorer les performances** de nos clients dans les secteurs de la génération d'électricité, des raffineries et autres industries, tels que le verre, l'acier et la chimie ;
- **Exécuter les projets** dans les délais et budgets impartis, tout en respectant les spécifications clients ;
- **Fournir des services de haute qualité** dans tous nos domaines d'activité, en assurant la satisfaction et le développement de nos équipes ainsi que la protection de l'environnement.

« Le respect de nos engagements implique un contrôle de qualité à toutes les étapes d'avancement des projets. »



« Nos collaborateurs s'engagent à fournir des services et des prestations d'excellence. »



« Nous privilégions la collaboration au sein de nos équipes et tissons des liens étroits avec les clients et fournisseurs du Groupe. »

VALEURS

• **Intégrité** – Nous accordons de l'importance à ce qui est juste et éthique, marque du succès en affaires.

• **Respect des personnes, du client, de l'environnement et de la diversité** –

Nous respectons la Déclaration universelle des droits de l'homme et visons la qualité dans les relations avec les autres ; nous intégrons la diversité culturelle dans les relations de travail avec nos partenaires, nos équipes et les communautés locales ; nous inscrivons le respect de l'environnement au cœur de nos activités.

• **Objectif client** – Nous nous concentrons sur la satisfaction de nos clients. Nous reconnaissions que ces derniers sont la clef de notre succès ; nous nous engageons à les écouter et à répondre positivement à leurs besoins.

• **Flexibilité** – Nous valorisons la réactivité envers les clients et entre nous ; nous nous adaptons avec souplesse aux nouvelles situations et priorités.

• **Esprit d'équipe** – Nous valorisons la collaboration et le sens du partenariat, le partage d'informations et l'engagement les uns envers les autres. Nous explorons de nouvelles manières de développer et d'améliorer notre activité, au travers d'une attitude proactive d'esprit d'équipe orienté vers un développement continu. Nous osons demander du support, déléguer, mettre des priorités et concentrer les efforts où cela s'avère nécessaire.

• **Excellence** – Nous cherchons à atteindre et à maintenir les plus hauts niveaux d'excellence et de professionnalisme chez nos employés, dans les produits et services que nous fournissons à nos clients, en gardant en ligne de mire nos objectifs de résultats et de responsabilités.

STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE

ONE HAMON, CINQ CLUSTERS

En 2017, une structure matricielle d'organisation du Groupe a été mise en œuvre avec la création de trois clusters EMEA, ASIA, AMERICAS. En 2020, le management de Hamon a complété cette organisation avec la création de deux clusters supplémentaires portant le nombre total de clusters à cinq :

- EMEA
- NORTH AMERICA
- APAC
- INDIA and Indian Subcontinent
- IBERIA - LATAM

Avec l'acquisition, fin 2020, d'Esindus, partenaire de longue date d'Hamon, le Groupe consolide sa position dans la péninsule ibérique et en Amérique latine. Ces territoires de langues hispanique et portugaise constituent le cluster Iberia - Latam.

Chaque cluster est dirigé par un Cluster Management Team mené par un CEO, membre du Comité exécutif du Groupe. Il en résulte que les zones géographiques où le Groupe est actif disposent ainsi d'une existence managériale.

Le concept "One Hamon", seconde dimension de l'organisation matricielle (fonctions Groupe transversales), est renforcé par la mise en place de plusieurs fonctions et processus.

Ces évolutions d'organisation figureront dans le rapport annuel 2021.

FEUILLE DE ROUTE 2025 : RÉINVENTER HAMON

Fin 2020, la nouvelle équipe managériale a lancé un exercice Roadmap/Feuille de route 2025 dont l'objectif est d'assurer la transformation du Groupe :

Cette Feuille de route a permis de définir de manière exhaustive le positionnement stratégique du portefeuille d'activités existantes.

L'analyse ouvre des pistes de diversification produits-marchés en ligne avec le nouvel ADN du Groupe. Les ajustements du dispositif commercial et les investissements en R&D sont en cours d'exécution.

Au-delà de l'activité historique d'équipementier-ensemblier-intégrateur, le Groupe ambitionne d'évoluer vers des métiers de services, notamment dans les domaines du traitement de l'eau, de la gestion de la performance et des circuits de refroidissement.

UN COMITÉ EXÉCUTIF RENOUVELÉ

Le Comité exécutif a été revu, d'une part pour s'aligner sur la structure matricielle du Groupe, d'autre part pour accompagner la mise en œuvre de la feuille de route 2025.

Les responsabilités de ses membres ont été renforcées afin de représenter l'organisation matricielle globale ONE HAMON. Ainsi, cinq des sept membres cumulent une responsabilité fonctionnelle transversale "One Hamon" et la responsabilité opérationnelle en tant que CEO d'un des cinq clusters.

Le Comité Exécutif est enrichi de quatre nouvelles fonctions transversales en sus des fonctions Ventes, Opérations, et Finances existantes :

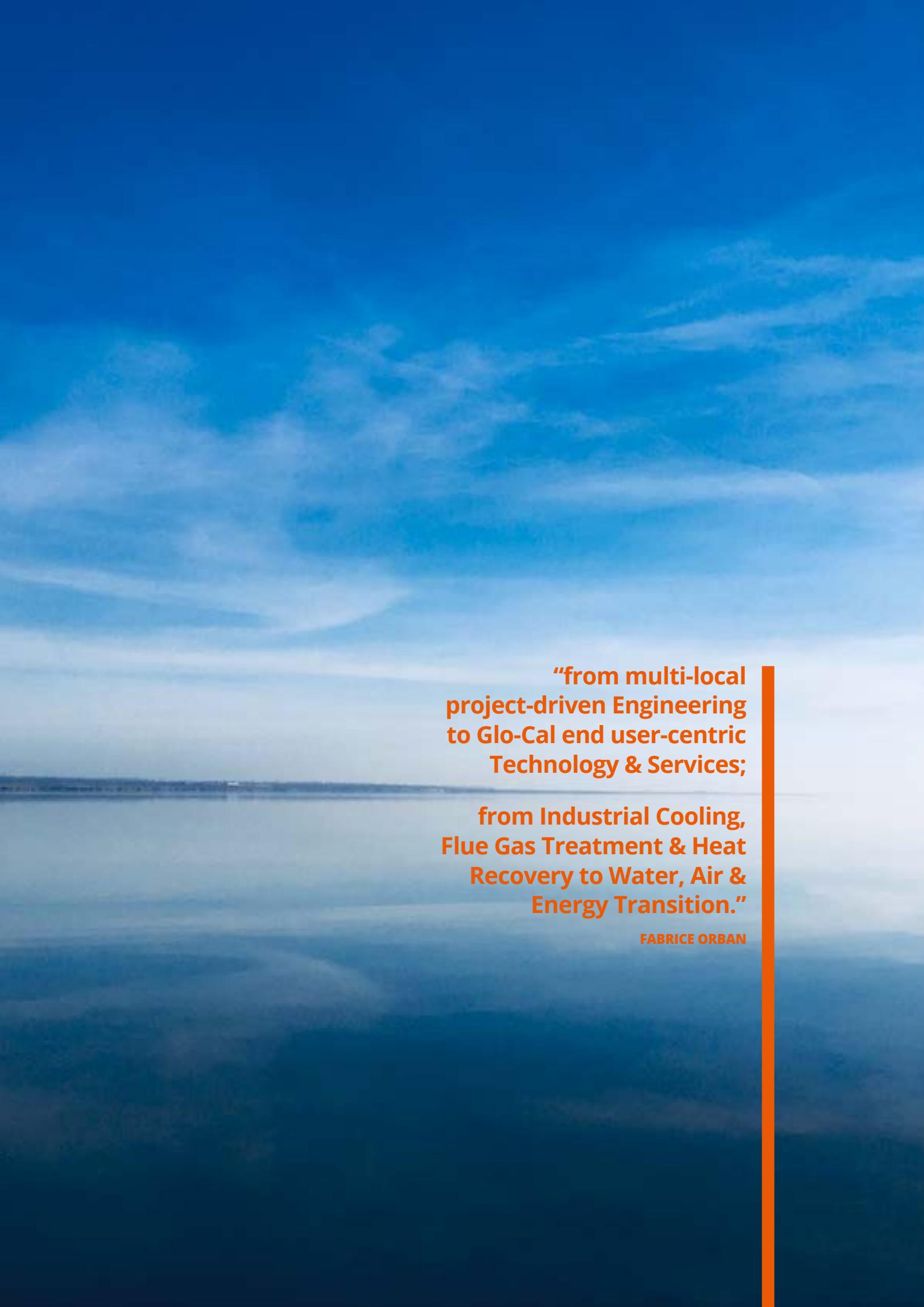
- Ressources Humaines
- Technologie
- Customer Service
- Stratégie

Cette organisation matricielle permet :

- d'accroître la responsabilité des résultats de chaque cluster ;
- d'assurer le déploiement des fonctions et initiatives transversales au sein de chaque cluster ;
- de piloter la mise en œuvre de la Feuille de route 2025, à travers tout le périmètre du Groupe.

Au-delà du Comité exécutif, Hamon s'est également adjoint des compétences spécialisées notamment en Gestion des Risques et des Engagements Contractuels, en Sourcing, Costing and Execution Planning, en Transformation des Méthodes Opérationnelles, en Transformation des Méthodes Sales & Marketing, en Business & Market Intelligence, en Product Management, en Expertise Industrielle et Technique dans certains secteurs clients, ainsi qu'en matière de nouveaux business modèles (e.g. As a Service) et de digitalisation.

La composition du Comité exécutif depuis le début 2021 figure en page 49 du rapport annuel.

The background of the image is a wide-angle photograph of a calm sea meeting a horizon under a vast, blue sky filled with wispy, white cirrus clouds.

**"from multi-local
project-driven Engineering
to Glo-Cal end user-centric
Technology & Services;**

**from Industrial Cooling,
Flue Gas Treatment & Heat
Recovery to Water, Air &
Energy Transition."**

FABRICE ORBAN

HAMON DANS LE MONDE

Hamon employait en moyenne quelque 1.264 personnes en 2020, réparties dans vingt-sept pays sur les cinq continents. Parmi ces pays, aucun ne figure dans la liste des pays à risque identifiés par la Banque Mondiale.

En outre, Hamon emploie plusieurs centaines de sous-traitants ou de personnes avec des contrats à durée déterminée pour le montage sur chantiers.

Voir les chiffres clés présentés en début de ce rapport annuel.

27

PAYS

54

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES
(EN CE COMPRIS LES BUREAUX DE
REPRÉSENTATION ET 2 SOCIÉTÉS
MISES EN ÉQUIVALENCE)

4

USINES

1

CENTRE DE RECHERCHE
& DÉVELOPPEMENT





« RÉINVENTER HAMON »

ENTRETIEN AVEC NOTRE CEO FABRICE ORBAN



« Notre activité d'équipementier-ensemblier-intégrateur nous ouvre des marchés de services liés à la protection de la planète. »

L'exercice écoulé s'est inscrit dans une année atypique et économiquement difficile pour une majorité d'entreprises. Quel impact a eu la Covid-19 sur les activités et les résultats du Groupe ?

— D'un point de vue économique la Covid-19 a été un séisme financier. Nous n'avons pas échappé aux conséquences de la crise sanitaire qui a frappé la planète. Notre EBITDA a fondu de EUR 10 millions en 2020. Cette pandémie nous a touchés d'autant plus durement que le Groupe est aux soins intensifs depuis plusieurs années et que l'année 2020 s'annonçait sous de meilleurs auspices. Mais, aussi paradoxal que cela puisse paraître, au-delà de l'électrochoc, la situation a révélé des opportunités dans la manière de nous réinventer et dans le temps à adopter pour se fixer de nouveaux caps.

La pandémie a coïncidé avec votre entrée en fonction comme nouveau CEO d'Hamon. Quelles sont les premières décisions que vous avez dû prendre ?

— Je ne m'attendais pas à affronter une telle crise pour mon premier mandat de CEO. J'avais au préalable réfléchi à une série d'actions à entreprendre pour assurer la pérennité de la Société. Mais tout s'est accéléré avec la pandémie. Ma priorité immédiate a été de sécuriser la santé de nos collaborateurs à travers le monde et de trouver des solutions rapides pour protéger notre trésorerie. Sans suffisamment d'oxygène, il faut ajuster votre course. Nous avons, dans un premier temps, freiné les paiements, à l'exception des salaires. D'autre part, j'ai rapidement mis en place un mode de gestion collégial, en ligne

directe, pour piloter le Groupe au quotidien. Nous avons instauré une vidéo-conférence hebdomadaire avec les équipes des clusters géographiques qui ont été instaurés en 2020 pour se substituer à l'organisation par Régions qui prévalait auparavant. Ces vidéo-conférences nous ont permis de suivre au mieux l'évolution sanitaire dans les pays où nous sommes présents, de suivre de façon rapprochée la prise de commandes, d'ajuster en temps réel les mesures nécessaires dans le cadre de cette pandémie et de nous doter d'une vision globale Groupe, dans un esprit d'équipe. Cela nous a également donné l'opportunité d'arbitrer les questions de trésorerie qui ne se posaient pas de la même façon d'un pays à l'autre et de privilégier une approche solidaire. Dialoguer, de manière récurrente, du cash, qui est le sang d'une entreprise, avec le leadership d'Hamon, a été un basculement culturel. La transparence radicale était nécessaire.

Le nouvel esprit d'entreprise qui a soufflé chez Hamon a-t-il facilité une plus grande culture de proximité entre les collaborateurs ?

A travers ces vidéo-conférences hebdomadaires, qui sont devenues un rituel, nous avons fait passer le message que nous sommes présents et disponibles pour chacun. Les collaborateurs d'Hamon se savent épaulés et supportés dans leur quotidien. L'impact a été majeur. Mon rôle est d'être proche des équipes pour les aider à changer, à évoluer. Mon métier est de transformer la culture de l'entreprise, pour l'adapter au mieux à ses objectifs. Une nouvelle dynamique a pu être mise en place. Nous avons réinventé le « One Hamon », qui a pris tout son sens. Le contexte covid a accéléré la transformation culturelle du Groupe : il a joué, dans l'urgence de la crise, un rôle de plateforme, ouvrant des perspectives à une transformation en profondeur du Groupe. La nécessité de travailler dans un esprit de grande solidarité s'est imposée comme une évidence pour tous.

Au-delà du nouvel esprit d'entreprise, qui marque un tournant dans la culture du Groupe, quelles sont aujourd'hui vos priorités stratégiques pour Hamon ?

Une entreprise a besoin d'un cap clair. Mon rôle est de donner du sens, de définir et de tenir ce cap, avec les équipes. C'est pourquoi nous avons lancé un exercice « Roadmap 2025 ». La transformation mise en oeuvre s'articule autour de deux mots : « From...to... » :

- from a multi-local project-driven Engineering to a Glo-Cal end user-centric Technology & Services;
- from Industrial Cooling, Flue Gas Treatment & Heat Recovery to Water, Air & Energy Transition.

Cette feuille de route à cinq ans est un phare, même si nous affrontons encore la bousculade. Nous affichons de nouvelles couleurs. Nous regardons l'avenir avec un œil neuf. Notre activité historique d'équipementier-ensemblier-intégrateur nous ouvre certains marchés de services liés à la protection de la planète. A titre d'exemple, nous avons toute la légitimité pour proposer notre aide en matière de traitement de l'eau des circuits dans lesquelles nos tours se retrouvent. Le potentiel est grand. Nous ambitionnons de transformer notre métier d'équipementier en métier de services. Hamon est donc en pleine évolution, nous nous réinventons.

Pour servir cette stratégie vous avez mis en place une nouvelle organisation, pilotée à par un Comité exécutif élargi...

Nous avons veillé à ce que pour chacun des cinq clusters où nous sommes présents un CEO soit nommé. Le Comité exécutif compte, en sus des fonctions Finance (CFO), Vente (CSO) et Opération (COO), les fonctions Ressources Humaines (CHRO), Technologie (CTO) et Stratégie. Les clusters géographiques où nous sommes actifs ont donc maintenant une existence managériale. Le Comité exécutif représente, dans sa structure, la matrice de notre nouvelle organisation.

Sous votre impulsion, Hamon investit de façon plus ambitieuse dans la Recherche, que précédemment...

Hamon veut devenir un acteur de la transition énergétique. Nous considérons en effet que développer la recherche est crucial pour le Groupe, afin de lui permettre de se positionner comme un acteur incontournable dans la transition énergétique que vit notre planète. C'est pourquoi, nous devons faire évoluer nos métiers. Nous avons entamé ce processus. Ainsi, nous finançons plusieurs thèses de doctorat sur différents sujets liés, entre autres, à la future chaîne de valeur du CO₂ (capture et utilisation) dans la continuité naturelle de notre métier de traitement des fumées. Et demain, pourquoi ne pas concevoir des usines produisant des fuels liquides. C'est la pétrochimie du futur. D'autres sujets concernent le stockage d'énergie verte, voire la production de vecteurs énergétiques pour nos clients industriels. Ce sont des projets à long terme, qui reconfigureront le système énergétique mondial et qui constitueront la cinquième révolution industrielle.



« La crise sanitaire a révélé des opportunités dans la manière de nous réinventer. »

Le nouveau siège d'Hamon, Hamon House, vient d'être inauguré. Ce déménagement participe-t-il de la symbolique du nouvel élan donné au Groupe ?

Nous avons voulu réinventer les raisons de venir au bureau et la manière d'y vivre. Nous avons créé de nouveaux espaces pour favoriser les échanges entre collaborateurs. Nous souhaitons leur faciliter la vie. Par exemple, douches et vestiaires sont prévus pour ceux qui ont choisi la mobilité douce. Hamon veut également jouer à terme un rôle sociétal, en favorisant, au sein de nos infrastructures, des activités à valeur ajoutée et en créant des opportunités d'emploi pour des membres des communautés qui nous entourent, chômeurs, étudiants, seniors, etc. Nous avons également souhaité créer des liens forts avec notre histoire. En 2024, Hamon fêtera ses 120 ans d'existence. Des salles portent le nom de personnalités qui ont marqué et contribué à écrire notre histoire ainsi que l'histoire des sciences et techniques de l'ingénieur. Par exemple, le restaurant a été baptisé « Chez Maurice », l'un des fondateurs du Groupe. Notre salle du Conseil a été baptisée Philippe Baron Bodson, en hommage à ce dernier.

Avec la disparition soudaine de votre Président, Philippe Bodson, il y a un peu plus d'un an, Hamon a perdu un véritable défenseur de l'entreprise et une source d'inspiration...

Nous avons tous été très touchés par la disparition inattendue de Philippe. J'ai eu l'énorme chance et le privilège d'être recruté par lui. L'alchimie entre lui et moi fut immédiate : deux ingénieurs liégeois d'origine et entrepreneurs dans l'âme. Il avait la conviction que nous avions pris les bonnes décisions pour redresser la barre. C'est lui qui a eu les mots justes pour qualifier notre démarche : « Réinventons Hamon ». Nous avons initié ensemble la nouvelle dynamique. J'aurais aimé l'avoir à nos côtés plus longtemps, beaucoup plus longtemps.

Comment appréhendez-vous 2021 ?

Regardons la réalité droit dans les yeux : 2021 est l'année de tous les dangers. Nous travaillons sans filet. Nous devons gérer l'héritage du passé, progresser sur la feuille de route 2025, enregistrer les commandes nécessaires, générer un cash-flow et un EBITDA positifs. Notre souhait est de pouvoir construire le futur sur un socle financier solide. La Covid-19 a pesé lourdement sur notre résultat 2020. Mais nous avons confiance dans notre plan et dans la motivation de nos collaborateurs. C'est un défi qui nous mobilise tous. Nous sommes une équipe, nous sommes « One Hamon ».

« Nous avons voulu réinventer les raisons de venir au bureau et la manière d'y vivre. Nous avons créé de nouveaux espaces pour favoriser les échanges entre collaborateurs. »



CHIFFRES CLÉS

en EUR million	2020	2019
RATIOS		
REBITDA / chiffre d'affaires	-4,6%	-0,6%
ROCE ⁽¹⁾	-15,8%	-1,7%
Dettes financières nettes / capitaux propres ⁽²⁾	-4,7	2,9
Valeur d'entreprise / EBITDA ⁽³⁾	-9,2	-44,1
DONNÉES PAR ACTION (EN EUR/ACTION)		
Résultat net - part du Groupe	-4,01	-0,02
Résultat après impôts hors activités abandonnées	-4,01	-0,02
Capitaux propres (hors participations ne donnant pas le contrôle)	-1,9	2,5
Dividende brut	0,00	0,00
P/E (cours au 31.12) ⁽⁴⁾	NR	NR
Nombre moyen d'actions en circulation	0	0
Nombre d'actions en circulation au 31.12	10.657.761	10.657.761
Capitalisation au cours de clôture 31.12 (EUR million)	19,7	13,3
Cours de clôture au 31.12	1,85	1,25
Cours de clôture moyen de l'année	1,48	2,81
PRISES DE COMMANDES	294	344
CARNET DE COMMANDES (AU 31 DÉCEMBRE)	368	354
COMPTE DE RÉSULTATS		
Chiffre d'affaires	259,5	305,9
REBITDA ⁽⁵⁾	-12,0	-1,9
EBIT (résultat avant intérêts et taxes)	-27,5	-16,8
Résultat avant impôts hors activités abandonnées	-43,5	1,0
Résultat après impôts hors activités abandonnées	-42,7	0,2
Résultat après impôts des activités abandonnées	0,0	0,0
Résultat net - part du Groupe	-42,7	-0,2
Cash flow ⁽⁶⁾	8,8	12,1

en EUR million	2020	2019
BILAN		
Actifs non courants	75,5	91,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41,7	30,7
Autres actifs courants	179,2	202,7
Total actif	296,4	325,0
Capitaux propres ⁽⁷⁾	-18,8	27,2
dont participations ne donnant pas le contrôle	1,8	0,4
Passifs financiers (courants & non courants)	130,5	108,3
Autres passifs non courants	6,7	6,3
Passifs courants (hors financier)	177,9	183,2
Total passif & capitaux propres	296,4	325,0
Besoin en fonds de roulement ⁽⁸⁾	0,6	19,5
Dettes financières nettes ⁽⁹⁾	88,8	77,5
Capitaux employés ⁽¹⁰⁾	76,1	111,1
Effectif moyen de l'année	1.003	981
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	0,1	5,6

(1) REBITDA / capitaux employés.

(2) Dettes financières nettes / capitaux propres (y compris participations ne donnant pas le contrôle).

(3) Valeur d'entreprise = capitalisation boursière au 31.12 + participations ne donnant pas le contrôle + dette financière nette - participations dans des entreprises associées.

(4) Cours action 31.12 / résultat après impôts hors activités abandonnées, par action.

(5) REBITDA = résultat opérationnel avant amortissements et éléments non-récurrents.

(6) Cash flow = flux net de trésorerie d'exploitation après restructuration.

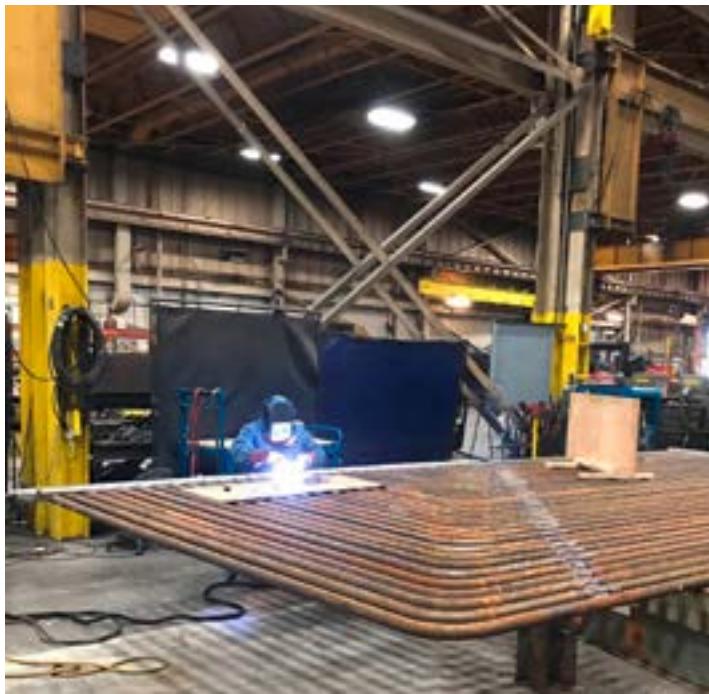
(7) Capitaux propres y compris participations ne donnant pas le contrôle.

(8) Actifs courants (hors trésorerie & équivalent) - dettes courantes non financières.

(9) Passifs financiers - trésorerie et équivalents.

(10) Actifs non courants + besoin en fonds de roulement.

L'ANNÉE EN BREF



ACTIVITÉ COMMERCIALE

Au cours de l'année 2020, les commandes se sont élevées à EUR 293,9 millions, en baisse de 14,6% par rapport à la même période en 2019, malgré un premier semestre en ligne avec le budget à EUR 192 millions. Les conditions exceptionnelles liées à la pandémie mondiale ont entraîné un ralentissement des activités Customer Services dès la fin du premier trimestre, en parallèle aux premiers confinements et à l'impossibilité d'accéder aux sites de nos clients. Les demandes pour les projets neufs ont diminué durant le deuxième semestre, à mesure que les grands donneurs d'ordre ont intégré l'incertitude liée à la résolution de la pandémie dans leur processus décisionnel d'investissement.

L'activité Customer Service représente 25% des prises de commandes de 2020. Dans le cadre du nouveau plan stratégique, le Groupe poursuit son expansion sur ce segment spécifique qui offre des cycles d'exécution plus courts, permettant une meilleure maîtrise des risques et du besoin en fonds de roulement. En lien avec le Customer Service, le Groupe poursuit également le développement de son offre en matière de pièces détachées.

Le Groupe va également poursuivre le développement du segment Large Aftermarket, regroupant les projets de renouvellement et de mise à niveau d'installations existantes, qui représente 23% des prises de commandes 2020. Ce segment est plus stable que le cœur de métier historique du Groupe, à savoir les projets neufs, et demande moins de capacité de financement durant l'exécution.

AVANCEMENT DES PROJETS

Le chiffre d'affaires est en baisse de 15,2% par rapport à 2019. La pandémie liée au Covid-19 a impacté négativement la capacité du Groupe à poursuivre normalement l'exécution des contrats, notamment en cours de montage sur site. La baisse des prises de nouvelles commandes a également pesé sur le chiffre d'affaires de l'année, particulièrement en Customer Service, dont l'essentiel est reconnu dans le compte de résultats de l'année en cours. Les ventes liées à nos activités de Customer Service ont atteint EUR 65 millions en 2020, soit 25% du chiffre d'affaires. La part de ces activités dans le chiffre d'affaires consolidé est resté stable.

Le chiffre d'affaires de la région Amériques est en croissance de 20,3% par rapport à 2019, grâce à un bon carnet de commandes au 1^{er} janvier 2020. L'Asie est restée relativement stable et la baisse d'activité la plus marquée a été observée en EMEA (-31%). Cette dernière reste la région la plus importante du Groupe et représente plus de 40% du chiffre d'affaires consolidé.

- Après un premier semestre satisfaisant pour les prises de commande, le second semestre a marqué le pas du fait de la pandémie. Les prises de commandes s'élèvent ainsi à EUR 294 millions, en recul de 14,6% par rapport à 2019;
- La pandémie a pesé sur le rythme de réalisation des projets, amenant une moindre génération de chiffre d'affaires. L'Ebitda avant coûts de restructuration et autres produits et charges s'établit à EUR -12 millions, contre EUR -1,9 million en 2019 ;
- Résultat net part du Groupe de EUR -42,7 millions en 2020, contre une perte normative de -EUR 28,3 millions à fin 2019¹ ;
- Dans le cadre d'une nouvelle dynamique engagée avec le nouveau plan stratégique validé par le Conseil d'administration, un accord a été signé avec l'actionnaire majoritaire de Hamon et les principaux partenaires bancaires pour recapitaliser et restructurer le bilan le Groupe ;
- La mise en œuvre effective de cette restructuration était conditionnée à l'extension de la maturité de l'emprunt obligataire de dix ans pour aligner les efforts de l'ensemble des actionnaires et des créanciers, extension soumise au vote des obligataires le 3 juin 2021.

1. Le résultat net part du Groupe de 2019 s'élevait à EUR -0,2 million après intégration d'un gain de EUR 28,6 millions lié au refinancement de l'emprunt obligataire

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

L'EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges s'élève à EUR -12 millions, contre EUR -1,94 million en 2019. Cela s'explique principalement par le volume d'affaires insuffisant, notamment dû aux conséquences du Covid-19 sur l'exécution des projets et les prises de commandes, de la dégradation du niveau de marge liée à l'exécution de 2 contrats majeurs exécutés en EMEA, en partie compensée par la réduction des frais généraux nets et par le profit reconnu sur des subventions gouvernementales des autorités américaines dans le cadre du plan de relance Covid-19 (EUR 3,1 millions).

RÉSULTAT NET

Hamon a clôturé 2020 avec un résultat net part du Groupe de EUR -42,7 millions, contre une perte normative de EUR -28,3 millions en 2019². Cela inclut notamment des charges non-décaissées telles que les dépréciations de goodwill et d'immobilisations incorporelles pour EUR 5 millions et l'amortissement accéléré d'une partie de la réévaluation à la valeur de marché des dettes refinancées en 2019 pour EUR 2,4 millions.

BILAN

Durant le premier semestre 2020, le Groupe a refinancé certaines facilités bancaires locales comme annoncé lors du refinancement global signé en 2019 et a pu ainsi maximiser l'utilisation du prêt subordonné signé dans le cadre du même refinancement. Les capitaux propres ont, quant à eux, été négativement impactés par le résultat net reconnu sur l'année écoulée pour s'établir à EUR -18,8 millions à fin décembre 2020.

La dette financière nette du Groupe est en augmentation de 14,5% pour s'établir à EUR 88,8 millions. Certaines nouvelles dettes ont été contractées durant l'année écoulée : un crédit-pont de EUR 6 millions a été octroyé par la Sogepa en janvier 2020 pour pré-financer 3 opérations de crédit-bail en Allemagne, France et aux Etats-Unis et un prêt de EUR 2 millions a été souscrit par la SBI/BMI pour l'acquisition d'Esindus en décembre dernier.

ROADMAP 2025

Un nouveau plan stratégique à 5 ans « Roadmap 2025 » a été élaboré avec le Conseil d'administration. Il vise à rétablir la capacité financière et opérationnelle du Groupe. Il est décliné suivant 3 axes :

- Stratégie marchés et produits : plus grande sélectivité dans les projets neufs, et accélération du développement des segments Services pour capitaliser sur la base installée et capter les marchés de renouvellement d'installation. Ce mix d'activité permettra d'optimiser les ressources en trésorerie ;
- Excellence opérationnelle : meilleure intégration des processus de vente et d'exécution, redéfinition des processus de gestion de projet et d'ingénierie, et optimisation des frais de structure ;
- Une nouvelle équipe de management et une organisation responsabilisante autour de 5 clusters soutenu par des fonctions transversales fortes.

PERSPECTIVES

Hamon ne donne pas de guidance sur ses résultats futurs.

2. Le résultat net de 2019 s'élevait à EUR -0,2 million en 2019 après intégration d'un gain de EUR 28,6 millions lié au refinancement de l'emprunt obligataire

REVUE DE L'ANNÉE 2020

1. ACTIVITÉS COMMERCIALES

PRISES DE COMMANDES

EUR million	2020	2019
AMER	57	93
ASIA	95	98
EMEA	142	153
Total	294	344

CARNET DE COMMANDES

EUR million	2020	2019
AMER	43	86
ASIA	135	121
EMEA	191	147
Total	368	354

Pour les activités conservées, les prises de commandes de l'exercice au 31 décembre 2020 diminuent de 14,6% pour s'établir à EUR 294 millions.

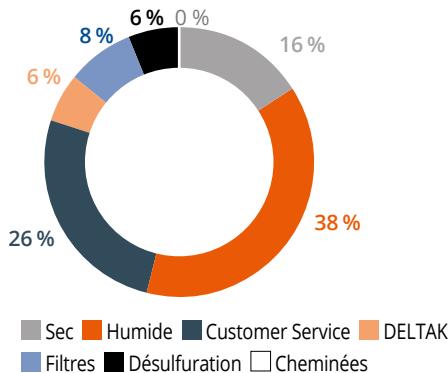
En 2020, les commandes dont le prix de vente est supérieur à EUR 10 millions se limitent à 4 projets (contre 5 en 2019) et ne représentent désormais plus que 25% du total.

Le carnet de commandes s'améliore avec des projets montrant des marges en progression. L'augmentation en EMEA s'explique par l'acquisition de la filiale espagnole Esindus, tandis que la diminution en Amérique est due au faible niveau des prises de commandes en 2020.

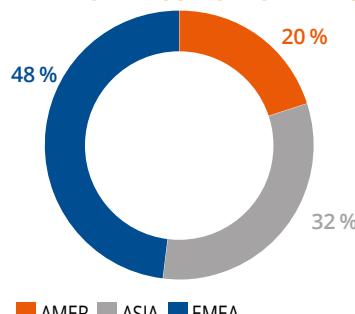
2. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

en EUR milliers	2020	2019
Chiffre d'affaires	259,5	305,9
Marge brute	25,9	45,4
EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges	(12,0)	(1,9)
EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges/Chiffre d'affaires	-4,6 %	-0,6 %
Résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autre produits et charges	(20,8)	(10,6)
Eléments non-récurrents	(6,7)	(6,2)
Résultats opérationnel (EBIT)	(27,5)	(16,8)
Charges financières nettes	(15,7)	15,0
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises	(0,3)	2,7
Résultat avant impôts (activités poursuivies)	(43,5)	1,0
Impôt sur le résultat	0,8	(0,7)
Résultat net des activités poursuivies	(42,7)	0,2
Résultat net des activités abandonnées	-	-
Résultat net	(42,7)	0,2
Part du Groupe dans le résultat net	(42,7)	(0,2)

PRISES DE COMMANDES PAR TYPE DE PRODUIT



COMMANDES PAR LOCALISATION DE PROJETS



Le chiffre d'affaires est en baisse de 15,2% par rapport à 2019. Ceci s'explique par les effets du Covid-19, notamment dans l'activité service après vente et le retard pris sur l'exécution de certains projets.

La baisse de l'activité ainsi que la détérioration du niveau de marge sur certains contrats au second semestre ont lourdement pesé sur l'EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges, qui est négatif à EUR -12 millions, contre EUR -1,9 million en 2019.

Ces éléments ont été en partie compensés par la réduction des frais généraux nets et par le profit reconnu sur des subventions gouvernementales des autorités américaines dans le cadre du plan de relance Covid-19.

Les éléments non-récurrents correspondent principalement à des réductions de valeur actées sur le goodwill et les immobilisations incorporelles pour les régions EMEA et Amériques, ainsi qu'à des coûts de restructuration.

Les charges financières nettes s'élèvent à EUR -15,7 millions. Elles se composent essentiellement des charges d'intérêts pour EUR -12,9 millions, en augmentation suite à l'amortissement des ajustements de juste valeur comptabilisés lors des refinancements bancaire et obligataire survenus en 2019 ainsi qu'à des pertes de changes non-réalisées à hauteur de EUR -1,5 million. En 2019, les produits financiers nets étaient positifs à EUR 15 millions, impactés favorablement par le résultat positif lié au refinancement de l'emprunt obligataire pour EUR 28,6 millions (dont EUR 22 millions lié à la réduction du remboursement à l'échéance).

La quote-part dans le résultat net des entreprises associées résulte de pertes enregistrées sur notre coentreprise à Dubai, partiellement compensée par le profit généré lors du changement de méthode de consolidation suite à la prise de contrôle d'une entité en Espagne.

L'impôt sur le résultat est positif, essentiellement en raison de nouvelles mesures fiscales mises en place aux Etats-Unis dans le cadre du plan de soutien aux entreprises, permettant de compenser l'impôt dû au titre de l'exercice 2019 par les pertes anticipées sur l'année en cours.

3. BILAN CONSOLIDÉ

en EUR milliers	2020	2019
ACTIFS		
Actifs d'impôts différés	5,6	5,2
Autre actifs non-courants	70,0	86,4
Stock & travaux en cours (actif)	67,1	87,5
Clients et autres débiteurs	105,3	109,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41,7	30,7
Actifs détenus en vue de la vente	0,7	0,0
Autres actifs courants	6,1	5,9
Total de l'actif	296,4	325,0
CAPITAUX PROPRES		
	-18,8	27,2
PASSIF		
Passifs d'impôts différés	3,0	0,6
Emprunt subordonné	23,5	10,1
Passifs financiers non-courants	47,3	58,5
Autres passifs non-courants	3,8	5,7
Passifs financier courants	59,7	39,7
Travaux en cours (passif)	60,2	57,0
Fournisseurs et autres créateurs	111,3	116,4
Autres passifs courant	6,5	9,8
Total du passif	315,2	297,8
Total du passif et des capitaux propres	296,4	325,0
Besoin en fonds de roulement	0,6	19,5
Dette nette	88,8	77,5

La dette nette du Groupe s'élève à EUR 88,8 millions, en légère hausse par rapport à 2019. Cette variation inclut des éléments non-cash, tels que des dettes additionnelles de location opérationnelle (EUR +6,5 millions) suite à la conclusion de nouveaux baux en accord avec IFRS 16 et la première consolidation d'une entité espagnole (EUR +3,7 millions). L'impact net de l'amortissement et de la revalorisation de la dette refinancée suite à l'application d'IFRS 9 s'élève à EUR +2,3 millions. Outre ces éléments non cash, la variation de la dette nette s'explique par la variation de la position cash et des autres emprunts.

Le besoin en fonds de roulement du Groupe a largement diminué par rapport à 2019 pour s'établir à EUR 0,6 million, contre EUR 19,5 millions à fin 2019. Cela s'explique principalement par une diminution du niveau des factures clients et des avances payées aux fournisseurs ainsi que par une augmentation de l'encours de factures ouvertes auprès de ces derniers.

4. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

RECAPITALISATION DU GROUPE

Dans le courant du deuxième semestre 2020, et compte tenu de l'évolution des résultats du Groupe et des conclusions préliminaires du plan Roadmap 2025, des discussions ont été engagées avec la Sogepa, actionnaire majoritaire de Hamon, et les partenaires bancaires afin d'assurer que le Groupe dispose des moyens et de la structure financière nécessaires pour mener à bien le nouveau plan stratégique et traverser la crise sanitaire dans les meilleures conditions. Ces discussions ont débouché sur la signature, le 21 avril 2021, d'un term sheet dont la mise en œuvre effective dépendait de l'accord des créanciers obligataires sur l'extension de la maturité de l'emprunt obligataire à 2035.

L'accord des obligataires ayant été obtenu le 3 juin dernier, le plan de recapitalisation a donc été mis en oeuvre à travers les éléments suivants le 3 juin 2021 :

- Augmentation de capital de EUR 15 millions entièrement souscrite par la Sogepa;
- Abandon de créances des partenaires bancaires à concurrence de EUR 25 millions à répartir comme suit :
 - 100% de la tranche subordonnée, à savoir EUR 14 millions ;
 - EUR 11 millions sur la tranche RCF senior ;
- Réduction immédiate du montant disponible sur la ligne d'émission de garanties mise à disposition par le syndicat bancaire de EUR 10 millions ;
- Conversion en actions du solde de la tranche revolving senior octroyée par les banques, à savoir EUR 2,1 millions ;
- Conversion en actions d'une partie de la tranche revolving senior octroyée par la Sogepa, à savoir EUR 2,1 millions ;
- Le solde des tranches revolving senior et subordonnée octroyées par la Sogepa, à savoir EUR 26,8 millions, sera converti en une nouvelle tranche subordonnée dont la maturité sera portée à janvier 2035 ;
- Extension de la maturité de l'emprunt obligataire à 2035;
- Mise à disposition conditionnelle d'un prêt complémentaire de EUR 5 millions par la Sogepa, dans le cas où un retard surviendrait dans le cadre de la mise en place de Roadmap 2025 ;

Ces transactions permettent au Groupe Hamon de reconstituer ses capitaux propres de EUR -18,8 millions au 31 décembre 2020 à environ EUR 23 millions (pro forma IFRS hors résultats 2021), auxquels s'ajoute un prêt subordonné long-terme d'environ EUR 26,8 (pro forma IFRS) millions octroyé à 100% par l'actionnaire majoritaire.

En outre, une deuxième phase de renforcement des capitaux propres du Groupe a été validée par le Conseil d'administration et les principaux créanciers du Groupe, qui s'articule autour des éléments suivants :

- Augmentation de capital en numéraire via appel public à l'épargne pour un montant de EUR 7,04 millions ;
- Possibilité offerte aux créanciers obligataires de convertir partiellement le prêt obligataire en actions de la Société pour un montant de EUR 2,05 millions ;

Ces deux opérations se dérouleront durant le 4ème trimestre 2021. L'augmentation de capital en numéraire fera l'objet d'un prospectus, qui sera approuvé par la FSMA et publié durant l'automne.

Il est renvoyé à la page 61 du présent rapport annuel pour la nouvelle structure d'actionnariat au 4 juin 2021, résultant des opérations précitées.

HAMON ENVIROSERV GMBH

Le Tribunal des faillites de Bochum a ouvert, en date du 5 janvier 2021, une procédure de faillite provisoire sur les biens de la filiale Hamon Enviroserg GmbH et a désigné un curateur provisoire afin que la masse de faillite future soit sécurisée par ce dernier. Le curateur provisoire a rendu un rapport au Tribunal des faillites fin mars 2021 relatif aux faits qui ont mené à l'ouverture d'une procédure de faillite et à la situation financière de Hamon Enviroserg GmbH. Sur la base de ce rapport, le Tribunal des faillites de Bochum a décidé de déclarer la faillite définitive sur les biens de Hamon Enviroserg GmbH, le 1 avril 2021. La procédure suit son cours avec le lancement d'un appel d'offre de reprise de la société faillie.

FAITS MARQUANTS 2020

SOLIDARITÉ INTRA-GROUPE

Premières mesures Covid 19 : suspension des voyages vers la Chine. Première marque de solidarité intra-groupe avec l'envoi par la filiale française HTEF de masques aux collaborateurs chinois de Hamon.

| 01



HAMON AU CONGRÈS DU CTI DE HOUSTON

Hamon participe au congrès annuel du CTI (Cooling Technology Institute à Houston, Texas). Le Key Product Manager, Vincent Ganzitti présente le sujet "Tension de surface et entraînements vésiculaires".

DÉPLACEMENTS PRUDENTS

La direction des Ressources Humaines émet de nouvelles règles restrictives quant aux déplacements vers les nouveaux foyers de l'épidémie.

| 02

| 03

FABRICE ORBAN, NOUVEAU CEO

Fabrice Orban prend la direction du Groupe Hamon. Il a acquis une expérience industrielle principalement au sein de l'entreprise John Cockerill, dans les métiers de l'engineering, des grands contrats et des technologies industrielles. Après une collaboration avec McKinsey & Company (2002 – 2009), Fabrice Orban est nommé Vice President du secteur Industry de John Cockerill, CEO de la division Metals.

COGÉNÉRATION DANS LE GOLFE DU MEXIQUE

La filiale Deltak, spécialisée dans la récupération d'énergie, obtient un contrat pour de multiples unités de chaudières de récupération pour une centrale de cogénération à destination d'un site chimique dans le Golfe du Mexique. Cette centrale remplacera l'ancienne unité au charbon, permettant ainsi une réduction importante des NOx et des SOx.

MESURES DE PROTECTION EN CHINE

Redémarrage d'une usine en Chine, avec mise en place de toutes les mesures de protection anti-covid.

CERCLE VERTUEUX EN GRÈCE

Attribution à Hamon d'un projet de tour avec abattement de panache pour la centrale à cycle combiné d'Agios Nikolaos en Grèce dans le cadre de la décarbonisation du pays.



COURTESY OFFICIELLE

DÉCÈS DE PHILIPPE BODSON

Stratège et visionnaire, grand capitaine d'industrie, le Baron Philippe Bodson, Président du Conseil d'Administration du Groupe depuis 2008, a marqué d'une empreinte forte l'histoire d'Hamon.

NOUVEL AÉROCONDENSEUR EN ITALIE

Prise de commande d'un aérocondenseur de 28 modules pour le projet Presenzano en Italie, commandé par l'opérateur Edison.

| 04

| 05

LA TECHNOLOGIE MARS EN BELGIQUE

Première commande d'un aérocondenseur de type MARS, technologie conçue et développée par Hamon. L'appareil équipera une centrale combinée chaleur-électricité, située en Belgique, utilisant alternativement l'incinération de bois ou de déchets.

RÉHABILITATION DE TOURS À TIRAGE NATUREL

Hamon est sélectionnée par EDF pour la réhabilitation complète des deux tours à tirage naturel de la centrale de Belleville.

UNITÉ À EAU DE MER EN RUSSIE

Première commande en Russie pour une unité FGD à eau de mer pour centrale HFO.



HAUTE SÉCURITÉ À CRUAS POUR UNE CENTRALE EDF

Finalisation du projet de réhabilitation de tours à tirage naturel de la centrale EDF de CRUAS. Cette centrale étant un maillon indispensable dans le réseau EDF, il a été demandé à Hamon de reprendre les travaux en période de confinement. Ils ont donc été effectués en condition Covid, dans un cadre de sécurité très exigeant et dans le respect des délais. Le protocole mis en place sur ce chantier a servi de modèle pour les chantiers suivants.

| 06

| 07

UNE TOUR QUI FAIT RÉFÉRENCE EN ANGLETERRE

Finalisation de la première phase du chantier de Little Barford en Angleterre. La tour à abattement de panache à courant croisé a été convertie en une tour à abattement de panache au design conventionnel Hamon, devenu un standard en raison de son efficacité. Le chantier s'est déroulé en partie pendant la période de confinement.

UNE NOUVELLE TOUR DE REFROIDISSEMENT À BANGKOK

Un autre projet a été terminé à la même période : la tour de refroidissement à abattement de panache pour l'aéroport Suvarnabhumi de Bangkok.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

Hamon confirme sa position d'acteur majeur en aérocondenseurs dans le domaine de la valorisation énergétique des déchets grâce à la commande d'Acciona pour un projet en Australie.

| 10

| 12

ACQUISITION D'ESINDUS

Finalisation du rachat des actions de la société de droit espagnol Esindus, principalement active dans les systèmes de refroidissement dans la péninsule ibérique et en Amérique Latine. Cette société est, de longue date, un partenaire privilégié d'Hamon.

| 11

DÉLÉGATION BELGE EN CHINE

Son excellence le Dr. Jan Hoogmartens, ambassadeur de Belgique en Chine, et une délégation de la section économique de l'ambassade ont visité le 19 novembre l'usine d'Hamon à Tianjin.

esindus
Member of the Hamon Group

PRODUITS & SERVICES

Le groupe Hamon développe une gamme intégrée d'équipements et de services destinés aux centrales électriques et à l'industrie.

Concilier le développement industriel et la gestion de l'environnement n'est pas une utopie. Hamon offre depuis des décennies des solutions permettant une meilleure intégration des processus industriels et une préservation accrue des ressources naturelles.

REFROIDISSEMENT

Lorsque l'on considère le refroidissement, deux aspects sont essentiels : la qualité du refroidissement et la préservation de l'eau. Ces deux préoccupations très actuelles sont intégrées dans les designs proposés par Hamon.

Hamon propose aux centrales électriques et aux industries, notamment chimique, pétrochimique et sidérurgique, ainsi qu'aux papeteries et aux sucreries, les équipements et services associés destinés à refroidir l'eau ou à condenser la vapeur issue de leurs procédés.

Le Groupe offre deux types de solutions techniques adaptées aux besoins des producteurs d'électricité, des sociétés d'ingénierie et des industriels.

LES TOURS AÉRORÉFRIGÉRANTES

Les tours de refroidissement humides offrent une excellente performance en maximisant l'utilisation de l'humidité ambiante. Le pourcentage de l'eau évaporée est faible et la chaleur dissipée est minime, raison pour laquelle cette dernière ne peut pas être récupérée.

Elles refroidissent tout type d'eau (de l'eau douce jusqu'aux effluents d'eaux usées traités, et même des solutions acides). Plus l'eau fournie est refroidie, meilleur sera le rendement du processus concerné. Ces tours peuvent par ailleurs être équipées d'un système d'abattement de panache, qui permet notamment d'éviter l'effet optique du dégagement de la vapeur.

LES SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT SEC

Les aérocondenseurs et systèmes indirects permettent la condensation de la vapeur et son refroidissement, sans évaporation et sans dégagement de panache. Ils apportent ainsi une solution aux problèmes de refroidissement dans les zones où l'eau est rare, par exemple dans certaines régions de Chine continentale, en Afrique du Sud ou au Moyen-Orient.



RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

Hamon offre une gamme de produits et de services intégrés permettant aux industriels de limiter l'empreinte écologique de leurs procédés. Ces systèmes d'épuration des fumées sont adaptés aux différents types de polluants, assurant ainsi une stricte conformité aux réglementations de protection de l'environnement en vigueur, voire anticipant les évolutions de celles-ci.

Les systèmes de traitement des fumées proposés par Hamon se divisent en trois catégories principales :

Le dépoussiérage

- Électrofiltres
- Filtres à manches
- Filtres hybrides

La désulfuration

- Systèmes secs, humides, eau de mer

La dénitrification et l'élimination des métaux lourds



Le contrôle des émissions est un métier complexe.

Anticiper les risques technologiques exige un savoir-faire, une grande expérience et une connaissance pointue des procédés des clients ainsi qu'une maîtrise des réglementations en vigueur. Hamon dispose dans son portefeuille des marques Hamon Research- Cottrell et Hamon Enviroserv, bénéficiant de l'expertise adéquate et d'une excellente réputation sur ses marchés cibles.

RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

Hamon offre aux centrales électriques et à l'industrie des équipements leur permettant de récupérer l'énergie liée à leurs processus de production.

Les chaudières proposées par Hamon, dans le cadre de la récupération de l'énergie, sont de deux types :

- Les chaudières de récupération (HRSG) pour les centrales :
 - à cycle combiné
 - à co-génération
- Des chaudières spécifiques pour applications industrielles définies :
 - Raffinerie
 - FCCU (Fluid Catalytic Cracker Unit)
 - Calcination du coke
 - Récupération du souffre
 - Process chimiques
 - Incinération

Hamon utilise de manière intensive la CFD

(computer fluid dynamics) dans ses diverses lignes de produits pour simuler les conditions réelles de fonctionnement, ce qui permet aux collaborateurs d'anticiper des problèmes résultant d'une prise en compte uniquement des normes standard et d'avoir ainsi des prédictions de fonctionnement proches de la réalité.

CUSTOMER SERVICE ET LARGE AFTERMARKET

Si Hamon reste un partenaire de choix pour les projets neufs, le Groupe accélère le développement de ses activités Customer Service et Large Aftermarket. Grâce à sa présence dans nombre de secteurs industriels et géographiques, Hamon dispose d'une expertise inégalée dans la gestion des équipements, de l'optimisation de leur maintenance et de leurs performances à travers le cycle de vie.

RÉGIONS

EMEA
ASIA
AMER

En raison du caractère essentiellement international de ses activités, Hamon a toujours accordé beaucoup d'importance à son intégration locale, considérée comme un atout majeur de la croissance et de la réussite de son activité.

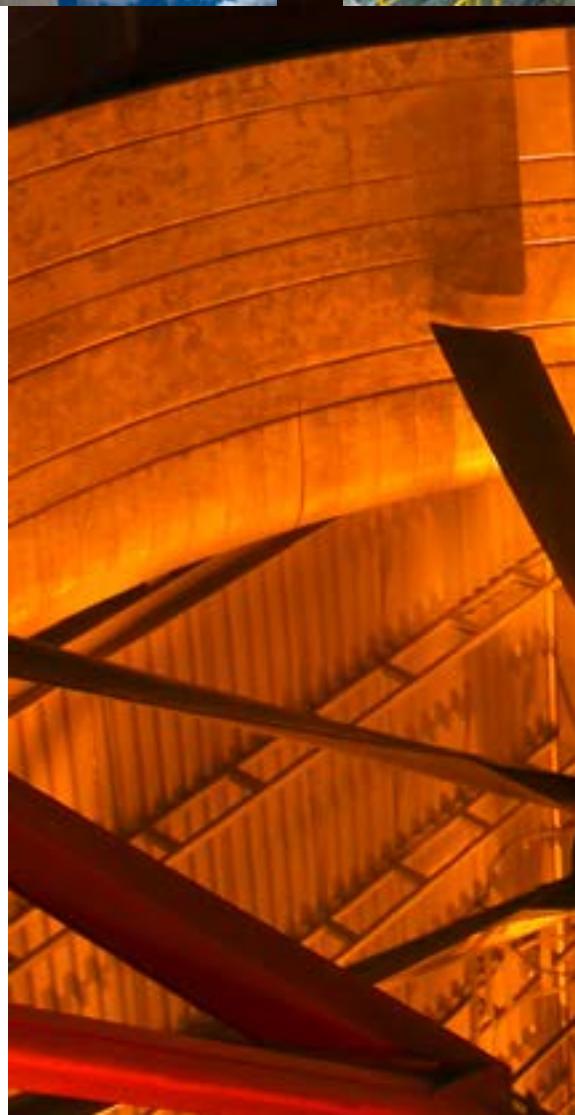
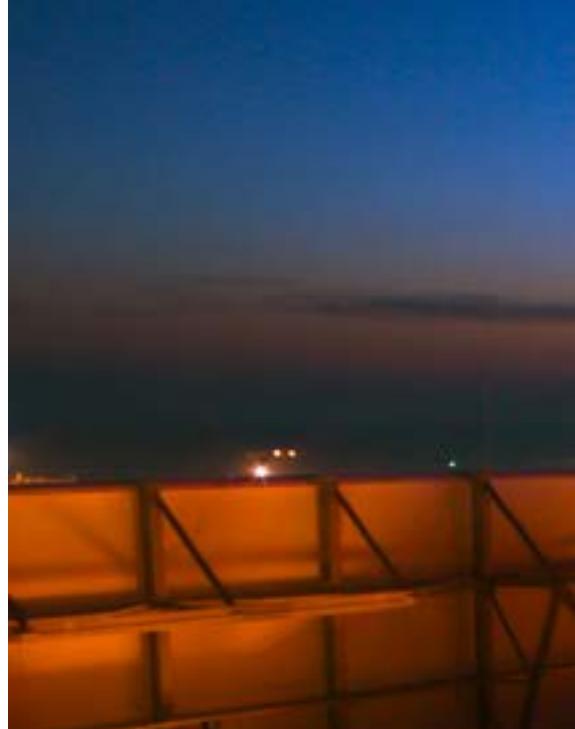
Hamon, fondée au début du vingtième siècle en Europe (France et Belgique), a rapidement développé un réseau mondial de filiales pour supporter le développement de son activité à l'international.

Ainsi, dès le début des années 1960, le Groupe crée sa première base aux Etats-Unis avant d'y planter des filiales.

Au cours des années 1970 et 1980, l'Asie devient un marché phare avec l'installation d'agences, puis de filiales en Corée, au Japon, en Thaïlande, en Chine, en Inde.

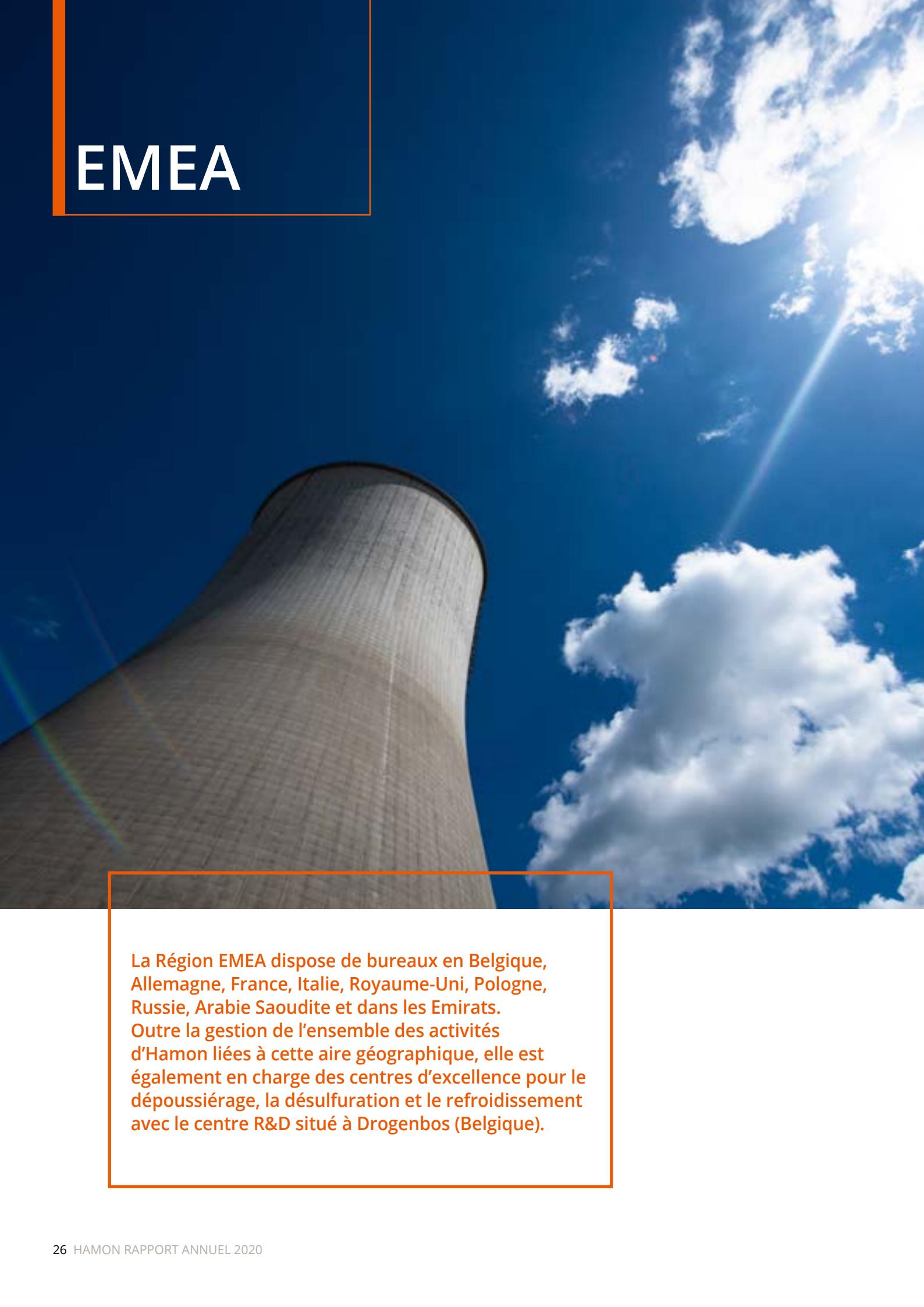
Hamon est aujourd'hui actif dans 27 pays dans le monde, dont le Moyen-Orient, l'Australie et l'Amérique latine.

Hamon se déploie dans trois régions : EMEA, ASIA et AMER regroupant les filiales locales.





EMEA



La Région EMEA dispose de bureaux en Belgique, Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni, Pologne, Russie, Arabie Saoudite et dans les Emirats. Outre la gestion de l'ensemble des activités d'Hamon liées à cette aire géographique, elle est également en charge des centres d'excellence pour le dépoussiérage, la désulfuration et le refroidissement avec le centre R&D situé à Drogenbos (Belgique).

Le dynamisme affiché à la fin de l'exercice 2019 se prolonge au premier trimestre avec un regain d'activité en Europe et une excellente tenue des activités de refroidissement humide et sec.

En Italie, notamment, la technologie Hamon a été choisie pour l'aérocondenseur de la première centrale à cycle combiné de nouvelle génération et, en Grèce, pour une tour de refroidissement utilisant de l'eau mer. Ce procédé, pour lequel Hamon a développé un savoir-faire unique, permet d'économiser l'utilisation d'eau douce tout en évitant les rejets thermiques dans la mer.

Par ailleurs, l'expertise et le leadership technologique de Hamon sont, une fois de plus, confirmés par l'attribution d'un très gros contrat pour la rénovation de deux grandes tours à tirage naturel en France.

Au deuxième trimestre, la propagation de la pandémie a mis les équipes opérationnelles à rude épreuve. La marge brute, générée par deux contrats majeurs en cours d'exécution, s'est détériorée, alors que le niveau de marge sur prises de commandes est meilleur qu'attendu.

Le confinement quasi généralisé paralyse les équipes Customer Service même si pour certains équipements de première nécessité, notamment les centrales électriques, leur intervention est sollicitée rapidement. Ces missions s'effectuent dans le cadre d'un dispositif de sécurité très exigeant.

L'espoir de la normalisation qui avait germé avec l'été s'essouffle vite. Toutefois, malgré les retards de décision pris par les clients, Hamon se positionne à nouveau comme un acteur majeur pour la réhabilitation de grandes tours de refroidissement, notamment pour des tirages naturels en Afrique du Sud.

En fin d'année, Hamon a pu concrétiser des projets dans deux domaines prometteurs : la valorisation énergétique des déchets et les programmes de réfection.

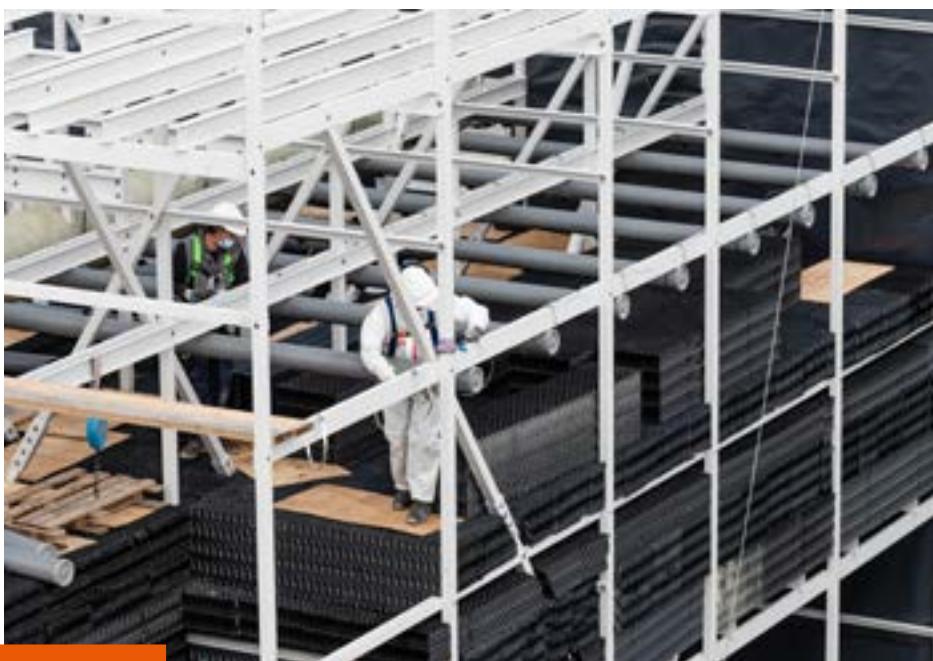
Hamon a été choisie pour fournir l'aérocondenseur (refroidissement sec) de deux projets de valorisation des déchets, l'un au Portugal, l'autre à Dubaï. Ce dernier sera, une fois construit, le plus grand au monde. Cette technologie a un double objectif : réduire l'enfouissement des déchets et fournir une énergie renouvelable.

Dans le domaine des réfections d'électrofiltres, le dernier trimestre s'est conclu par un contrat pour une usine de cuivre en Pologne et par un contrat pour une acierie en Italie. Un grand projet de conversion d'une tour à courant croisé pour une société de traitement d'eau en Arabie Saoudite a également été confié à Hamon.

CHIFFRES CLÉS

EUR million	2020	2019
Prises de commandes	142	153
Carnet de commandes	191	147
Chiffre d'affaires	111	161
REBITDA	(14,2)	(5,3)
REBITDA / Chiffre d'affaires	-12,8 %	-3,3 %
Effectif moyen	399	371

Montage
d'une tour de
refroidissement
en France.



ASIA



La Région ASIA dispose d'un réseau de filiales en Chine, Corée, Inde, Indonésie, Vietnam, Thaïlande, Singapour et Australie. De plus, elle met à la disposition du Groupe ses bureaux d'engineering ainsi que son unité de fabrication de tubes à ailettes pour le refroidissement sec et de composants internes pour les tours humides située en Chine.



Système de traitement des émissions au sein d'une centrale au Vietnam.

Première région frappée par la Covid-19, l'Asie a néanmoins bien résisté, avec un chiffre d'affaires stable et une amélioration de la marge, principalement due à la bonne exécution des projets en Océanie et à l'évolution favorable de contrats en voie de finalisation en Asie du Sud-Est.

La majorité des commandes enregistrées en Asie en début d'année concernent des systèmes de refroidissement, dont un aérocondenseur en Chine et des tours de refroidissement en Indonésie, Bangladesh, et Thaïlande pour des industries diverses (textile, pétrochimie, engrais). Dans le registre de la qualité de l'air, une nouvelle commande pour la désulfuration des gaz d'unités de craquage catalytique confirme l'attractivité de la technologie du Groupe et de son potentiel dans ce domaine très spécialisé des raffineries de pétrole.

Malgré le contexte général complexe et morose, le refroidissement sec confirme de bons résultats 2020 avec une première commande d'aérocondenseur au Japon pour une centrale alimentée par de la biomasse, un secteur des énergies renouvelables pour lequel le Groupe propose plusieurs produits.

Hamon confirme sa position d'acteur majeur pour la réhabilitation de grandes tours de refroidissement, notamment pour une usine en Australie dans le secteur des engrais. Ce projet se caractérise par le remplacement successif de plusieurs cellules, tout en conservant la tour en fonctionnement ; ce qui implique un important travail de préparation et une maîtrise sur site solide.

La fin d'année se caractérise par l'attribution d'un contrat pour deux tours à tirage naturel pour une centrale en Chine, ainsi qu'une tour à tirage induit pour une raffinerie en Inde. Une nouvelle commande en Corée, pour un double projet de tours à tirage mécanique avec abattement de panache, est également à noter.

CHIFFRES CLÉS

EUR million	2020	2019
Prises de commandes	95	98
Carnet de commandes	135	121
Chiffre d'affaires	79	81
REBITDA	2,0	5,6
REBITDA / Chiffre d'affaires	2,5 %	7,0 %
Effectif moyen	431	424

AMER



Le Groupe Hamon propose à ses clients américains une large gamme de produits. En plus des systèmes de refroidissement, de traitement des émissions et des chaudières de récupération, la Région Amer a une activité propre de cheminées industrielles comprenant la conception mais aussi la construction des grandes structures en béton.

Pour la région North America, le début de l'exercice écoulé a été très positif, que ce soit pour l'activité Deltak ou l'activité "Air". Le carnet de commandes s'est enrichi d'un contrat important de trois chaudières de récupération pour une centrale de cogénération en Alabama et d'un contrat de réfection d'un très gros électrofiltre pour une unité d'affinage du cuivre en Arizona. Dans l'état du Michigan, un électrofiltre humide à haute performance a été implanté pour une ligne de production de matériaux d'isolation thermique et phonique.

Dès le deuxième trimestre, la Covid-19 a pratiquement paralysé la région. Les activités Customer Service et les projets de réfection plus larges ont principalement été touchés. La marge de contribution reste néanmoins positive grâce aux bonnes performances des équipes de réalisation qui ont pu poursuivre leurs activités malgré les conditions difficiles et des mesures de sécurité contraignantes.

Parmi les projets marquants, la construction d'un chevalement en béton de plus de 90 m pour une mine de potasse dans le Saskatchewan et d'une tour de refroidissement de 34 cellules, pour une usine pétrochimique au Texas, ont été réalisées par les équipes de montage de Hamon. Plus de 150.000 heures de travail ont été prestées sur ces deux chantiers, sans accident et strictement dans les délais, malgré les contraintes spécifiques dues à la pandémie. D'autres projets multi-régions ont également été menés à bien comme la livraison d'un électrofiltre en Afrique du Sud pour une aciérie, et une chaudière de récupération pour la pétrochimie au Kazakhstan.

La fin d'année a été marquée par la période électorale aux Etats-Unis et l'incertitude liée à l'orientation des politiques futures. Ces éléments n'ont toutefois pas entamé le dynamisme des bureaux locaux, dont les équipes commerciales ont été renforcées et réorganisées, afin de se positionner au mieux en 2021. D'autre part, fin 2020, au travers de l'activité de Deltak, Hamon a pu constater une reprise de la production chez ses clients, qui s'est accompagnée d'une augmentation des commandes de remplacement ou d'amélioration d'appareils existants.

Par ailleurs la technologie développée par le Groupe pour le traitement des gaz d'unités de craquage catalytique a été choisie par un EPC coréen pour un projet au Mexique.

CHIFFRES CLÉS

EUR million	2020	2019
Prises de commandes	57	93
Carnet de commandes	43	86
Chiffre d'affaires	77	64
REBITDA	0,7	(2,9)
REBITDA / Chiffre d'affaires	0,9 %	-4,5 %
Effectif moyen	141	152



Célébration de la finalisation de la construction d'un chevalement pour une mine aux USA.

UNE ENTREPRISE RESPONSABLE



LA PERSPECTIVE HAMON

Une bonne gouvernance d'entreprise sert les intérêts à long terme des actionnaires et des autres parties prenantes, renforce l'équipe de management et conforte la confiance du public en la Société.

En définissant le bon cadre de gouvernance d'entreprise, notre Conseil d'administration et l'équipe de direction ont posé les bases d'une culture d'intégrité, de transparence et de responsabilité. Cette structure de gouvernance forte et de culture de comportement éthique a joué un rôle déterminant dans la gestion de la COVID-19, nous permettant de continuer à servir nos clients dans un environnement complexe, tout en préservant la santé de nos collaborateurs.

Notre Conseil d'administration et le Comité exécutif souhaitent montrer l'exemple pour créer et promouvoir une culture d'entreprise où le respect des principes éthiques et la conduite des affaires vont de pair. Hamon vise à atteindre les normes juridiques, morales et éthiques les plus élevées dans toutes ses activités d'entreprise.

Cet objectif, ainsi que les valeurs fondamentales du Groupe, sont intégrés dans le Code de conduite à l'intention des employés. Ce Code est disponible dans toutes les langues et sert de guide au comportement éthique et à la conduite des affaires pour tous les employés, fournisseurs, administrateurs et dirigeants.

Bien que nos valeurs et nos attentes éthiques soient intemporelles, nous avons mis à jour le Code au cours de l'exercice 2020 afin qu'il soit en accord avec les évolutions mondiales, en particulier dans les domaines complexes et en constante évolution de la confidentialité des données et de la propriété intellectuelle. Le Code pose également nos attentes sur des questions telles que la corruption et les pots-de-vin, les conflits d'intérêts et la responsabilité sociale. Notre Code de conduite est notre étoile du Berger.

Chaque employé, fournisseur et membre du Conseil d'administration de Hamon doit comprendre le Code, y adhérer et s'efforcer de créer un environnement de travail où règnent la sécurité, le fair-play et la conduite éthique des affaires.



CADRE DE RÉFÉRENCE DU REPORTING NON FINANCIER

Le Groupe s'inspire, dans sa démarche de reporting en matière de responsabilité sociétale, des lignes directrices internationales ISO 26000 relatives à la responsabilité sociétale des organisations, adoptées par une centaine de pays en 2010, sans toutefois en respecter toutes les contraintes.

La méthodologie développée et utilisée pour assurer un reporting non financier conformément aux normes internationales est celle développée par le GRI : Global Reporting Initiative. A l'instar des normes IAS / IFRS dans le domaine financier, le GRI, organisme international basé aux Pays-Bas, a pour mission de fournir aux entreprises un cadre opérationnel fiable, standardisé et crédible pour établir le reporting non financier.

La méthodologie développée par le GRI prend en compte plusieurs types d'information :

- Des informations générales, telles que : la stratégie de l'organisation, son profil, le périmètre du rapport, la gouvernance, etc. ;
- Des données spécifiques à l'entreprise et aux enjeux de développement durable propres à ses métiers : l'entreprise y explique son approche managériale en y associant des indicateurs de performance.



DURABILITÉ SELON HAMON

Nous sommes une société globale, avec plus de 1400 employés répartis dans 23 pays. Notre responsabilité ne s'étend pas uniquement aux investisseurs mais aussi à nos clients, employés et autre main-d'œuvre, fournisseurs et communautés.

Nous nous engageons à avoir une approche éthique des affaires, afin de générer un profit durable, à long terme pour notre Société et toutes ses parties prenantes. En 2021, Hamon se mobilise pour développer les plus hauts standards dans trois domaines-clés relatifs à l'environnement, la société et la gouvernance (ESG) :

- **Une meilleure performance environnementale** – intégrant la préservation de l'énergie, de l'eau, réduisant les émissions et les déchets, améliorant la chaîne d'approvisionnement et l'efficacité opérationnelle ;
- **Une meilleure performance sociale** - prenant en compte, l'emploi, les droits des travailleurs, la santé et la sécurité des employés ainsi que le respect des droits humains ;
- **Une saine gouvernance** – assurant la pérennité de l'activité, la recherche et le développement ainsi que l'innovation et une meilleure performance économique. Ces points seront détaillés dans les sections dédiées de ce rapport.

Hamon répond à certaines exigences développées par le GRI et admet qu'il manque parfois la détermination d'indicateurs de performance. Hamon procède par la voie d'un questionnaire adressé à la majorité de ses filiales sélectionnées sur la base d'un critère de matérialité de minimum dix personnes employées. Les informations fournies dans le cadre de ce reporting non financier sont basées sur les réponses apportées par ces filiales à un ensemble de questions relatives aux divers sujets abordés dans le cadre de ce rapport.

Ainsi pour 2020, 24 filiales réparties sur 12 pays et trois continents (Amériques, Europe et Asie), de même que quatre usines ont participé à l'enquête.

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Hamon est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies (« UN Global Compact ») et participant associé depuis septembre 2013. Dans ce contexte, le Groupe veille à respecter les dix principes du Pacte Mondial.

Cet engagement se formalise par la nécessité de réaliser un rapport annuel non financier qui rend compte des progrès réalisés par l'entreprise sur ces dix principes (COP- Communication on Progress). Ce chapitre constitue la communication du Groupe à cet égard. Il est également disponible sur le site du Pacte Mondial et sur le site du GRI.

Outre le GRI et le Pacte Mondial, le Groupe adhère aux normes ISO 26000 (Responsabilités sociétales), ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement) et OHSAS 18001 (Sécurité & santé). Néanmoins toutes les filiales

du Groupe ne sont pas certifiées selon les normes précitées. Fin 2020, quatre d'entre elles (sur les 24 du périmètre analysé) ont obtenu la certification ISO 14001 (Environnement), sept ont obtenu la certification OHSAS 18001 (Sécurité) et 17 la certification ISO 9001 (Qualité). Le Groupe se prépare également pour la transition vers ISO 45001 (en remplacement de OHSAS 18001) qui était prévue pour la fin 2020. OHSAS a octroyé six mois supplémentaires suite à la crise sanitaire du COVID. Des audits ont eu lieu en mars et se poursuivront en avril 2021. NFNC 46 101 est une certification française standard obligatoire pour le traitement de l'asbeste en France. Cinq filiales du Groupe sont certifiées VCA/SCC (Safety Certificate for Contractors) pour la pétrochimie.

Hamon n'occupe pas de fonction au sein d'instances de gouvernance. Deux de ses filiales font partie d'associations ou organisations nationales ou internationales :

- Hamon Thermal Europe (France), un des membres actifs du Bureau National des Plastiques et de la Plasturgie (BNPP), a contribué à la rédaction des normes françaises liées aux produits plastiques. Elle est également un membre actif et influent (par exemple au niveau de certains projets ou de comités) des organisations Eurovent, Uniclima, SYRTA (Syndicat du Retrait et du Traitement de l'Amiante), AIFEN (Association des Industriels Français Exportateurs du Nucléaire) et GIFEN (Groupement des Industriels Français de l'Energie Nucléaire) ;
- Hamon Thermal Europe (Belgique) est un membre actif et influent du CTI (Cooling Technology Institute).



UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

Hamon s'efforce d'être un employeur responsable en plaçant ses employés au cœur de sa stratégie d'entreprise. Elle a ainsi créé un lieu de travail fondé sur les valeurs d'Hamon, c'est-à-dire un espace qui :

- Favorise la diversité et l'inclusion et stimule la performance et l'innovation, promeut l'égalité des chances pour tous et crée des conditions permettant à chacun d'exprimer tout son potentiel au travail ;
- Encourage la participation des employés au processus décisionnel et leur permet d'assumer des risques ;
- Promeut le mélange des générations au travail ;
- Favorise l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et préserve la santé des travailleurs.

Maintenir des pratiques durables et responsables, promouvoir un échange social et améliorer les conditions de travail sont des priorités chez Hamon : un dialogue social continu et établi est essentiel pour assurer la communication au sein du Groupe.

Hamon s'engage à soutenir le droit à la liberté d'association et de négociation collective.

La communication travailleurs-direction et le dialogue social jettent les bases de la stabilité nécessaire pour mettre en œuvre la stratégie de développement des activités du Groupe. Chaque entité de Hamon communique régulièrement avec le personnel ou ses représentants.

Le Groupe Hamon s'efforce de veiller à une représentation juste des employés dans tous les grands pays où il est présent.

Par la mise en oeuvre de sa philosophie One Hamon, le Groupe construit une approche fondée sur de nouvelles formes d'organisation du travail (NFOT), comprenant différentes formules souples de travail (télétravail, temps partiel, horaires flexibles, etc.), qui respectent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

TÉLÉTRAVAIL

Les employés de notre siège principal ainsi que des bureaux régionaux ont passé la plus grande partie des derniers mois à travailler de leur domicile. Nombre d'entre eux ont dû concilier garde des enfants et interactions avec les collègues. Collectivement, nous avons effectué une transition en douceur et avons maintenu notre productivité en travaillant à distance. La communication via les outils informatiques et les solutions digitales nous a permis de garder le contact avec les clients.

Nous envisageons de poursuivre la définition d'une politique de travail globale et flexible convenant à nos employés. Cette option de télétravail était déjà possible avant la pandémie et sera encore plus présente dans le monde post Covid en accord avec le retour positif de nos employés. Offrir un régime de travail plus flexible sera un atout supplémentaire pour le recrutement de collaborateurs de qualité et permettra aussi d'améliorer la satisfaction et la performance des employés en place.

CODE ÉTHIQUE

Avec son Code éthique, le Groupe Hamon fixe des règles et lignes directrices pour s'assurer que les entreprises et les employés de l'ensemble du Groupe aient une compréhension commune des normes en matière de conformité et d'éthique.

Ce Code couvre des thèmes variés, notamment des règles spécifiques relatives aux conflits d'intérêts, aux transactions, au contrôle des informations sensibles et à la conservation des documents. Il peut être consulté sur le site web de l'entreprise (www.hamon.com). Le Groupe Hamon a mis en place un nouveau Code d'éthique en 2020 incluant des thèmes supplémentaires qui ont gagné en importance au cours des dernières années.

Il s'agit notamment de la santé et de la sécurité au travail, de la protection et de l'utilisation responsable des données (RGPD), des médias sociaux, de la prévention de la discrimination et du harcèlement. Le contenu et la présentation du Code ont également été remaniés afin de le rendre plus accessible et convivial. Le Code est disponible dans toutes les langues de travail du Groupe.

Le Code éthique comprend une nouvelle procédure d'alerte qui permet à toutes les parties prenantes (employés, partenaires commerciaux, etc.) de partager leurs préoccupations et/ou de signaler toute pratique, tout acte ou comportement qu'elles jugent inapproprié, illégal ou contraire à l'éthique. Ces alertes peuvent être lancées au sein de l'entité concernée ou transmises directement au Responsable Compliance du Groupe et/ou au CHRO du Groupe.



Une adresse e-mail a été spécialement créée (complianceofficer@hamon.com) pour recevoir les alertes sans restriction.

Le Groupe Hamon examine toutes les alertes reçues afin d'y donner une réponse adéquate : intervention des acteurs appropriés, déploiement immédiat de mesures correctives et/ou conservatoires, enquêtes, etc. Les alertes sont traitées selon un processus strictement indépendant qui implique les principales parties prenantes, si nécessaire.

L'identité de l'auteur de l'alerte est traitée en toute confidentialité et aucun élément permettant de l'identifier ne peut être divulgué sans son consentement, sauf si les autorités judiciaires l'exigent.

En outre, Hamon ne tolère aucun acte de représailles à l'encontre de quiconque aurait signalé de bonne foi une inconduite réelle ou soupçonnée et/ou aurait contribué à établir des faits confirmant une inconduite en y apportant la preuve.

DROITS HUMAINS ET ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

En tant qu'entreprise responsable, observant des normes strictes en matière d'éthique et de valeurs professionnelles, Hamon s'engage à fonctionner en conformité au moins avec toutes les lois nationales en vigueur. Elle applique des conditions de travail de meilleure qualité lorsque les réglementations nationales ne sont pas à la hauteur de ses exigences de santé et de sécurité.

Hamon s'aligne sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, ainsi que sur les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail). Par ailleurs, elle est très soucieuse du respect des droits humains tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits humains, et ce dans les différentes régions du monde où le Groupe est actif.

Hamon est particulièrement vigilante à ce que des enfants ne soient pas impliqués dans un travail, que ce soit dans les filiales établies dans les pays émergents ou chez des fournisseurs qui opèrent dans certains pays, notamment où sont implantées des usines fabriquant les composants.

De même, Hamon exclut toutes les formes de travail forcé ou obligatoire et reste vigilante sur ces points dans toutes les zones géographiques où le Groupe opère.

Tant pour le travail des enfants que pour le travail forcé, Hamon veille à sensibiliser davantage non seulement ses propres fournisseurs mais aussi ceux impliqués en amont dans sa chaîne d'approvisionnement.

Concernant les fournisseurs, le Group Supply Chain Process soumet ces derniers à un système de qualification rigoureux qui fait référence au Code éthique et au respect des lois sociales. Hamon impose également à ses fournisseurs le respect de ses conditions générales d'achat qui font partie intégrante des contrats qui lient les parties ; elles imposent à l'article 26 de ces conditions générales que



les fournisseurs respectent les principes de sécurité, d'environnement, de développement durable, les droits humains et l'absence de recours au travail clandestin, forcé, ou à l'emploi d'enfants. Les fournisseurs font également l'objet d'audits réguliers.

Il n'y a pas eu, en 2020, de griefs d'abus ou de violation des droits humains dans la façon dont Hamon gère son activité ainsi qu'en témoigne l'absence de plainte formulée à cet égard dans le cadre du rapport fait par les filiales dans le cadre du questionnaire précité. Il s'agit, pour Hamon, d'un indicateur clé de performance.

LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe Hamon adopte une tolérance zéro vis-à-vis de la corruption. L'intégrité fait partie des valeurs fondamentales du Groupe. Ceci est clairement établi dans le Code éthique précité. Le non-respect de ce principe engendrerait des sanctions immédiates avec licenciement sur le champ si tel devait être le cas.

Aucun cas de corruption avérée n'a été rapporté en 2020.

DONS

Certaines filiales du Groupe font des dons à des associations locales. Il n'entre pas dans la politique du Groupe d'effectuer systématiquement des dons ou de procéder à des actions de sponsoring.

CULTIVER LES TALENTS

Le personnel au sens large est au cœur du succès du Groupe Hamon. Ce dernier accorde une attention toute particulière à ses cadres, employés, stagiaires, consultants, intérimaires.

La stratégie de recrutement de nouveaux talents au sein de la société est en ligne avec son credo « Think globally, act locally ». Alors que les marchés où Hamon est présente se développent à l'échelle globale, les employés sont amenés à faire preuve de créativité, d'ouverture aux autres cultures pour permettre l'amélioration continue et promouvoir le changement, tout en respectant les valeurs et les réglementations locales. Hamon s'entoure d'hommes et de femmes hautement qualifiés, ayant le sens des responsabilités et leur offre la possibilité d'évoluer dans leur carrière au sein du Groupe. Hamon veille aussi, via ses

départements ressources humaines locaux, à engager des talents locaux, experts dans leurs domaines et orientés vers la satisfaction des clients.

Afin de réaliser les objectifs précités, les Ressources Humaines Groupe mettent l'accent sur la gestion des talents, les plans de carrière et de succession ainsi que sur l'évaluation et le management des performances. Le processus de gestion de la performance a été lancé en 2020, garantissant que tous les employés aient des objectifs individuels définis.

Le département Ressources Humaines du Groupe poursuivra le développement de son Système d'Information RH, Hamon Talent, en 2021. Les RH du Groupe prévoient de relancer leur site carrière à l'échelle globale et de mettre en œuvre un programme d'intégration des nouveaux employés afin de renforcer leur insertion et de les fidéliser.

Hamon s'engage à revoir les principaux régimes de rémunération du personnel, ainsi que les principales conditions générales, y compris l'assurance maladie et les autres avantages sociaux clés pour garantir que son personnel se sente valorisé et respecté.

Tous les employés qui quittent Hamon sont invités à participer à un entretien de sortie et leurs commentaires sont utilisés pour l'adoption de mesures correctives.

Au 31 décembre 2020, l'ensemble des effectifs - calculés sur la base équivalent temps plein depuis 2018 - se répartit comme suit, par type de contrat :

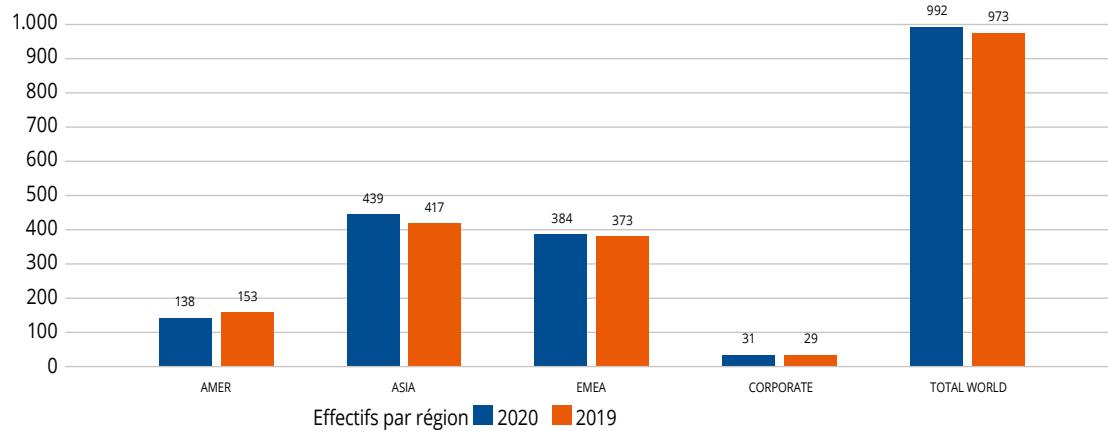
Situation au 31 décembre	31/12/2020		31/12/2019*	
	Personnes	% total	Personnes	% total
Contrat d'emploi (ou assimilé)	991,86	78	972,86	79
Consultants, intérimaires ou stagiaires	272,47	22	259,47	21
Total	1264,33	100 %	1232,33	100 %

* Correction en 2020 : les chiffres rapportés en 2019 n'incluaient pas certaines entités consolidées qui auraient du l'être telles que l'entité RCC aux USA ou encore l'entité HTEBI, branche italienne.

On constate que le nombre d'employés chez Hamon a augmenté en 2020 de 1%.

Dans les graphiques qui suivent, seuls les employés sur payroll seront considérés.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR RÉGION AU 31 DÉCEMBRE 2020



DIVERSITÉ & INCLUSION

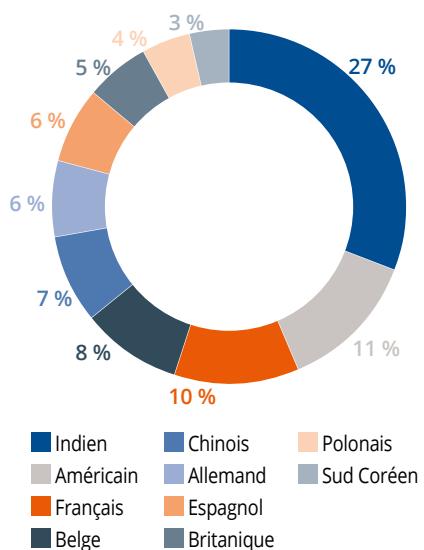
Nous savons que l'innovation est un moteur important de l'activité et que les idées innovantes surgissent quand des équipes diversifiées et inclusives collaborent, motivées par des perspectives différentes. Nous croyons que ces valeurs de diversité et d'inclusion offrent un avantage compétitif à nos clients, collaborateurs et actionnaires.

C'est pourquoi le Groupe Hamon a élaboré une politique de diversité et d'inclusion (D&I) et a pris d'ambitieux engagements pour lancer des initiatives dans ce domaine.

En 2021, nos objectifs sont de :

- Renforcer la communication et la formation ;
- Intensifier les efforts d'identification et de recrutement pour attirer un éventail plus large de candidats ;
- Inclure la diversité dans les processus de recrutement et de développement des talents ;
- Utiliser davantage les données disponibles pour tirer profit de nos progrès et identifier les opportunités.

DIVERSITÉ CULTURELLE



* Autre nationalité (moins de 2 % chacun): bosniaque, brésilien, canadien, tchèque, néerlandais, hongrois, irlandais, italien, libanais, luxembourgeois, mauricien, mexicain, philippin, portugais, russe, saoudien, singapourien, slovaque, sud-africain, syrien, thaï, tunisien, vénézuélien, vietnamien.



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME.

La Journée internationale de la femme a été fêtée le 8 mars 2020 chez Hamon.

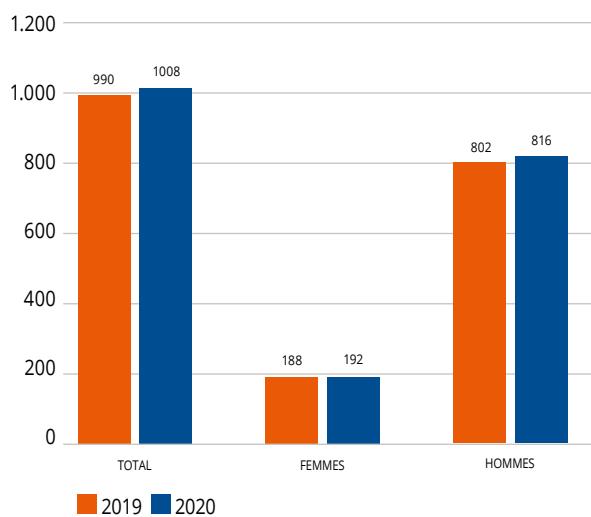
Les membres des équipes de direction et de gestion ont participé à des événements liés à la Journée internationale de la femme dans les différents lieux Hamon, afin de valoriser et de reconnaître leur contribution à l'entreprise.

Le nombre de femmes est passé de 188 à 192, soit une augmentation de 0,02% par rapport à 2019.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR GENRE AU 31 DÉCEMBRE 2020

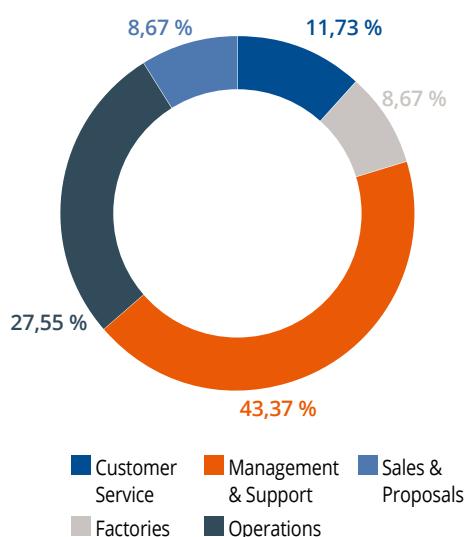
Effectifs	Nombre d'employés (head) 2020	Nombre d'employés en ETP par Genre en 2020	Repartition en % 2020	Nombre d'employés (head) 2019	Nombre d'employés en ETP par Genre en 2019	Repartition en % 2019
Hommes	816	806,03	81,26 %	802	790,73	81,12 %
Femmes	192	185,83	18,74 %	188	182,13	18,72 %
Total	1.008	991,86	100,00 %	990	972,86	100,00 %

RÉPARTITION DES GENRES AU 31 DECEMBRE 2020



L'ASIE est la plus grande région du Groupe, représentant pas moins de 43% de la population totale employée par Hamon. L'Inde y représente 55,56% de la population et emploie actuellement 10% de femmes. La Chine représente plus de 17 % de cette région et embauche plus de femmes : trois employés sur dix sont des femmes.

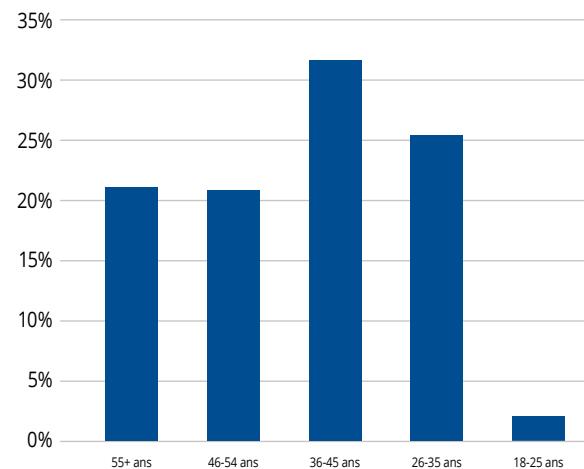
POURCENTAGE DE FEMMES PAR FAMILLE DE FONCTION



PYRAMIDE DES ÂGES

L'âge moyen des salariés est de 43 ans. 31% du personnel employé par Hamon se trouve dans la tranche 36-45 ans.

La stratégie des Ressources Humaines se concentrera dans les cinq prochaines années à la Gestion des Talents, comprenant un planning de succession pour assurer la continuité de l'activité et analyser les compétences internes pour favoriser la promotion interne et les opportunités de développement.



FORMATION

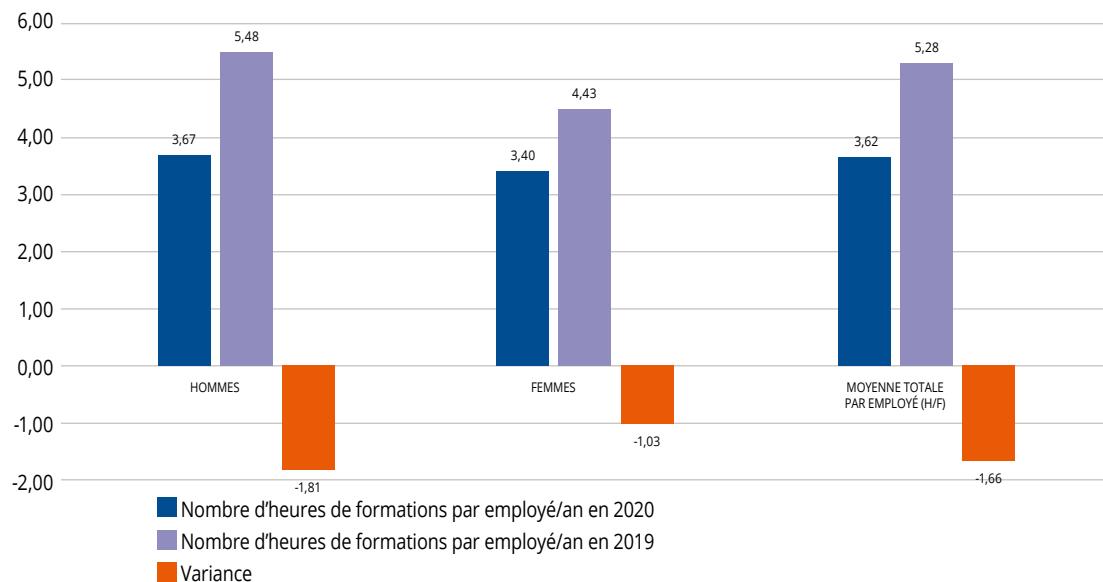
En 2020, le personnel Hamon a suivi 3,62 heures de formation par an et par personne, ce qui est peu comparé aux années précédentes. La situation sanitaire due à la COVID 19 en 2020 n'a pas permis d'y remédier.

Hamon s'engage à augmenter les opportunités de formation en 2021.

Les enjeux liés aux métiers de Hamon et l'évolution des enjeux de l'entreprise (développement de la performance technologique, protection de l'environnement, concurrence internationale accrue sur ses marchés, etc.) appellent au renforcement des compétences des collaborateurs du Groupe.

La qualification permanente et la formation du personnel constituent des éléments essentiels au développement de Hamon. Dans la culture de travail et de gestion de projets « multi-départements » au sein du Groupe, les employés bénéficient, au jour le jour, d'une formation sur le terrain ; ils se forment également via les autres membres de l'équipe et bénéficient de journées ou stages de formation plus théoriques. Le niveau de polyvalence et de compétence du personnel fait l'objet d'une évaluation constante. Lors des entretiens annuels, les employés sont encouragés à définir leurs propres besoins en formation, de façon à pouvoir proposer à chacun un programme individuel lui permettant d'évoluer au mieux au sein du Groupe.

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION PAR EMPLOYÉ/AN EN 2020 COMPARATIVEMENT A 2019



SANTÉ & BIEN-ÊTRE

Avec le soutien de l'équipe de crise COVID Hamon, créée lors de l'apparition du virus début 2020, nos équipes chinoises et coréennes ont mis en place une vaste série de mesures de précaution pour éviter la propagation du virus au sein du personnel. Lorsque le virus s'est transformé en pandémie mondiale, nous sommes restés extrêmement soucieux de la santé de tous les employés qui est devenue notre première priorité dans ces circonstances particulières.

La sécurité et la santé des collaborateurs de Hamon sur leurs lieux de travail constituent aussi une priorité, que ce soit sur chantier, dans ses usines ou dans ses bureaux. Les chantiers recèlent des risques spécifiques pour les travailleurs qui y sont actifs, de même que les quatre usines ou ateliers exploités par Hamon. Le Groupe prend en compte la prévention des risques depuis la phase de conception des équipements jusqu'à leur démantèlement. Hamon veille à partager les bonnes pratiques avec les différentes unités du Groupe et à impliquer tous les niveaux hiérarchiques dans la démarche « sécurité ».

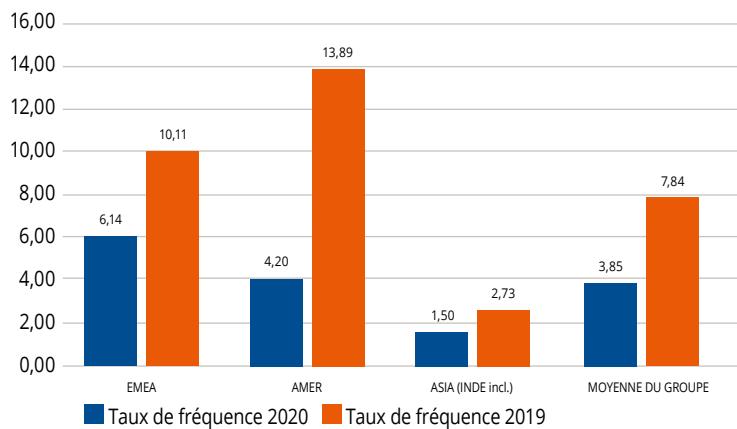
De nombreuses actions de sensibilisation sont menées auprès des travailleurs, notamment par le biais de formations sur le respect des règles de sécurité. Le risque routier est également pris en compte. La problématique amiante fait l'objet d'une attention particulière auprès d'équipes spécialisées. Les partenaires sociaux sont impliqués dans l'analyse des indicateurs de sécurité et de santé au travail. Un partenariat étroit a été noué avec le médecin du travail et les équipes de santé. Enfin, les commentaires des équipes de chantier, en matière de prévention et d'amélioration continue des dispositifs d'intervention, sont pris en compte.

La communication est un élément clé pour obtenir l'adhésion de tous à cette démarche. Des guides spécifiques, définissant clairement les risques majeurs et les moyens de prévention liés aux activités de Hamon, sont diffusés auprès des équipes du Groupe. Hamon recommande également à ses principales filiales d'obtenir la certification OHSAS 18001. Fin 2020, sept filiales détiennent cette certification et cinq sont certifiées VCA/SCC** ou équivalent. Au total, il y a eu six accidents du travail en 2020, aucun d'eux n'a été mortel. Ces chiffres ne concernent que les effectifs repris comme personnes employées par le Groupe (c'est-à-dire ni les consultants ni les intérimaires). Hamon ne dispose pas de cette information pour les contractants travaillant sur chantier.

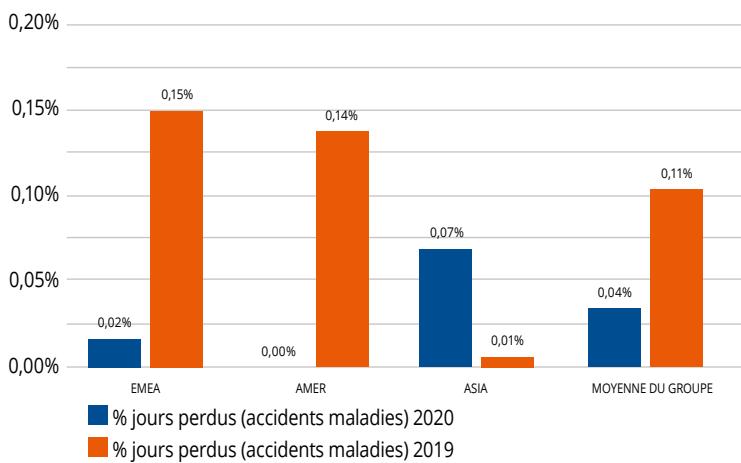
Hamon n'a pas mis en œuvre de plan d'action global au niveau du Groupe en ce qui concerne la sécurité et la santé ; toutefois de nombreuses entités du Groupe ont un plan d'action local. Les entités locales ont également été très impliquées dans la gestion de la crise Covid à cet égard. Le taux de fréquence des accidents est de 3,85 accidents / million h en 2020. Le taux de gravité a chuté de manière significative en 2020 à 0,049. Ces chiffres ne concernent que les effectifs repris pour les personnes employées par le Groupe (c'est-à-dire ni les consultants ni les intérimaires), pour les 21 filiales concernées (dont trois usines).

Ce périmètre reprend 90 % des effectifs moyens total, avec un effectif moyen de 875,58 sur 986,94 que totalisent les entités consolidées du Groupe. En plus de la gestion des dangers sur le lieu de travail, notre objectif est de garantir la santé et le bien-être de nos employés, maintenir un style de vie sain est la clé d'un personnel résilient.

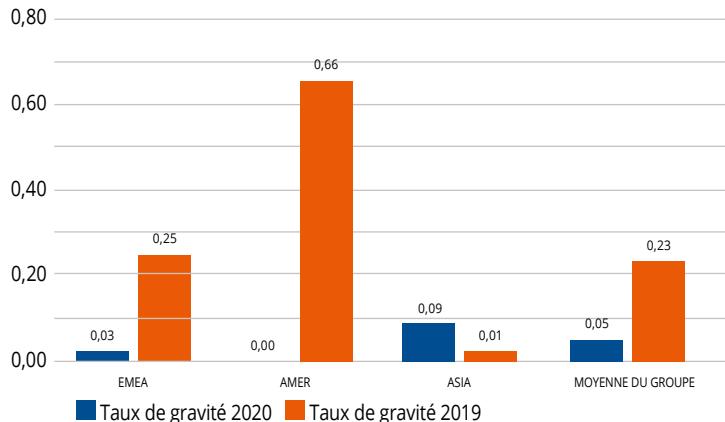
TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR RÉGION (NOMBRE ACCIDENTS/MILLION HEURES DE TRAVAIL)



PROPORTION DE JOURNÉES DE TRAVAIL PERDUES POUR CAUSE D'ACCIDENT OU DE MALADIE PROFESSIONNELLES PAR RÉGION



TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PAR RÉGION (NOMBRE DE JOURS PERDUS/MILLIER H TRAVAIL)



RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Hamon se préoccupe également de son empreinte écologique. La protection de l'environnement est au cœur des métiers de Hamon car ses produits ont une incidence importante sur l'environnement dès leur utilisation par les clients et constituent donc des risques qui doivent être atténués. Outre les émissions de carbone, la consommation d'eau et de papier, on distingue :

- La consommation d'énergie (par exemple par les moteurs actionnant les ventilateurs pour la circulation de l'air de refroidissement) ;
- L'émission de bruit (chute d'eau dans les tours de refroidissement, bruit de moteurs, etc.) ;
- L'impact visuel (structures parfois assez hautes, qui ont une incidence sur le paysage) ;
- La consommation d'eau et / ou émission d'un panache de vapeur (tels que les systèmes de refroidissement évaporatif, ou les systèmes de traitement humide des fumées) ;
- L'impact des déchets en fin de vie, lors du démantèlement du système ou du remplacement de certains composants (par exemple les plaques collectrices des électrofiltres).

Le Groupe vise à améliorer de façon continue les performances de ses systèmes et d'en réduire l'impact écologique, dès le stade de leur conception, de leur design et durant tout le cycle de vie de ses produits. Hamon propose ainsi à ses clients des dispositifs permettant d'atténuer les nuisances sonores précitées. Le Groupe installe des bassins de rétention, sous les transformateurs des filtres électrostatiques, pour récolter l'huile en cas de fuite. Parmi les autres mesures préconisées par Hamon, il y a le collage des surfaces d'échange dans des enceintes confinées pour éviter la diffusion de vapeurs de colles et la contamination du sol ainsi que la création de dispositifs permettant de réduire la consommation d'énergie (moteurs électriques, ...) ou encore le développement de systèmes de plus en plus performants pour les échanges thermiques ou le traitement des fumées (diminution de l'impact visuel, suppression du panache...). La mise en place d'un programme de gestion des matières dangereuses permet également de réduire l'empreinte écologique des activités du Groupe.

Par ailleurs, Hamon s'engage à mettre en place un processus de compte rendu environnemental afin de mesurer et de réduire les incidences environnementales de ses activités commerciales. Depuis 2020, le Groupe collecte les informations sur ses déplacements d'affaires, ses flottes de véhicules d'entreprise et sa consommation de papier, ainsi que sur les émissions de CO₂.

Hamon a pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans les trois secteurs possibles :

- Secteur 1 : émissions résultant des carburants consommés sur les sites de Hamon, ainsi que par ses véhicules d'entreprise ;

- Secteur 2 : émissions résultant de l'énergie achetée, essentiellement l'électricité consommée par les bâtiments de Hamon ;
- Secteur 3 : émissions résultant des déplacements d'affaires et de la consommation de papier.

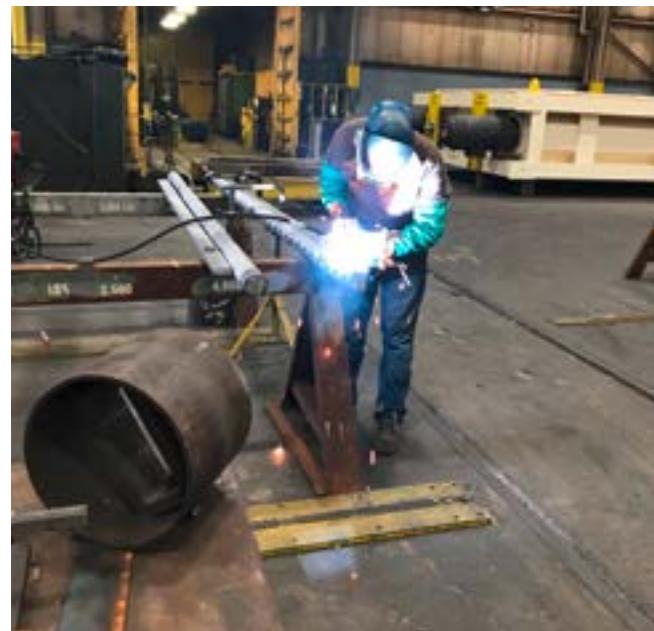
La gestion de l'empreinte environnementale de Hamon doit ainsi contribuer à l'amélioration de l'éco-efficacité opérationnelle, notamment par la réduction des coûts d'énergie, de carburant, de voyage, de papier et d'eau. Grâce à cette stratégie, Hamon contribue à la réalisation de l'ODD n° 12 des Nations unies : « Production et consommation responsables ». Les fournisseurs et clients constituent également une des préoccupations du Groupe afin de répondre au mieux aux besoins et attentes de chacun et de développer un esprit d'amélioration et de performance, dans le respect des contraintes environnementales.

USINES

Hamon veille à limiter l'impact environnemental de ses usines. Ces dernières consomment une quantité importante d'énergie (gaz naturel, électricité, fuel, etc.) qui a une incidence sur l'environnement, par exemple par l'émission de gaz à effet de serre. Les activités consommatrices sont notamment le thermoformage des surfaces d'échange (fabriquées pour les tours de refroidissement) ou le chauffage des fours (fixation des ailettes sur les tubes des aérocondenseurs). C'est pour- quoi le Groupe veille à mesurer et à minimiser sa consommation d'énergie par unité produite.

En 2020, Hamon a pu comparer la consommation totale d'énergie des usines du Groupe, soit quatre au 31 décembre 2020 : Hamon Deltak à Minneapolis, HTT à Tianjin en Chine, HSC Umbergaon en Inde et HTEF Arrou en France) par rapport à 2019. On a constaté une diminution significative de la consommation globale en 2020, probablement liée à la crise sanitaire et donc à la diminution des activités.

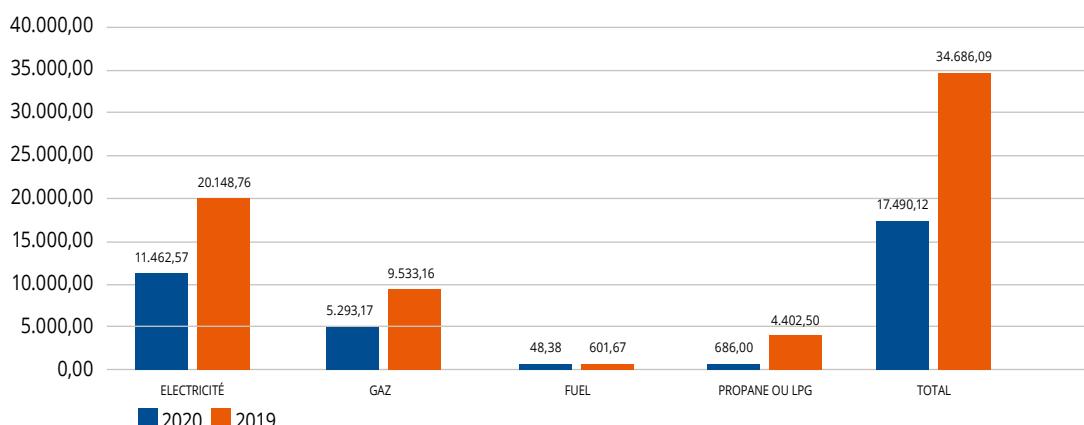
Hamon sensibilise également ses fournisseurs, via des questionnaires de qualification et des audits et leur demande de respecter les réglementations environnementales en vigueur.



Les usines Hamon consomment une grande quantité d'eau, par exemple pour les commodités, pour le refroidissement de certaines machines ou pour des tests hydrostatiques. La consommation d'eau (et le rejet d'effluents qu'elle engendre) a un impact sur l'environnement, d'où la nécessité de la réduire également. Outre l'importance accordée à la réduction de la consommation d'énergie et d'eau, des mesures ont été prises, telles que le recyclage de l'eau de refroidissement de certaines machines, de même que l'installation d'un système de refroidissement d'eau économique.

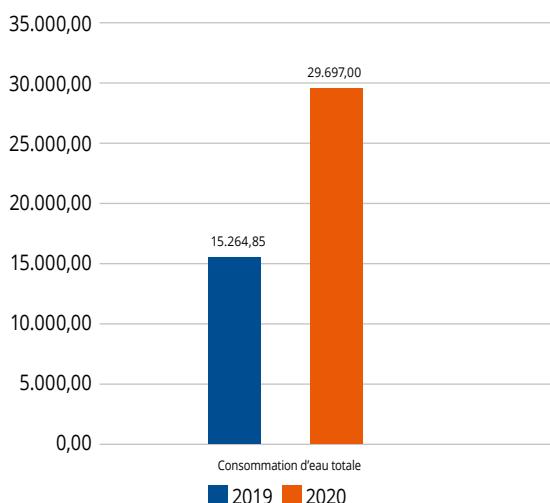
Tout comme pour la consommation d'énergie, Hamon mesure la consommation d'eau de ses usines à travers un questionnaire annuel. Chaque usine met en place des mesures au cas par cas pour réduire ces consommations ou pour en réduire l'impact.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN 2020 PAR SOURCE (EN GJ/AN)



La consommation d'eau concerne l'eau de ville.

CONSOMMATION TOTALE D'EAU DE VILLE EN M³/AN



En 2019, pour des raisons de comparaison, nous avons isolé la consommation de trois usines sur quatre; en 2020, nous incluons la société HCS India dans les chiffres, ce qui a une incidence sur les chiffres en augmentation.

La consommation d'eau a augmenté de manière significative en 2020, passant de 15264.8 m³/h à 29697m³/h, soit une augmentation de 95%. La majeure partie de cette variation est attribuable à la variation de la taille et du nombre des projets qui sont des essais hydroélectriques. L'augmentation la plus significative s'est manifestée chez HCS Umbergaon en Inde qui a augmenté sa consommation d'eau en 2020 de 148% par rapport à 2019. Cette augmentation de la consommation d'eau est due à un nettoyage plus important dans la zone de finition Fanstack/Fanstack Mould et Fanstack. Zone de l'usine de traitement des effluents.

FIABILITÉ - SÉCURITÉ - PERFORMANCE

La fiabilité et la sécurité des équipements figurent également au cœur des préoccupations du Groupe. Les équipements Hamon sont utilisés par ses clients dans des procédés industriels complexes : centrales électriques, raffineries, aciéries, cimenteries, etc. Certains équipements ou composants (dont les siens) sont parfois remplacés ou rénovés après quelques décennies.

Comme Hamon a fourni des milliers de systèmes aux quatre coins du monde ces dernières décennies, il lui est impossible de récolter et de compiler cette information sur la fiabilité et la sécurité de ses équipements. C'est pourquoi Hamon ne fournit pas de mesure de performance pour cet aspect.

La performance des équipements est très importante pour les clients du Groupe. Il s'agit par exemple de la température de l'eau à la sortie des systèmes de refroidissement, ou des teneurs en polluants à la sortie des systèmes de dépollution de l'air. Dans certains cas,

par exemple celui des tours de refroidissement, une performance accrue des équipements aura un bénéfice économique direct pour le client. Ainsi, une eau de refroidissement plus froide permet aux électriciens d'améliorer le rendement thermodynamique de leurs turbines à vapeur et donc de produire plus d'électricité pour une même consommation d'énergie primaire.

Quand il s'agit des utilisateurs finaux, les clients tiennent compte non seulement du coût d'investissement à l'achat des systèmes, mais également des frais de fonctionnement sur toute leur durée de vie. Des performances accrues permettent donc d'améliorer la compétitivité de Hamon auprès de ses clients et d'assurer la durabilité de son business. Tout comme pour la mesure de la fiabilité et de la sécurité de ses équipements, Hamon n'est pas en mesure de récolter, de compiler et de divulguer ce genre de données. Deux filiales, une belge et une française, ont toutefois un mécanisme d'évaluation de leurs systèmes par leurs clients (formulaire de mesure de la satisfaction).

INNOVATION

Innovation, Recherche & Développement sont également un élément clé de l'évolution du Groupe pour maintenir sa position sur le marché dans son métier de niche et de se développer là où une demande a été détectée. Le management de Hamon a par conséquent décidé de lancer une Feuille de route 2025 qui a pour objectif de transformer le Groupe.

- from a multi-local project-driven Engineering to a Global end user-centric Technology & Services;
- ...from Industrial Cooling, Flue Gas Treatment & Heat Recovery to Water, Air & Energy Transition.

L'amélioration continue des produits et services de base du Groupe ainsi que le développement de nouveaux produits sont conformes au 'Programme de Développement Durable à l'horizon 2030' adopté par les États membres des États-Unis en 2015. Les objectifs pour 2030, plus particulièrement liés à l'action sur le climat et la gestion de l'eau, constituent le moteur principal de développement des produits proposés par Hamon et destinés à améliorer la qualité de vie de chacun. Une équipe d'experts dédiés aux technologies individuelles de la gamme de produits disponibles a été désignée pour assurer une approche structurée en vue de leur amélioration constante. Différents projets sont actuellement en cours avec des partenaires, issus de l'industrie, du milieu universitaire et de nos clients pour lancer de nouveaux modèles de co-opérations afin d'atteindre les objectifs définis par les Nations Unies. La digitalisation des produits permet d'avoir une gestion optimisée des équipements et des usines et de réduire ainsi l'utilisation des ressources nécessaires. Par ailleurs, cela permettra également à nos équipes locales, proches de nos clients, de leur proposer de nouveaux services.

Pour les produits « Refroidissement », le centre de R&D de Drogenbos (Belgique) jouxtant la centrale électrique d'Electrabel, offre à Hamon l'opportunité des procéder à de nombreux tests et développements, par exemple dans le domaine des surfaces d'échange.

En plus de la construction d'unités pilotes et du test de nouveaux produits dans notre centre de R&D, le Groupe utilise un outil informatique très sophistiqué, le CFD (Computational Fluid Dynamics) qui permet de créer des modèles numériques d'équipement en taille réelle et d'optimiser ainsi nos produits. Nous continuons d'investir dans de nouveaux modules qui nous permettent d'obtenir des résultats et des délais très courts malgré la complexité croissante des simulations.

Hamon établit également des accords de partenariat ou de licence en vue d'élargir sa ligne de produits technologiques et de commercialiser des technologies de pointe.

L'indicateur de performance le plus pertinent est le ratio entre les investissements en R&D et le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les dépenses en R&D du Groupe ont représenté, comme en 2019, environ 1 % du chiffre d'affaires 2020. L'ambition est de le multiplier par un facteur de 4 à 6 d'ici 2025.

CYBERSÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Le Groupe Hamon applique une Politique de confidentialité des données qui poursuit les objectifs suivants :

- Veiller à ce que les entités de Hamon protègent correctement les données personnelles et sensibles des clients et des autres personnes qu'elles ont obtenues dans le cadre de leurs activités commerciales.
- Réduire le risque que les entités de Hamon enfreignent les lois en vigueur concernant la confidentialité et la protection des données (règlement général de l'UE sur la protection des données - RGPD).

La sécurité des données des employés et des parties prenantes est au cœur de notre activité. La protection de ces données et le maintien de l'intégrité de nos plateformes de technologie de l'information (IT) sont essentiels au maintien de notre capacité à servir efficacement nos clients. Comme beaucoup d'entreprises modernes, Hamon est exposée aux risques d'attaques de cybersécurité. Hamon a un programme actif de gestion des risques cybernétiques qui comprend la mise à l'épreuve de la vulnérabilité de nos systèmes informatiques aux attaques et une formation continue pour nos employés sur la cyberfraude.

Au cours de l'exercice 2020, Hamon a renforcé son programme de cybersécurité et, au cours de l'exercice 2021, nous continuerons de nous concentrer sur les nouveaux domaines de sécurité qui sont apparus à la suite du COVID-19.



DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

I. ORGANE D'ADMINISTRATION, MANAGEMENT EXÉCUTIF ET GOUVERNANCE

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Hamon déclare avoir adopté en 2019 (opt-in) le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 en remplacement de celui de 2009, comme Code de référence conformément à l'article 3:6 § 2, 1° du Code des sociétés et des associations et à l'article 1er de l'arrêté royal du 12 mai 2019 portant désignation du code de gouvernement d'entreprise à respecter par les sociétés cotées.

Ce Code peut être consulté sur le site internet de la Commission Corporate Governance www.corporategovernancecommittee.be.

La Charte de Gouvernance d'entreprise de Hamon décrit de manière détaillée la structure de gouvernance de notre Société ainsi que les politiques et procédures dans ce domaine.

Cette charte est publiée sur notre site www.hamon.com et peut également être consultée sur simple demande au siège social de la Société.

La Déclaration de gouvernance d'entreprise fournit des informations sur les événements de gouvernance d'entreprise qui se sont déroulés au cours du dernier exercice.

2. DÉROGATIONS AU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 2020

Le décès, le 4 avril 2020, du Baron Philippe Bodson, administrateur indépendant qui siégeait au Conseil d'administration et dans les Comités spécialisés, a modifié la composition du Conseil et des Comités, dans la mesure où il n'a pas été remplacé en 2020.

En 2020, Hamon a dérogé aux dispositions suivantes du Code Belge de gouvernance d'entreprise :

- **Principe 3.4 :** Le Conseil d'administration n'était plus composé que de deux administrateurs indépendants au lieu de trois. Il y a été remédié par la cooptation d'un troisième administrateur indépendant par décision du Conseil du 17 février 2021.
- **Principe 3.12 et suivants :** le Conseil d'administration de Hamon & Cie n'a pas désigné de Président en remplacement du Baron Philippe Bodson. Il devrait y être remédié au courant de cette année 2021.
- **Principes 4.3 :** le Comité de nomination et de rémunération n'était plus composé de trois administrateurs mais de deux administrateurs. Il y a été remédié par la cooptation d'un troisième administrateur indépendant par décision du Conseil du 17 février 2021.
- **Principe 4.19 :** Il n'y avait plus d'administrateur indépendant au Comité de nomination et de rémunération alors que le Code recommande que ce Comité soit composé majoritairement d'administrateurs non exécutifs indépendants. Il y a été remédié par la cooptation d'un troisième administrateur indépendant par décision du Conseil du 17 février 2021 et par la nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants au sein de ce Comité.
- **Principe 4.14 :** il n'existe pas d'audit interne indépendant chez Hamon. La question sera rediscutée au sein du Comité d'audit.



3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Hamon a opté pour une structure de gouvernance moniste. Ainsi Hamon est administrée par un Conseil d'administration qui, conformément aux articles 14 et suivants des statuts, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration est un organe collégial dont les actes doivent faire l'objet d'un rapport annuel à l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration a créé en son sein, depuis juin 2005, des Comités spécialisés qui l'assistent dans certaines fonctions spécifiques : le Comité d'audit et le Comité de nomination et de rémunération.

Le Conseil d'administration a confié la direction opérationnelle de la société à un Directeur Général qui n'est pas administrateur et qui est assisté dans sa tâche par les membres du Comité exécutif.

Pour le surplus, l'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs les plus étendus qui lui sont reconnus par la loi et les statuts.

Le mode de fonctionnement des divers organes précités figure dans la Charte de Gouvernance d'entreprise disponible sur le site de Hamon.

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hamon est administrée par un Conseil d'administration qui dispose du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception toutefois des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Plus particulièrement, le Conseil d'administration est chargé :

- (i) de la définition des orientations de politique générale de la Société et de ses filiales ;
- (ii) des décisions portant sur toutes les grandes questions d'ordre stratégique, financier et opérationnel de la Société ; et
- (iii) de toutes les autres questions réservées au Conseil d'administration en vertu du droit belge.

Les statuts prévoient que les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix et qu'en cas de partage des voix, la voix de l'administrateur qui préside est prépondérante.

Dans le respect de certaines limites, le Conseil d'administration est habilité à déléguer des pouvoirs spéciaux et limités au Directeur Général et à d'autres membres de la direction.

I. NOMINATION - COMPOSITION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale. S'il y a lieu de pourvoir au remplacement d'un administrateur, le nouvel administrateur est choisi parmi les candidats présentés par l'actionnaire ayant proposé l'administrateur sortant.

Les administrateurs dont le mandat expire restent en fonction aussi longtemps que l'assemblée générale ne pourvoit pas à leur remplacement.

Celle-ci peut en outre révoquer un administrateur à tout moment. Par ailleurs, les administrateurs sortants sont rééligibles sous réserve toutefois de l'application de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations qui prévoit que les administrateurs indépendants ne peuvent pas siéger pendant plus de trois mandats successifs, sans que cette période ne puisse excéder douze ans. Aucune limite d'âge n'a été fixée pour l'exercice d'un mandat.

Suite au décès du Baron Philippe Bodson, le 4 avril 2020, le Conseil d'administration de Hamon est composé depuis cette date de six membres dont deux femmes, respectant ainsi les dispositions sur la mixité de l'article 7:86 du Code des sociétés et des associations sur la mixité.

Le mandat de Laurent Levaux, administrateur indépendant, vient à échéance à la prochaine assemblée générale. Il sera proposé à cette assemblée de nommer la société Lys Conseil SRL, représentée par son représentant permanent, Monsieur Laurent Levaux, comme administrateur indépendant pour un terme de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale du 22 avril 2025. Le Conseil considère que Lys Conseil SRL et son représentant permanent, Monsieur Laurent Levaux, satisfont à la définition d'administrateur indépendant visée à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations, dans la mesure où ils n'entretiennent pas avec la Société ou un actionnaire important de celle-ci de relation qui soit de nature à mettre leur indépendance en péril car Lys Conseil SRL a mis en place les procédures appropriées pour maintenir l'indépendance entre la fonction exercée par Laurent Levaux de Président du Conseil d'administration de la Sogepa, l'actionnaire majoritaire de la Société, et la fonction d'administrateur indépendant exercée par Lys Conseil au sein de la Société. Lys Conseil et son représentant permanent Laurent Levaux continueront à exercer cette dernière fonction avec l'indépendance requise, comme il l'a toujours été démontré au cours des mandats précédents.

Par ailleurs, Madame Aline Lambilliotte ayant présenté sa démission au Conseil d'administration de Hamon & cie du 17 février 2021, ce dernier a coopté un administrateur indépendant étant la société Botheia SAS représentée par Madame Marie Odile Reynaud (ép. Lavenant). Il sera proposé à la prochaine assemblée de confirmer la nomination, en qualité d'administrateur indépendant, de Botheia, représentée par son Directeur Général, Madame Marie Odile Reynaud (ép. Lavenant), pour la durée du mandat restant à courir de Madame Aline Lambilliotte, soit jusqu'au 25 avril 2023. L'assemblée constatera que Botheia SAS et Madame Reynaud (ép. Lavenant) satisfont (i) à la définition d'administrateur indépendant visée à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations, dans la mesure où elles n'entretiennent pas avec Hamon & Cie ou un actionnaire important de celle-ci de relation qui soit de nature à mettre leur indépendance en péril, et (ii) à tous les critères fixés dans le Code de gouvernance d'entreprise 2020 (disposition 3.5).

Enfin, il sera proposé à l'assemblée de procéder à la (re) nomination de Madame Aline Lambilliotte, en qualité d'administrateur et ce pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale du 22 avril 2025.

Il en résulte que le Conseil d'administration de Hamon & Cie est dorénavant composé de trois administrateurs indépendants, tel que requis par le Code des sociétés et des associations et par le Code de Gouvernance 2020. Par ailleurs, au terme de l'assemblée générale du 27 avril 2021, trois femmes siègeront au Conseil d'administration sur les sept membres qui le composent, respectant ainsi le principe de mixité

établi par les dispositions de l'article 7:86 du Code des sociétés et des associations.

Le Conseil d'administration comprend un Vice-Président (le « Vice-Président »), en la personne de Renaud Witmeur.

La Sogepa continue de représenter les intérêts de la Région Wallonne au sein du Conseil d'administration. La Sogepa agit ainsi tant pour son compte propre que pour le compte de la Région Wallonne.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration de Hamon se compose comme suit :

Nom	Position	Début/Renouvellement du mandat	Fin du mandat
Baron Philippe Bodson**	Président, administrateur indépendant	28.04.2015	28.04.2020
Renaud Witmeur	Vice-Président	23.04.2019	25.04.2023
Laurent Levaux*	Administrateur indépendant	24.04.2017	27.04.2021
Sogepa SA représentée par Mme Valérie Potier	Administrateur	24.04.2018	26.04.2022
Bernard Lambilliotte	Administrateur	24.04.2018	26.04.2022
Alexandre Grosjean*	Administrateur indépendant	28.04.2020	23.04.2024
Aline Lambilliotte*	Administrateur	23.04.2019	25.04.2023

* Administrateurs indépendants.

** Le baron Philippe Bodson est décédé le 4 avril 2020. Il n'a pas été remplacé au 31 décembre 2020.

A la date du 27 avril 2021, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale, le Conseil est composé comme suit :

Nom	Position	Début/Renouvellement du mandat	Fin du mandat
Renaud Witmeur	Vice-Président	23.04.2019	25.04.2023
LYS Conseil SRL représentée par Laurent Levaux*	Administrateur indépendant	27.04.2021	22.04.2025
Sogepa SA représentée par Valérie Potier	Administrateur	24.04.2018	26.04.2022
Bernard Lambilliotte	Administrateur	24.04.2018	26.04.2022
Alexandre Grosjean*	Administrateur indépendant	28.04.2020	23.04.2024
Aline Lambilliotte	Administrateur	27.04.2021	22.04.2025
Boltheia SAS représentée par Marie Odile Reynaud (ép.Lavenant)*	Administrateur indépendant	17.02.2021**	25.04.2023

* Administrateurs indépendants.

** Cooptation par le Conseil du 17 février 2021.

Baron Philippe Bodson, Président du Conseil de Hamon et administrateur indépendant depuis mai 2008, était Ingénieur civil (ULg) et titulaire d'un MBA (INSEAD - Fontainebleau - France). Après avoir exercé des fonctions dirigeantes au sein de diverses sociétés (Glaverbel, Tractebel...) et assuré la présidence de la FEB, le Baron Bodson a présidé jusqu'à son décès survenu le 4 avril 2020, le Conseil d'administration des sociétés Exmar et Floridienne et du fonds d'investissement Be Capital. Il siégeait également au conseil de Cobepa.

Renaud Witmeur, administrateur, est licencié en Droit de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et est également titulaire d'un master en droit public et gouvernance publique de l'ULB. Il assume depuis 2013 la Présidence du Comité exécutif de la Sogepa SA. Avant cela, après avoir pratiqué le barreau à Bruxelles pendant sept ans, Monsieur Witmeur a exercé la fonction de Directeur de cabinet auprès de différents ministères (dont celui du Ministre-Président de la Région wallonne, du Ministère fédéral de l'Economie et du Ministre fédéral des Affaires Sociales et de Santé publique). Il assume également les

fonctions d'administrateur auprès de ST'ART Investment Fund for Creative Industries, du groupe sidérurgique NLMK Europe, d'ARCEO Engineering et de la société informatique Xperthis. Il a été Président du Conseil d'administration de l'Hôpital universitaire Brugmann de 2007 à 2013.

Valérie Potier a été nommée administrateur représentant la Sogepa par l'assemblée générale du 28 avril 2015. Elle représente ainsi les intérêts de la Région Wallonne au sein du Conseil. Licenciée en Sciences Commerciales aux HEC Liège (Licence Management Général et International avec options financières), elle a exercé des fonctions d'analyste financier chez SWIFT, puis de manager chez Ernst & Young réviseurs d'entreprise et est entrée à la Sogepa en 2011 comme conseiller et où elle a également été responsable du département Finances, Budget et Comptabilité. Elle est maintenant conseiller senior. Madame Potier représente la Sogepa au sein du Conseil d'administration de Hamon.

Bernard Lambilliotte, administrateur, est ingénieur commercial (Solvay) et titulaire d'un MBA (INSEAD-Fontainebleau-France). Il est actuellement Chief Executive Officer de Elbe Financial Solutions, une société de conseil en investissements (basée à Luxembourg et Hambourg) dont il est le fondateur. Auparavant, il a occupé diverses fonctions en finance chez Pictet & Cie, chez Swiss Bank Corporation, et chez Drexel Burnham Lambert.

Laurent Levaux, administrateur indépendant, est licencié en économie appliquée de l'Université catholique de Louvain et titulaire d'un MBA de l'Université de Chicago aux USA. Après avoir redressé et dirigé une PME dans la région liégeoise, il a continué sa carrière chez McKinsey de 1985 à 1994. Il fut ensuite CEO du groupe CMI pendant 8 ans puis CEO de ABX Logistics pendant 6 ans. Depuis 2008, il est Président de Aviapartner. Monsieur Levaux exerce également des mandats d'administrateur chez BPost, Proximus, Groupe Herstal et est Président du Conseil d'administration de Investsud. Il est devenu Président du Conseil d'administration de la Sogepa en juin 2018.

Alexandre Grosjean a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2015 en qualité d'administrateur indépendant. Il est ingénieur commercial (Solvay). Il a été actif dans le secteur bancaire depuis le début de sa carrière, auprès de différentes institutions : Kredietbank, Crédit Lyonnais, Duménil-Lebblé, Caisse Privée Banque où il a été membre du Comité de direction et administrateur et finalement ING où il fut Consultant Private and Corporate banking (family business). Il occupe actuellement la fonction de Senior Advisor dans le groupe Intuitae. Il est également président et administrateur délégué des Galeries Royales Saint-Hubert, administrateur et membre du comité d'audit de la N.V SCR-Sibelco et administrateur de diverses sociétés dont Immoklaar et Floriges.



Aline Lambilliotte a été nommée administrateur à l'assemblée générale du 28 avril 2015. Après avoir présenté sa démission à l'assemblée du 24 avril 2018, elle a été renommée à l'assemblée du 23 avril 2019 en remplacement de son père démissionnaire, Francis Lambilliotte. Aline est licenciée en Sciences Economiques à l'ULB, elle est également titulaire d'un Master of Arts in Corporate Communication de la City University of New York. Son expérience professionnelle se situe principalement dans la gestion de projets et le travail éditorial. Elle occupe un poste d'administrateur chez Air Industrie Thermique.

Marie-Odile Reynaud (ép. Lavenant), administrateur indépendant depuis le 17 février 2021, est diplômée de l'Ecole Centrale de Paris, titulaire d'un Executive MBA de HEC et d'un master de Comptabilité Gestion. Elle a exercé plusieurs fonctions de management opérationnel et de responsable financier au sein de divers groupes internationaux (Usinor-Sacilor, Honeywell, Alstom, Naval Group) ainsi que chez John Cockerill. Elle est actuellement CFO du Groupe Voltalia, acteur international dans les énergies renouvelables coté à la bourse de Paris.

II. PRÉSIDENCE/ VICE-PRÉSIDENCE

Le Président du Conseil est nommé par les administrateurs, tel que le prévoient les statuts.

Il devrait être procédé à la nomination d'un Président du Conseil au courant de l'année 2021.

Monsieur Renaud Witmeur en est le Vice- Président.

III. FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'administration s'est réuni huit fois au cours de l'année 2020. Il s'est réuni une fois en présentiel, trois fois par conférence téléphonique et quatre fois par vidéoconférence. Les principaux sujets abordés concernaient :

- (i) l'approbation des résultats du Groupe, des prévisions de résultats et des budgets annuels ;
- (ii) la procédure conflit d'intérêts résultant de l'octroi du crédit pont de la Sogepa ;
- (iii) la gouvernance suite à la démission de Bernard Goblet et la nomination de Fabrice Orban en qualité de Directeur Général (CEO) ;
- (iv) le suivi de l'impact de la crise du Covid sur les activités et la trésorerie du Groupe ;
- (v) le rachat du solde des actions d'Esindus.

Les administrateurs ont tous assisté aux réunions à l'exception de (i) Laurent Levaux, excusé le 23 janvier, les 11 et 26 mars et le 17 juin, (ii) Renaud Witmeur, excusé les 23 et 27 janvier et les 11 et 26 mars, (iii) Bernard Lambilliotte, excusé le 27 janvier, (iv) Sogepa représentée par Valérie Potier, excusée le 26 mars 2020.

Le Baron Philippe Bodson, décédé le 4 avril 2020, a assisté aux Conseils des 27 janvier et 11 mars 2020.

5. COMITÉS

Le Conseil d'administration a créé en son sein deux Comités spécialisés qui l'assistent dans certaines fonctions spécifiques : le Comité d'audit et le Comité de nomination et de rémunération.

I. COMITÉ D'AUDIT

Composition

Le Comité d'audit est exclusivement composé d'administrateurs non exécutifs. Suite au décès le 4 avril 2020 du Baron Philippe Bodson, administrateur indépendant, le Comité d'audit n'était plus composé que de quatre administrateurs non exécutifs à partir de cette date.

Le 17 février 2021, le Conseil a coopté un troisième administrateur indépendant, la SAS Botheia, représentée par Madame Marie Odile Reynaud (ép. Lavenant), qui est devenue membre du Comité d'audit. Pour les réunions de 2021 relatives aux comptes 2020, le Comité d'audit était donc à nouveau composé de cinq administrateurs non exécutifs dont une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit est présidé par Monsieur Alexandre Grosjean.

Au 31 décembre 2020, le Comité d'audit est composé comme suit :

Membres du Comité d'audit	Fonction
Alexandre Grosjean*	Président
Laurent Levaux*	Membre
Bernard Lambilliotte	Membre
Sogepa représentée par Madame Valérie Potier	Membre

* Administrateurs indépendants.

Le Baron Philippe Bodson, administrateur indépendant, membre du Comité est décédé le 4 avril 2020.

Depuis le 17 février 2021, le Comité d'audit est composé comme suit :

Membres du Comité d'audit	Fonction
Alexandre Grosjean*	Président
Laurent Levaux*	Membre
Bernard Lambilliotte	Membre
Sogepa représentée par Madame Valérie Potier	Membre
Botheia SAS représentée par Marie Odile Reynaud (ép. Lavenant)*	Membre

* Administrateurs indépendants.

Fonctionnement

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'année 2020. Monsieur Philippe Bodson a assisté aux réunions des 20 janvier et 11 mars 2020. Tous les autres membres ainsi que le Commissaire ont assisté aux trois réunions du Comité d'audit, à l'exception de Monsieur Laurent Levaux, excusé le 4 septembre 2020.



Les thèmes débattus au sein du Comité d'audit concernaient principalement :

- (i) l'examen des tests de réduction de valeur sur la valeur comptable de certains actifs lors de la réunion du 20 janvier 2020
- (ii) la clôture des comptes au 31 décembre 2019 lors de la réunion du 11 mars 2020
- (iii) l'arrêté des comptes au 30 juin 2020 lors de la réunion du 4 septembre 2020

II. COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Composition

Depuis le 24 janvier 2017, le Comité de rémunération et le Comité de nomination sont réunis en un seul Comité, composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs. Monsieur Renaud Witmeur assure la Présidence du Comité de nomination et de rémunération.

Suite au décès le 4 avril 2020 du Baron Philippe Bodson, administrateur indépendant, le Comité de nomination et de rémunération n'était plus composé que de deux administrateurs non exécutifs à partir de cette date.

Le 17 février 2021, le Conseil d'administration a coopté un troisième administrateur indépendant, la SAS Botheia, représentée par Madame Marie Odile Reynaud (ép. Lavenant) et a revu la composition du Comité de nomination et de rémunération afin de le mettre en conformité avec les dispositions du CSA et du Code de Gouvernance 2020.

Au 31 décembre 2020, le Comité de nomination et de rémunération est composé comme suit

Membres du comité de nomination et de rémunération	Fonction
Renaud Witmeur	Président
Sogepa représentée par Madame Valérie Potier	Membre

Depuis le 17 Février 2021, le Comité de nomination et de rémunération est composé comme suit :

Membres du comité de nomination et de rémunération	Fonction
Renaud Witmeur	Président
Sogepa représentée par Madame Valérie Potier	Membre
Botheia SAS représentée par Marie Odile Reynaud (ép. Lavenant)*	Membre
Laurent Levaux*	Membre
Alexandre Grosjean*	Membre

* Administrateurs indépendants.

Fonctionnement

Le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni trois fois en 2020 et les administrateurs ont participé à toutes les réunions, à l'exception du Baron Philippe Bodson à partir du 4 avril 2020.

Les sujets qui y furent abordés concernent principalement :

- (i) l'approbation du rapport de rémunération 2019
- (ii) le package salarial du nouveau Directeur général
- (iii) la nouvelle composition du Comité exécutif avec l'entrée de nouveaux membres

6. COMITÉ EXÉCUTIF ET GESTION JOURNALIÈRE

Le Conseil d'administration a confié la gestion journalière de la Société à son Directeur Général (Chief Executive Officer) Fabrice Orban, entré en fonction le 1er mars 2021, en remplacement de Bernard Goblet, démissionnaire.

Fabrice Orban est assisté dans sa tâche par les membres du Comité exécutif. La Société n'a pas institué de Comité de direction au sens de l'article 7:107 du Code des sociétés et des associations (anciennement 524 bis du Code des sociétés).

Le Comité exécutif est composé comme suit au 31 décembre 2020 :

Membres du comité exécutif	Fonction
Fabrice Orban*	Directeur Général (CEO)
Eric Binard	Directeur des ventes (CSO)
Alexandre Catalao**	Directeur des opérations (COO)
Quentin Biart	Directeur financier (CFO)
Ruth Callaghan**	Directeur Ressources humaines (HRO)
Christian Moser**	Directeur Technologie (CTO)

* Fabrice Orban remplace Bernard Goblet depuis le 1^{er} mars 2020.

** membres depuis le 1^{er} novembre 2020.

*** a quitté le Groupe au 31 janvier 2021.

A fin 2020, le Comité exécutif compte, en sus des fonctions Finance (CFO), Vente (CSO) et Opérations (COO), les fonctions Ressources Humaines (CHRO) et Technologie (CTO).

Un Comité exécutif renouvelé dès 2021

Au début de 2021, la composition du Comité exécutif a été revue, d'une part pour s'aligner sur la structure matricielle du Groupe, et d'autre part, pour accompagner la mise en œuvre de la Feuille de route 2025.

Les responsabilités de ses membres ont été renforcées afin de représenter l'organisation matricielle globale ONE HAMON. Ainsi, cinq des sept membres cumulent une responsabilité fonctionnelle transversale "One Hamon" et la responsabilité opérationnelle en tant que CEO d'un des cinq clusters.

Le Comité Exécutif s'est enrichi de quatre nouvelles fonctions transversales en sus des fonctions Ventes, Opérations, et Finances existantes :

- Ressources Humaines
- Technologie
- Customer Service
- Stratégie

Cette organisation matricielle permet :

- d'accroître la responsabilité des résultats de chaque cluster ;
- d'assurer le déploiement des fonctions et initiatives transversales au sein de chaque cluster
- de piloter la mise en œuvre de la Feuille de route 2025 à travers tout le périmètre du Groupe.

Deux nouveaux membres ont rejoint le Comité exécutif : un Directeur de la Stratégie et José Llamas, Directeur Général de Esindus depuis 20 ans, plus spécifiquement en charge du développement du Customer Service; cette nomination s'inscrit dans la logique du rachat d'Esindus par Hamon le 14 décembre 2020.

Le Comité est donc composé comme suit depuis le 2 février 2021 :

Fabrice Orban	Directeur Général
Quentin Biart	Directeur financier (CFO) et CEO Cluster India
Eric Binard	Directeur des ventes (CSO) et CEO Cluster North America
Ruth Callaghan	Directeur Ressources humaines (HRO)
Christian Moser	Directeur Technologie et CEO Cluster APAC (en ce compris l'Australie)
José Llamas*	Directeur Customer Service et CEO Cluster Iberia - Latin America
Paul Adam**	Directeur Stratégie et CEO Cluster EMEA (sauf Espagne et Portugal)

*José Llamas a rejoint le Comité exécutif avec effet au 1^{er} Janvier 2021.

** Paul Adam a rejoint le Comité exécutif avec effet au 2 février 2021.



1 Christian Moser
2. Eric Binard
3. Jose Llamas
4. Quentin Biart
5. Ruth Callaghan
6. Paul Adam

7. RAPPORT DE REMUNERATION

Conformément à l'article 7:100 du Code des sociétés et des associations (anciennement 526 quater du Code des sociétés), le Comité de rémunération a préparé un Rapport de rémunération conforme à l'article 3:6 du Code des sociétés des associations (anciennement article 96 du Code des sociétés).

I. PROCÉDURE

La politique de rémunération de Hamon a pour objectif d'assurer une rémunération du Comité exécutif et des autres membres du personnel en ligne avec leur contribution aux objectifs de développement à long terme de Hamon.

La structure de rémunération a été développée suivant les principes suivants :

- Compétitivité sur les marchés respectifs afin d'attirer, de garder et de motiver des talents nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de performance du Groupe
- Rémunération variable directement liée conjointement à la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe et aux performances individuelles
- Cohérence et équilibre des rémunérations entre coûts et valeur ajoutée

Le département des Ressources humaines reçoit régulièrement des études relatives au marché international établies par le bureau Willis Towers Watson, de réputation internationale en la matière. Hamon a pour objectif de se situer autour de la médiane du marché pour déterminer le montant des salaires et avantages octroyés à ses employés et cadres.

Le montant de ces rémunérations est donc en ligne avec les pratiques de marché pour des fonctions similaires.

Le Comité de rémunération et de nomination ne prévoit pas de changement majeur dans la politique de rémunération des employés du Groupe Hamon dans les deux années à venir.

II. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

1. Rémunération des administrateurs

Les mandats d'administrateur sont rémunérés.

La rémunération des administrateurs non exécutifs est constituée d'une part d'une somme forfaitaire et d'autre part d'un jeton de présence par réunion à laquelle ils sont présents. Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient ni d'options sur actions, ni de bonus lié aux résultats de l'entreprise.

Les émoluments revenant aux administrateurs non exécutifs ont été revus pour la dernière fois lors de l'assemblée générale du 25 avril 2017 qui a décidé d'allouer, avec effet au 1er janvier 2018, une rémunération (forfaitaire et jetons de présence) aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions d'administrateur, d'un montant global maximal et total à charge de la Société de 500.000 euros par an (à indexer annuellement sur la base du niveau de l'indice des prix à la consommation du mois de janvier de chaque année par rapport à son niveau de janvier 2017), à charge pour le Conseil d'administration de déterminer annuellement la répartition de ce montant global entre ses membres.

Le Président du Conseil d'administration perçoit une somme forfaitaire annuelle supérieure au titre de rémunération pour ses conseils et son expérience. Une somme forfaitaire est également attribuée au Vice-Président du Conseil depuis 2018.

En 2020, les administrateurs ont perçu leur rémunération afférente à l'exercice en cours. Elle s'est élevée à un montant total de EUR 170.000 couvrant leur participation au Conseil et aux Comités spécialisés, le cas échéant.

en EUR	A titre de membre du Conseil d'administration	A titre de membre des Comités spécialisés	Total
Philippe Bodson**	12.500		12.500**
Renaud Witmeur*	40.000		40.000*
Laurent Levaux	16.000	3.000	19.000
Sogepa représentée par Valérie Potier	20.500	4.500	25.000
Alexandre Grosjean	22.000	4.500	26.500
Bernard Lambilliotte	20.500	4.500	25.000
Aline Lambilliotte	22.000		22.000

* Forfait global annuel qui couvre également la participation aux Comités spécialisés. Ce montant est directement versé à la SA Sogepa.

** Forfait qui couvre le premier trimestre 2020, Philippe Bodson étant décédé le 4 avril 2020.

2. Rémunération du directeur général

La rémunération individuelle brute, sur une base annuelle de VOLENTES SRL, représentée par Fabrice Orban, le nouveau Directeur Général et délégué à la gestion journalière entré en fonction le 1er mars 2020, est fixée à un montant forfaitaire de EUR 372.000 pour les trois prochaines années. Elle couvre les

composantes Pension et autres composantes de la rémunération (avantages en nature/assurance soins de santé, couverture décès, invalidité) hors frais de représentation professionnels. Un bonus de signature de EUR 60.000 a été octroyé à la date du 30 mars 2020.

Une rémunération variable est également prévue, basée sur des objectifs définis par le Conseil d'administration et limitée à 30% de la rémunération brute fixe.

L'indemnité de départ du Directeur Général (en cas de rupture du contrat sans motif par Hamon) s'élève à trois mois de préavis (ou une indemnité compensatoire de préavis équivalente) en cas de rupture durant les douze premiers mois et à six mois de préavis (ou une indemnité compensatoire de préavis équivalente) en cas de rupture après les douze premiers mois, dans les deux cas augmentée d'un montant égal à un an de rémunération fixe.

Fabrice Orban a perçu une rémunération de EUR 380.000 en 2020 et n'a pas perçu de bonus au courant de cette année-là.

3. Rémunération des membres du Comité exécutif

La rémunération des membres du Comité exécutif est constituée d'une somme fixe et d'un montant variable.

La somme fixe correspond aux pratiques internationales de marché pour les différentes fonctions concernées comme expliqué ci-dessus.

L'objectif de la rémunération variable est d'assurer aux membres du Comité exécutif qu'ils soient rétribués conjointement en fonction des performances du Groupe d'une part et de leur performance individuelle d'autre part. La rémunération variable est donc liée à la fois aux résultats des Régions et du Groupe et à l'atteinte d'objectifs personnels. Le pourcentage que représente le montant de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe dépend du degré d'importance que revêt la fonction dans sa contribution aux résultats des Régions et du Groupe.

Les performances individuelles des intéressés, quant à elles, font l'objet d'une appréciation annuelle par le Directeur Général qui prend en compte le degré de réalisation des objectifs définis de commun accord l'année précédente. Cette analyse des performances des membres du Comité exécutif et des cadres supérieurs est discutée en Comité de nomination et de rémunération.

La rémunération et les autres avantages accordés aux membres du Comité exécutif* (hors le Directeur Général) en 2020 se chiffrent à un total de EUR 974.905, répartis comme suit :

Rémunération de base*	EUR 815.219
Rémunération variable**	0
Pension (contribution définie)	EUR 63.851
Autres composantes de la rémunération (avantages en nature/ assurance soins de santé, couverture décès/ invalidité/ revenu garanti/voiture de société)	EUR 95.835

Note : Ces chiffres représentent les coûts totaux supportés par la Société (en ce compris les charges sociales).

* Ruth Callaghan et Christian Moser ont rejoint le Comité exécutif avec effet au 1^{er} novembre 2020.

** Les membres du Comité exécutif n'ont pas perçu de bonus au courant de l'année 2020.

Par ailleurs, aucune convention prévoyant une indemnité de départ ne doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 27 avril 2021.

4. Montant total de la rémunération des dirigeants

En 2020, le montant global des rémunérations et avantages en nature alloués au Directeur Général et aux membres du Comité exécutif de la Société en raison de leurs fonctions dans celle-ci, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, s'élevait à EUR 1.354.905. (voir la note 44 des comptes consolidés).

8. ACTIONNARIAT, PACTES D'ACTIONNAIRES ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

La structure de l'actionnariat de la Société est présentée dans la section « Relations avec nos actionnaires et les parties prenantes ».

Une Convention d'actionnaires entre la Sogepa et Sopal International, signée le 18 décembre 2016 et amendée le 25 décembre 2017, traite d'une part de la représentation au Conseil d'administration et d'autre part de la propriété et du transfert des actions de la Société détenues par Sopal, la Région Wallonne et la Sogepa. Il n'y a pas d'inaccessibilité temporaire des actions par Sopal et la Sogepa mais toute cession d'actions par l'une d'elles était soumise, jusqu'au 30 juin 2019, à un droit de préemption.

Par ailleurs, les parties à la Convention d'actionnaires, telle qu'amendée, n'agissent pas de concert dans la mesure où il ne peut être considéré, selon les termes de la Convention d'actionnaires, que les parties à cette convention ont conclu un accord portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote, en vue de mener une politique commune durable vis-à-vis de la Société, comme le requiert la législation applicable en matière de concert.

Les transactions avec les parties liées sont plus largement détaillées dans la note 41 (Parties Liées) des comptes consolidés.

9. COMMISSAIRE

I. RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

Les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ont été vérifiés par le Commissaire EY, Réviseur d'entreprises SRL, De Kleetlaan, 2 à 1831 Diegem, représenté par Madame Marie Kaisin, Réviseur d'entreprises agissant au nom d'une SRL, qui a émis un rapport sans réserve. Le mandat du Commissaire a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 28 avril 2020 pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale du 25 avril 2023 appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2022.

II. RÉMUNÉRATION DU COMMISSAIRE

Les honoraires perçus par le commissaire et son réseau (E&Y) pour l'ensemble du périmètre consolidé du Groupe pour l'exercice 2020 sont détaillés à la note 47 des comptes consolidés.

10. AFFECTATION DU RÉSULTAT

La Société n'a pas payé de dividende pour l'exercice 2020.



11. CODE DE CONDUITE

Le Groupe dispose d'un Code éthique à l'attention de tous ses employés qui couvre différents aspects liés (i) au respect des dispositions légales en matière de délits d'initiés, (ii) à la prévention de situations de conflits d'intérêts avec le Groupe, (iii) au respect de la confidentialité dans le cadre de l'exercice de leur fonction, (iv) à la bonne conduite dans la gestion des affaires, (v) à la lutte contre la corruption, (vi) au respect des droits de l'homme.

Ce Code a pour objectif de sensibiliser les employés à la nécessité de respecter un code de conduite dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle et de veiller à ce que l'ensemble du personnel exerce ses activités dans le respect de l'éthique et des réglementations en vigueur. Ce Code s'inscrit dans la volonté du Groupe de préserver des relations de confiance et de professionnalisme avec l'ensemble de ses interlocuteurs.

Ce Code éthique a été revu en 2020 et est disponible sur le site internet de la Société (voir hamon.com/about/ethics).

La Charte de gouvernance d'entreprise publiée sur le site de Hamon comprend un volet spécifique relatif au délit d'initié.

12. CONFLITS D'INTÉRÊTS

I. PROCÉDURES CONFLITS D'INTÉRÊTS (ARTICLE 7 :97 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS)

27 Janvier 2020

La procédure conflits d'intérêts a été mise en oeuvre le 27 janvier 2020 dans le cadre de l'octroi d'un crédit-pont de € 6 millions par la Sogepa à Hamon & Cie. Il a été demandé au Comité des administrateurs indépendants de se pencher sur le conflit d'intérêt existant entre la Sogepa et Hamon résultant dudit prêt, compte tenu de ce que la Sogepa, agissant en qualité de prêteuse, est également actionnaire à 51% de Hamon, contrôle cette dernière et est membre du Conseil d'administration de Hamon & Cie. En effet, dans

la mesure où la Sogepa est une société liée à Hamon, l'article 7:97 §2 du Code des sociétés et des associations était d'application.

En application de l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations et après avoir sollicité l'avis d'expert de BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Félix Fank, le Comité des administrateurs indépendants a considéré que l'opération précitée envisagée s'inscrivait, à la lumière notamment des résultats à fin 2019, dans la stratégie du Groupe de poursuivre ses activités et donc de faire face à ses engagements financiers et que les conditions auxquelles cette opération était envisagée n'étaient pas de nature à porter préjudice à la Société et n'étaient pas abusives.

Le Comité des administrateurs indépendants de Hamon a rédigé, le 27 janvier 2020, un rapport article 7 :97 exhaustif dont la conclusion est la suivante :

1. Conclusions du rapport du Comité des administrateurs indépendants

Le Comité des administrateurs indépendants a décidé ce qui suit :

[...] « En application de l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations et après avoir sollicité l'avis d'expert de BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Félix Fank, le Comité des administrateurs indépendants considère que :

- l'opération envisagée de contracter un crédit- pont auprès de la Sogepa à concurrence de € 6 millions s'inscrit, à la lumière notamment des résultats à fin 2019, dans la stratégie du Groupe de poursuivre ses activités et donc de faire face à ses engagements financiers ;
- les conditions auxquelles cette opération est envisagée ne sont pas de nature à porter préjudice à la Société et ne sont pas abusives.

[...]

2. L'extrait du procès-verbal du Conseil de Hamon & Cie du 27 janvier 2020

...” Décision du Conseil : après avoir pris connaissance de l'avis du Comité rapporté par Philippe Bodson, dont

la copie figure en annexe du présent procès-verbal, le Conseil constate que la procédure visée à l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations a bien été respectée et confirme qu'il se range à l'avis positif du Comité. » ...”.

3. L'appréciation du Commissaire

“ Sur la base de la mise en oeuvre des procédures décrites ci-dessus, nous avons constaté que la conclusion reprise dans le procès-verbal du Conseil d'administration du 27 janvier 2020 concordait avec la conclusion de l'avis du Comité des administrateurs indépendants du 27 janvier 2020. Nous pouvons également conclure que la procédure prévue par l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations a été correctement suivie. Nous n'avons pas identifié d'incohérences entre les données financières reprises dans l'avis du Comité des administrateurs indépendants et dans le procès-verbal du Conseil d'administration. Nous pouvons également conclure que les données financières reprises dans ces deux documents sont fidèles.”

26 Mars 2021

La procédure conflits d'intérêts a également été mise en oeuvre le 26 mars 2021 dans le cadre de l'octroi d'un crédit-pont de € 15 millions par la Sogepa à Hamon & Cie. Il a été demandé au Comité des administrateurs indépendants de se pencher sur le conflit d'intérêt existant entre la Sogepa et Hamon résultant dudit prêt, compte tenu de ce que la Sogepa, agissant en qualité de prêteuse, est également actionnaire à 51% de Hamon, contrôle cette dernière et est membre du Conseil d'administration de Hamon & Cie. En effet, dans la mesure où la Sogepa est une société liée à Hamon, l'article 7:97 §2 du Code des sociétés et des associations était d'application.

En application de l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations et après avoir sollicité l'avis d'expert de BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Félix Fank, le Comité des administrateurs indépendants a considéré que l'opération précitée envisagée s'inscrivait, à la lumière notamment des résultats à fin 2020, dans la stratégie du Groupe de poursuivre ses activités et donc de faire face à ses engagements financiers, conformément à la Roadmap 2025 et que les conditions auxquelles cette opération était envisagée n'étaient pas de nature à porter préjudice à la Société et n'étaient pas abusives.

Le Comité des administrateurs indépendants de Hamon a rédigé, le 25 mars 2021, un rapport article 7:97 exhaustif dont la conclusion est la suivante :

1. Conclusions du rapport du Comité des administrateurs indépendants

Le Comité des administrateurs indépendants a décidé ce qui suit :

[...] « En application de l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations et après avoir sollicité l'avis d'expert de BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Félix Fank, le Comité des administrateurs indépendants considère que :

- l'opération envisagée de contracter un crédit-pont auprès de la Sogepa à concurrence de € 15 millions

s'inscrit, à la lumière notamment des résultats à fin 2020, dans la stratégie du Groupe de poursuivre ses activités et donc de faire face à ses engagements financiers, et cela conformément à la Roadmap 2025 ;

- les conditions auxquelles cette opération est envisagée ne sont pas de nature à porter préjudice à la Société et ne sont pas abusives.

. [. . .]

2. L'extrait du procès-verbal du Conseil de Hamon & Cie du 26 mars 2021

...” Décision du Conseil : après avoir pris connaissance de l'avis du Comité rapporté par Alexandre Grosjean, dont la copie figure en annexe du présent procès-verbal, le Conseil constate que la procédure visée à l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations a bien été respectée et confirme qu'il se range à l'avis positif du Comité. » ...”.

3. L'appréciation du Commissaire

“ Sur la base de la mise en oeuvre des procédures décrites ci-dessus, nous avons constaté que la conclusion reprise dans le procès-verbal du Conseil d'administration du 26 mars 2021 concordait avec la conclusion de l'avis du Comité des administrateurs indépendants du 25 mars 2021. Nous pouvons également conclure que la procédure prévue par l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations a été correctement suivie. Nous n'avons pas identifié d'incohérences entre les données financières reprises dans l'avis du Comité des administrateurs indépendants et dans le procès-verbal du Conseil d'administration. Nous pouvons également conclure que les données financières reprises dans ces deux documents sont fidèles.”

1 avril 2021

La procédure conflit d'intérêts a été mise en oeuvre le 1 avril 2021 dans le cadre de la décision du Conseil d'administration de convoquer une assemblée générale des obligataires avec pour ordre du jour l'extension de la maturité de l'emprunt obligataire au 30 janvier 2035. Dans la mesure où la Sogepa, actionnaire à 51% de Hamon & cie, détient 40 % de l'emprunt obligataire, le Conseil a décidé, pour autant que nécessaire, d'appliquer les procédures visées aux articles 7:96 et 7:97 du Code des sociétés et des associations. En effet, comme le Conseil en avait été préalablement informé, la Sogepa pouvait éventuellement avoir un intérêt de nature patrimoniale opposé à celui d'Hamon au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

Le Comité des administrateurs indépendants de Hamon a rédigé, le 1 avril 2021, un rapport article 7:97 exhaustif dont la conclusion est la suivante :

1. Conclusions du rapport du Comité des administrateurs indépendants

Le Comité des administrateurs indépendants a décidé ce qui suit :

[...] « En application de l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations le Comité des administrateurs indépendants considère que :

- la décision du Conseil de Hamon & Cie (International) de convoquer une assemblée générale des obligataires avec pour ordre du jour l'extension de la maturité de l'emprunt obligataire au 30 janvier 2035 s'inscrit dans la stratégie du Groupe de renforcer ses fonds propres et sa structure financière; et
 - les conditions auxquelles cette opération est envisagée ne sont pas de nature à porter préjudice à la Société et ne sont pas abusives.
- . [. . .]

2. L'extrait du procès-verbal du Conseil de Hamon & Cie du 1 avril 2021

..." Décision du Conseil : après avoir pris connaissance de l'avis du Comité rapporté par Alexandre Grosjean, dont la copie figure en annexe du présent procès-verbal, le Conseil constate que la procédure visée aux articles 7:96 et 7:97 du Code des sociétés et des associations a bien été respectée et confirme qu'il se range à l'avis positif du Comité des administrateurs indépendants; il approuve également, pour autant que nécessaire, la modification des conditions générales d'émission des obligations en vue d'étendre la maturité de l'emprunt obligataire au 30 janvier 2035 ..." .

3. L'appréciation du Commissaire

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les données financières et comptables reprises dans l'avis du Comité d'administrateurs indépendants du 1er avril 2021 et dans le procès-verbal du Conseil d'administration réuni à la même date, conformément à l'article 7:97 du Code des sociétés et associations, contiendraient des incohérences significatives par rapport à l'information dont nous disposons dans le cadre de notre mission de commissaire. Notre rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 7:97 du Code des sociétés et associations dans le cadre de l'extension de 2025 à 2035 de la maturité de l'emprunt obligataire qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des obligataires et ne peut être utilisé à d'autres fins

21 avril 2021

La procédure conflits d'intérêts a également été mise en oeuvre le 21 avril 2021 dans le cadre d'un accord relatif à un plan de renforcement des fonds propres de la Société (le « Plan de Refinancement »), conclu entre la Société, les banques, et la société wallonne de gestion et de participations SA (la « Sogepa »). Cet accord de principe a été formalisé dans une term sheet, signée par Sogepa et les banques le 20 avril 2021 (la « Term Sheet »), que le Comité a examiné pour établir le présent rapport.

Il a été demandé au Comité des administrateurs indépendants de se pencher sur le conflit d'intérêt existant entre la Sogepa et Hamon résultant de la conclusion de ladite Term Sheet, compte tenu de ce que la Sogepa, agissant en qualité de prêteuse, est également actionnaire à 51% de Hamon, contrôle cette dernière et est membre du Conseil d'administration de Hamon & Cie. En effet, dans la mesure où la Sogepa est

une société liée à Hamon, l'article 7:97 §2 du Code des sociétés et des associations était d'application.

En application de l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations, le Comité des administrateurs indépendants a considéré que l'approbation de la Term Sheet par le Conseil d'administration de la Société était une condition préalable à l'intervention effective de la Sogepa et des banques dans la recapitalisation du Groupe.

Ces transactions devaient permettre au Groupe Hamon de reconstituer ses fonds propres à environ EUR 23,2 millions (pro forma sur la base des chiffres arrêtés à fin décembre 2020), auxquels s'ajouteraient un prêt subordonné long-terme d'EUR 26,8 millions octroyé à 100% par la Sogepa.

En l'absence d'une approbation par le Conseil d'administration de la Société, les capitaux propres de la Société et du Groupe ne bénéficieraient pas des impacts décrits ci-dessus mettant le Groupe en grande difficulté de trésorerie.

Le Comité des administrateurs indépendants de Hamon a rédigé, le 20 avril 2021, un rapport article 7 :97 exhaustif dont la conclusion est la suivante :

1. Conclusions du rapport du Comité des administrateurs indépendants

En application de l'article 7:97 du Code des Sociétés et des Associations, le Comité des administrateurs indépendants du 20 avril 2021 considère, pour autant que nécessaire, que :

- l'approbation de la Term Sheet par le Conseil d'administration de Hamon & Cie (International) s'inscrit dans la stratégie du Groupe et est nécessaire en vue de renforcer ses fonds propres et sa structure financière et, partant, assurer sa pérennité; et
 - les conditions auxquelles les Opérations sont envisagées ne sont pas de nature à porter préjudice à la Société et ne sont pas abusives.
- . [. . .]

2. L'extrait du procès-verbal du Conseil de Hamon & Cie du 21 avril 2021

..." Décision du Conseil : après avoir pris connaissance de l'avis du Comité rapporté par Alexandre Grosjean, dont la copie figure en annexe du présent procès-verbal, le Conseil constate que les procédures visées aux articles 7:96 et 7:97 du Code des sociétés et des associations a bien été respectée et confirme qu'il se range à l'avis positif du Comité. » ..." .

3. L'appréciation du Commissaire

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les données financières et comptables reprises dans les avis du Comité d'administrateurs indépendants du 21 et 29 avril 2021 et dans les procès-verbaux du Conseil d'administration réunis les 21 et 30 avril 2021, conformément à l'article 7:97 du Code des sociétés et associations, contiendraient des incohérences significatives par rapport à l'information dont nous disposons dans le cadre de notre mission de commissaire. Notre rapport a été établi uniquement

en vertu de l'article 7:97 du Code des sociétés et associations dans le cadre du plan de renforcement des fonds propres de la Société et des opérations d'augmentation de capital et ne peut être utilisé à d'autres fins.

30 avril 2021

La procédure conflits d'intérêts a enfin été mise en oeuvre le 30 avril 2021 dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société, d'une part en numéraire par la Sogepa à concurrence d'un montant de EUR 15 millions et d'autre part, par apport en nature résultant de la conversion d'une créance de la Sogepa de EUR 2,1 millions à un prix d'émission de EUR 0,5 par nouvelle action (ci-après les "Augmentations de capital").

Il a été demandé au Comité de se pencher sur le conflit d'intérêt existant entre la Sogepa et Hamon résultant des Augmentations de capital, compte tenu de ce que la Sogepa, agissant en qualité de prêteuse, est également actionnaire à 51% de Hamon, contrôle cette dernière et est membre du Conseil d'administration de Hamon.

En application de l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations et après avoir sollicité l'avis d'expert de Didier Husquinet, Expert-comptable et conseil Fiscal, Executive Director chez KPMG Tax, Legal and Accountancy, le Comité des administrateurs indépendants a considéré que ces Augmentations de capital liées à l'ensemble des autres opérations du Plan de Recapitalisation devraient permettre au Groupe Hamon de reconstituer ses capitaux propres à environ EUR 23,2 millions (pro forma IFRS sur la base des chiffres arrêtés à fin décembre 2020), auxquels s'ajoute un prêt subordonné long-terme d'EUR 26,8 millions octroyé à 100% par la Sogepa.

En l'absence de réalisation des Augmentations de capital, les capitaux propres de la Société et du Groupe ne bénéficieraient pas des impacts décrits ci-dessus, mettant le Groupe en grande difficulté de trésorerie.

Le Comité des administrateurs indépendants de Hamon a rédigé, le 29 avril 2021, un rapport article 7:97 exhaustif dont la conclusion est la suivante :

1. Conclusions du rapport du Comité des administrateurs indépendants

Le Comité des administrateurs indépendants a décidé ce qui suit :

[...] « En application de l'article 7:97 du Code des Sociétés et des Associations et après avoir sollicité l'avis d'expert de Didier Husquinet, Expert-comptable et conseil Fiscal, Executive Director chez KPMG Tax, Legal and Accountancy, le Comité des administrateurs indépendants considère que :

- dans un contexte d'une situation de capitaux propres négatifs au 31 décembre 2020 et d'une trésorerie en tension extrême, l'opération envisagée de réalisation des Augmentations de capital de la Société par la Sogepa :
 - (i) par apport en nature résultant de la conversion en capital de créances pour un total de EUR 2,1 millions et
 - (ii) en numéraire à concurrence de EUR 15 millions à un prix de EUR 0,50 par action, s'inscrit dans la stratégie du Groupe de renforcer ses capitaux propres et sa

trésorerie et d'assurer ainsi la poursuite de ses activités conformément à la Roadmap 2025 ;

- les conditions auxquelles cette opération est envisagée ne sont pas de nature à porter préjudice à la Société et ne sont pas abusives.

[...]

2. L'extrait du procès-verbal du Conseil de Hamon & Cie du 30 avril 2021

..." Décision du Conseil : après avoir pris connaissance de l'avis du Comité rapporté par Alexandre Grosjean, dont la copie figure en annexe du présent procès-verbal, le Conseil constate que la procédure visée aux articles 7:96 et 7:97 du Code des sociétés et des associations a bien été respectée et confirme qu'il se range à l'avis positif du Comité des administrateurs indépendants; il approuve par consequent les Augmentations de capital ..." .

3. L'appréciation du Commissaire

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les données financières et comptables reprises dans les avis du Comité d'administrateurs indépendants du 21 et 29 avril 2021 et dans les procès-verbaux du Conseil d'administration réunis les 21 et 30 avril 2021, conformément à l'article 7:97 du Code des sociétés et associations, contiendraient des incohérences significatives par rapport à l'information dont nous disposons dans le cadre de notre mission de commissaire. Notre rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 7:97 du Code des sociétés et associations dans le cadre du plan de renforcement des fonds propres de la Société et des opérations d'augmentation de capital et ne peut être utilisé à d'autres fins.



13. CONFORMITÉ AUX RÈGLES SUR L'ABUS DE MARCHÉ

Le Conseil d'administration a élaboré un ensemble de règles régissant les transactions et la publicité de telles transactions portant sur les actions de la Société ou des instruments dérivés ou d'autres instruments financiers liés à celles-ci. Le règlement de transaction précise quelles sont les informations relatives à ces transactions qui doivent être communiquées au marché. Le règlement de transaction est publié dans la Charte de gouvernance d'entreprise, figurant sur le site de Hamon.

14. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION

Capital autorisé

L'article 5 des statuts de Hamon & Cie prévoit que le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois. Cette autorisation est consentie pour une durée limitée à cinq ans qui peut toutefois être renouvelée une ou plusieurs fois par l'assemblée générale pour une durée maximale de cinq ans chaque fois.

L'assemblée générale du 23 avril 2019 a renouvelé pour une durée de cinq ans l'autorisation conférée au Conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital, par la voie du capital autorisé, soit jusqu'à l'assemblée générale du 23 avril 2024.

Par ailleurs, le montant du capital autorisé s'élève dorénavant à EUR 35.170.611,60, correspondant au montant du capital social qui résulte des augmentations de capital qui ont eu lieu en 2017 et 2018.

Les augmentations de capital décidées en vertu de cette autorisation pourront être effectuées tant par apports en numéraire ou en nature que par incorporation de réserves disponibles ou indisponibles ou de primes

d'émission, avec ou sans création de nouvelles actions, privilégiées ou non, avec ou sans droit de vote, avec ou sans droit de souscription.

Dans le cadre de l'autorisation qui lui est conférée par les statuts, le Conseil d'administration peut décider l'émission d'obligations, de droits de souscription, de droit d'option tout comme il peut également supprimer ou limiter le droit de préférence des actionnaires existants dans l'intérêt social de la Société et dans le respect des conditions légales, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées ou membre du personnel de la Société ou des sociétés liées.

L'assemblée générale extraordinaire de Hamon & Cie du 23 avril 2019 a également renouvelé pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale du 26 avril 2022, l'autorisation au Conseil d'administration de procéder, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société, à des augmentations de capital par apports en nature ou en espèces, en limitant ou en supprimant, le cas échéant, le droit de préférence des actionnaires y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées.

RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Les statuts de Hamon & Cie prévoient également que la Société est autorisée à acheter ses propres actions en Bourse sans qu'une offre d'acquisition ne doive être faite aux actionnaires. Le Conseil d'administration est autorisé à aliéner les actions de la Société via la Bourse ou de tout autre manière, dans les cas prévus par la loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le Conseil est également habilité par l'assemblée générale extraordinaire à acquérir ou à aliéner les actions de la Société pour éviter à cette dernière un dommage grave ou imminent, conformément à la loi. L'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2019 a renouvelé cette autorisation pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale du 26 avril 2022.

II. SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DE LA SOCIÉTÉ

1. INTRODUCTION

La loi du 6 avril 2010 sur le renforcement du gouvernement d'entreprise prévoit, dans le cadre de la transposition d'une directive européenne, que la déclaration du gouvernement d'entreprise doit contenir une description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne de gestion des risques de la société dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière.

Conformément aux dispositions du Code, les éléments relatifs aux autres risques que ceux concernant l'élaboration des états financiers font également l'objet d'une description.

Le Conseil d'administration de Hamon a approuvé, sur proposition du Comité d'audit, d'utiliser comme référence initiale la proposition rédigée par le groupe de travail mis en place par la Commission Corporate Governance de la FEB, composée de représentants de sociétés cotées, de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises,

ainsi que de l'Institute of Internal Auditors Belgium (IIABel).

Le Conseil d'administration a par ailleurs demandé au Comité d'audit qu'il lui soit fait rapport semestriellement sur la mise en œuvre de ce cadre référentiel et sur les améliorations à lui apporter.

Hamon a organisé sa gestion du contrôle interne et des risques de la Société en définissant son environnement de contrôle (cadre général), en identifiant et classant les principaux risques auxquels elle est exposée, en analysant son niveau de maîtrise de ces risques et en organisant un 'contrôle du contrôle'. Elle porte également une attention particulière à la fiabilité du processus de reporting et de communication financière.

2. L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

I. RÔLES ET VALEURS DE L'ENTREPRISE

- i. Une Charte de développement durable reprend les grands axes selon lesquels Hamon entend développer ses affaires, dans le respect de l'environnement, des droits de l'homme, des communautés locales dans lesquelles elle opère, de son personnel. Les valeurs mises en avant sont le professionnalisme, la culture d'entreprise, la diversité culturelle, l'esprit d'équipe et une approche basée sur la qualité, du « bien faire dès la première fois ». Voir également les sections Vision, Mission et Valeurs dans la partie Profil du Groupe du présent rapport.
- ii. Une Charte de gouvernance d'entreprise – consultable sur le site internet – a été établie et validée par le Conseil d'administration. Cette charte définit clairement le rôle des différents organes de gestion, leur mode de fonctionnement et leur composition. Pour rappel, Hamon dispose d'un Conseil d'administration et de Comités spécialisés : un Comité d'audit et un Comité de nomination et de rémunération, tandis que la gestion courante est assurée par le Directeur Général, assisté d'un Comité exécutif.
- iii. Un Code d'éthique, rédigé à l'attention de tous ses employés, tel que décrit à la section « Une entreprise responsable ».

II. UNE CULTURE DE RISQUE

Hamon adopte une attitude prudente. La Société gère au travers de ses différents domaines d'activités des projets conséquents intégrant des systèmes innovants qui jouissent d'une technologie de pointe et répondent précisément aux besoins de ses clients, tout en pratiquant un strict contrôle de ses coûts. Les projets sont soumis dès rédaction de l'offre à une analyse de risques pointue qui assure à ces projets de rester créateurs de valeur à long terme.

III. DES MISSIONS CLAIRES

i. En 2017, une structure matricielle d'organisation du Groupe, a été mise en œuvre avec la création de trois Régions EMEA, ASIA, AMERICAS. En 2021, le management de Hamon a complété cette organisation avec la création de deux clusters supplémentaires portant le nombre total de clusters à cinq :

- EMEA,
- NORTH AMERICA
- APAC
- INDIA and Indian Subcontinent
- IBERIA - LATAM

Chaque cluster est dirigé par un Cluster Management Team mené par un CEO, membre du Comité Exécutif du Groupe. Il en résulte que les zones géographiques où le Groupe est actif disposent ainsi d'une existence managériale.

Le concept "One Hamon", seconde dimension de l'organisation matricielle (fonctions Groupe transversales), est renforcé par la mise en place de plusieurs fonctions et processus.

Ces évolutions d'organisation figureront dans le rapport annuel 2021.

ii. L'organisation interne est précisée dans des organigrammes et chaque personne dispose d'une description de fonction et de procédures de délégation de pouvoirs.

iii. Le Groupe exerce également des fonctions de support au bénéfice des Clusters par les départements Finance, Legal, IT, Contrôle de gestion, Trésorerie, Marketing et Ressources humaines de la maison-mère.

iv. Des fonctions de contrôle :

- La fonction de Compliance est exercée par le Secrétaire Général ;



- Le CFO est responsable de l'organisation de la gestion des risques et supervise directement l'équipe Controlling, en charge du contrôle de gestion Groupe ;
- Un Comité des risques et engagements a été créé afin de valider les engagements contractuels opérationnels des diverses entités du Groupe ;
- Le Directeur des Opérations est responsable de la supervision des risques industriels.

IV. DES ÉQUIPES COMPÉTENTES

1. LES ADMINISTRATEURS :

Les administrateurs sont choisis pour leur expérience et disposent des compétences et qualifications nécessaires pour assumer leurs responsabilités et ce notamment en matière de technologie, de finance, de comptabilité, d'investissement et de politique de rémunération.

2. LE MANAGEMENT ET LE PERSONNEL :

Le personnel de Hamon fait l'objet de processus de recrutement adaptés aux profils recherchés et bénéficie de formations adéquates, conformément aux descriptions de fonctions.

3. ANALYSE DES RISQUES

Le Groupe est confronté à un ensemble de risques induits par ses activités, l'étendue et les types de marchés sur lesquels il opère. Hamon réalise régulièrement un exercice d'identification et d'évaluation de ses risques : le Comité exécutif se réunit avec le Directeur Général pour examiner tout risque spécifique du business. Les risques auxquels fait face l'entreprise sont identifiés.

Les principaux risques sont les suivants :

I. RISQUES STRATÉGIQUES

- Risques liés à l'environnement économique et de marché.
- Risques concurrentiels.
- Incertitudes liées aux nouvelles réglementations environnementales et à leurs délais d'entrée en vigueur (influence surtout les activités de Dépollution de l'air).
- Risques liés aux acquisitions, aux partenariats et aux activités à l'étranger.

II. RISQUES MÉTIERS

- Risques clients : dépendance à l'égard de certains clients et risques de crédit client.
- Risques fournisseurs ; il peut s'agir de produits de qualité insuffisante, qui ne satisfont pas le cahier des charges, ou de retard de livraison.
- Risques techniques, relatifs à la conception ou à la bonne exécution de certains projets.
- Risques liés aux garanties données sur les projets.
- Risques liés à l'environnement, par exemple sur les sites des clients de Hamon, ou dans ses usines.
- Risques industriels (accidents), humains, ou liés aux maladies professionnelles.
- Risques liés aux cours des matières premières.

III. RISQUES FINANCIERS

- Risques de taux d'intérêt.

- Risques de change.
- Risques de liquidité.
- Risques liés au financement concernant le risque inhérent à l'échéance concomitante de l'emprunt obligataire de EUR 55 millions et du crédit syndiqué, le 30 janvier 2025.
- Risques liés à l'impact de l'endettement de la Société sur sa flexibilité opérationnelle.
- Risques de non-respect des covenants financiers.

IV. RISQUES DE SUPPORT

i. Risques de ressources humaines, c'est-à-dire la capacité pour l'entreprise de pouvoir bénéficier des compétences et des ressources nécessaires à la réalisation de ses contrats.

ii. Risques informatiques, liés à la disponibilité et à la sécurisation de l'infrastructure informatique et des données nécessaires à la réalisation des objectifs du Groupe.

iii. Risques liés aux litiges dans lesquels le Groupe est impliqué ou aux garanties données dans le cadre de cessions d'actifs.

iv. Risques financiers internes du Groupe, comme les possibilités d'utilisation des pertes fiscales reportées, les réductions de valeur (impairment test) éventuelles à acter sur la valeur comptable de certains actifs, les risques de liquidité ou les risques de crédit.

4. ACTIVITÉS DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

Hamon prend des mesures afin de maîtriser ces risques le mieux possible, par une politique adéquate de gestion des risques basée sur son activité de projets :

- Mise en place d'un cadre de contrôle interne adéquat au niveau du Groupe.
- Analyse des risques techniques, financiers et de réalisation sur la base d'une check-list adaptée aux différentes Régions ; cette analyse est préalable à la remise d'offres à nos clients et basée sur un système de délégation de pouvoirs.
- Suivi mensuel au travers de réunion d'affaires, de l'évolution des différents projets du Groupe.
- Reporting mensuel et trimestriel de gestion, des litiges et de trésorerie.
- Implication d'un contrôle de gestion Groupe fort, qui supervise l'évolution des projets et des activités à travers le Groupe et prévient ou alerte en cas de dérapage.
- Revue constante par le Comité Exécutif de l'état des affaires, des litiges et des risques.

En ce qui concerne la couverture des risques monétaires, Hamon a mis en place une politique de gestion du risque de taux d'intérêt, de change et de contrepartie :

- Risque de taux d'intérêt : ils sont encadrés par la mise en place de swaps de taux d'intérêt (IRS) lorsque les taux longs dépassent certaines limites fixées par le Groupe.
- Risque de change : les positions en devises résultant de l'exécution de nos contrats de construction font

l'objet de couverture par des instruments dérivés (change à terme, swaps, NDF) lorsqu'ils dépassent les limites fixées par le Groupe.

iii. Risque de contrepartie : les dépôts et placements de trésorerie doivent répondre à certains critères de sécurité, de liquidité et seulement ensuite de rendement.

La politique de gestion de risque monétaire est fixée par la direction financière du Groupe et revue régulièrement.

5. INFORMATION ET COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le processus d'établissement de l'information financière est organisé de la façon suivante :

1. Un rétro-planning mentionne les tâches devant être réalisées dans le cadre des clôtures mensuelles, trimestrielles, semestrielles et annuelles de la Société et de ses filiales, ainsi que leur échéance. Le Groupe dispose d'une check-list des actions à suivre par le département financier, tandis que chaque filiale a développé une check-list propre lui permettant de répondre à ces besoins.
2. Sous la supervision des responsables financiers des filiales, les équipes locales produisent les chiffres comptables. Les comptabilités sont tenues soit sur l'ERP du Groupe – JD Edwards - soit, en fonction du programme de roll out ou de la taille de l'entreprise, sur des logiciels achetés localement et faisant l'objet de contrat de support adaptés, soit enfin pour les entités les plus petites, par des prestataires externes. Il est à noter que Hamon a développé un plan de « disaster recovery » et de « business continuity » dont il a fait valider les étapes par des auditeurs en sécurité informatique.
3. L'équipe de contrôle de gestion de la filiale vérifie la validité de ces chiffres et produit le reporting. Les vérifications des chiffres se font sur la base des techniques suivantes :
 - i. tests de cohérence par des comparaisons avec des chiffres historiques ou budgétaires ;
 - ii. vérification de transactions par sondages et en fonction de leur matérialité.
4. Au niveau central, la consolidation est réalisée à l'aide d'un logiciel - SIGMA - dans lequel l'input est réalisé localement par les filiales. L'équipe de consolidation et reporting prépare les chiffres consolidés et vérifie sur la base de sondages et de cohérence les informations financières de base. Cette équipe de Controlling central participe au moins deux fois par an aux revues d'affaires de chacune des filiales des Régions dont elle a la responsabilité.

5. La communication aux membres du personnel et aux différents collaborateurs d'Hamon est adaptée à la taille de la Société. Elle repose principalement sur les différents communiqués de presse, sur l'intranet du Groupe, sur l'envoi par courrier électronique de notes internes, sur des réunions de travail ou encore sur des communications verbales faites par la direction à l'ensemble du personnel.

6. Pour assurer une communication rapide et un traitement égal des actionnaires, Hamon publie l'ordre du jour et les procès-verbaux des assemblées générales, les résultats financiers semestriels et annuels, les communiqués de presse, les statuts, la Charte de Gouvernance d'entreprise et le rapport annuel, sur son site internet.

6. ACTEURS CONCERNÉS PAR LA SUPERVISION ET L'ÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE

La qualité du contrôle interne est évaluée au fil de l'exercice :

1. Par le contrôle de gestion Groupe, dans le cadre des revues trimestrielles de chacun des Clusters et des missions régulières de contrôle effectuées en filiales au cours desquelles l'ensemble des activités et contrôles internes clés relatifs aux contrats sont revus.
2. Le code belge de gouvernance d'entreprise 2020 prévoit qu'une fonction d'audit interne indépendante soit mise en place et que ses ressources et ses compétences soient adaptées à la nature, à la taille et à la complexité de la Société. Si la Société n'a pas de fonction d'audit interne, la nécessité d'en créer une, est évaluée au moins annuellement. Le Groupe ne dispose pas d'une fonction séparée d'audit interne contrairement à ce qui est prévu dans le Code. En revanche, le processus de gestion des risques (opérationnels) est suivi de très près par le Comité d'audit.
3. Par le Comité d'audit : au cours de l'exercice, le Comité d'audit a procédé à la revue des clôtures semestrielles et des traitements comptables spécifiques. Il a procédé à une revue des litiges et a posé toutes les questions qui lui semblaient pertinentes tant au Commissaire qu'au Contrôleur Groupe ou à la direction de la Société.
4. Par le Commissaire dans le cadre de sa revue des comptes semestriels et annuels. Au cours de l'exercice, le Commissaire aux comptes a formulé des recommandations concernant la tenue des états financiers.
5. Occasionnellement par la Financial Service & Market Authority (FSMA).
6. Le Conseil d'administration supervise l'exécution des tâches du Comité d'audit, notamment par le biais du reporting que lui fait ce Comité.

III. RELATIONS AVEC NOS ACTIONNAIRES ET AUTRES PARTIES PRENANTES

1. RELATIONS AVEC NOS ACTIONNAIRES

L'action Hamon

L'action Hamon est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Brussels, au continu, dans le compartiment

C (code ISIN : BE 0003700144). Les principales données concernant l'action Hamon sont synthétisées ci-dessous :

en EUR/action	2020	2019*
Cours de clôture moyen	1,4765	2,814
Cours de clôture maximum	2,0000	4,400
Cours de clôture minimum	0,9049	1,210
Cours de clôture au 31 décembre	1,8500	1,250
Volume moyen d'échange (nombre actions / jour)	7.180	4.659
Nombre total d'actions émises au 31 décembre**	10.657.761	10.657.761
Nombre total d'actions en circulation au 31 décembre	10.657.761	10.657.761
Nombre moyen d'actions en circulation	10.657.761	10.657.761
Capitalisation boursière au 31 décembre (EUR million)	19,72	13,222

* Le cours de l'action Hamon a augmenté de 48% en 2020 vs. une baisse de 8,5% pour l'indice BEL 20.

** L'action Hamon a fait l'objet d'un regroupement en novembre 2019.

Un nouveau programme de rachat d'actions propres a été mis en place avec un autre intermédiaire financier début 2018, en remplacement du précédent.

Augmentation de capital

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital de Hamon en 2020.

Composition de l'actionnariat de Hamon & Cie

Conformément aux termes de l'article 9 des statuts de Hamon & Cie (International) tel que modifié le

27 mai 2008, les actionnaires dont le seuil de détention dépasse 2 %, 3 %, 4 %, 5 %, 7,5 %, 10 % et ensuite chaque multiple de 5 %, sont requis d'en informer la Société et la FSMA (Financial Services & Market Authority), dans le respect des dispositions légales en la matière.

Hamon & Cie n'a reçu aucune notification de participation en 2020.

Actionnaire	31/12/2019*	31/12/2019 Titres en %	31/12/2020 Titres	31/12/2020 en %
Sopal International SA/Frabelco*	1.064.556	9,99 %	1.064.556	9,99 %
Sogepa (pour compte propre et pour compte de la Région Wallonne)	5.458.264	51,21 %	5.458.264	51,21 %
Actions propres détenues par la Société	0		0	0
Autre public	2.272.594	21,32 %	2.272.594	21,32%
Banques	1.862.347	17,47 %	1.862.347	17,47%
Total	10.657.761	100 %	10.657.761	100 %

* Sopal : 481.565 (4,52 %) et Frabelco : 582.991 actions (5,47 %).

La structure de l'actionnariat de Hamon & cie s'établit comme suit au 4 juin 2021, à la suite des opérations (i) de recapitalisation qui se sont déroulées le 3 juin dernier (il est renvoyé à la page 19 du présent rapport annuel point 4. Evénements postérieurs à la clôture) et (ii) de l'échange des obligations entre la Sogepa et Intégrale SA, Patronale SA et deux autres obligataires (il est renvoyé à cet égard aux communiqués de presse des 6 et 28 mai et 4 juin 2021 qui figurent sur le site <https://www.hamon.com/investors/financial-news/> de Hamon).

Au 4 juin 2021

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital
Sogepa S.A. (pour compte propre et celui de la Région Wallonne)	32.698.264	66,65
Integrale S.A.	3.600.000	7,34
Patronale Life S.A.	2.640.000	5,38
ING Belgique S.A.	2.343.665	4,78
BNP Paribas Fortis S.A.	2.113.614	4,31
KBC Bank S.A.	1.605.068	3,27
Sopal International S.A. and Frabelco S.A. agissant comme parties liées	864 556	1,76
autres (nominatifs)	728.289	1,48
Autre public/Euronext	2.464.305	5,03
Total	49.057.761	100

Calendrier financier

L'assemblée générale des actionnaires est statutairement fixée au quatrième mardi du mois d'avril.

Assemblée générale des actionnaires 2021	27.04.2021
Publication revue trimestrielle T1 2021	27.04.2021
Publication des résultats du 1 ^{er} semestre 2021	10.09.2021
Assemblée générale des actionnaires 2022	26.04.2022

Relations avec les investisseurs et communication financière

Quentin Biart, Directeur financier du Groupe
Téléphone : +32 10 39.04.00

Courriel : quentin.biart@hamon.com

L'ensemble des informations financières, notamment les rapports annuels et les communiqués de presse, sont également disponibles sur notre site : www.hamon.com

2. RELATIONS AVEC NOS AUTRES PARTIES PRENANTES

Nos clients conditionnent notre développement. Nous veillons à les satisfaire pleinement, comme le rappelle notre charte d'entreprise (voir sections Vision, Mission et Valeurs dans la partie Profil du Groupe).

Nous sommes en permanence à leur écoute, que ce soit via nos commerciaux, nos gestionnaires de projets, notre personnel sur chantier ou au quotidien par notre participation à des rencontres sectorielles, par notre site internet ou nos autres moyens de communication.

Nous portons une attention particulière à leurs critères de présélection afin de répondre à leurs exigences en tant que fournisseurs privilégiés : critères économiques, de qualité, de certification, santé, sécurité, environnement, éthique.

Nous veillons à être à leur écoute afin de promouvoir des pratiques performantes sur toute la chaîne de valeur de nos produits et services en les répercutant notamment sur nos fournisseurs.

Nos employés constituent le noyau de notre performance. Ils constituent notre ressource la plus précieuse. C'est grâce à leur engagement, à leur savoir-faire, à leur expérience, à leurs valeurs professionnelles et humaines qu'Hamon dégage toute sa valeur ajoutée. La partie « Une entreprise responsable » de ce rapport détaille nos engagements sur ce point.

Nos fournisseurs alimentent notre chaîne de valeur ajoutée. Avec le temps, nous construisons des relations privilégiées avec certains d'entre eux. Nous sommes attentifs à assurer un approvisionnement global pour le Groupe.

Cette stratégie nous permet de fiabiliser nos fournisseurs aux quatre coins du monde avec une garantie de qualité à des prix compétitifs.

Sur une base annuelle, nous organisons auprès de certains fournisseurs des audits. Au-delà du contrôle stricto sensu, ils sont l'occasion d'échanger nos points de vues et de dialoguer avec eux de façon détaillée et constructive.

Enfin, la communauté financière nous aide à réaliser notre développement :

- les banques pour nos besoins de financement (prêts et garanties bancaires, et autres outils bancaires commerciaux) ;
- les analystes financiers qui évaluent nos performances ; plusieurs fois par an, nous organisons des réunions afin de leur présenter l'évolution du Groupe et leur permettre d'interagir directement avec nous ;
- les marchés financiers.

Hamon est consciente que la contribution de chaque partie prenante participe à ses succès et à sa performance. Rester en dialogue en permanence pour mieux comprendre leurs attentes est la première étape de notre prise de responsabilité sociétale. C'est pourquoi nous suggérons à toutes les parties prenantes de nous faire part de leurs commentaires, souhaits et autres :

- Pour notre personnel : via le service du personnel, via les comités d'entreprises (pour les plus grandes filiales), via la hiérarchie ou via le « Compliance Officer ».
- Pour nos autres parties prenantes : via leurs personnes de contact chez Hamon, via notre site internet www.hamon.com ou via les personnes de contact mentionnées dans la section Renseignements généraux à la fin de ce rapport.

Hamon remercie toutes ses parties prenantes pour leur confiance durant cette année 2020.

ÉTATS FINANCIERS

65	1. Compte de résultats consolidés	99 — Note 24 Stocks
66	2. État consolidé du résultat global	99 — Note 25 Contrats de construction
67	3. Bilan consolidé	100 — Note 26 Clients et autres débiteurs
68	4. Tableau de financement consolidé	100 — Note 27 Trésorerie et équivalents de trésorerie
69	5. État consolidé des variations des capitaux propres	101 — Note 28 Capital social
70	6. Notes aux comptes consolidés	102 — Note 29 Provisions pour risques et charges
70	— Note 1 Information générale	103 — Note 30 Provisions pour pension et obligations similaires
70	— Note 2 Déclaration de conformité et de responsabilité	107 — Note 31 Plan d'options sur actions
70	— Note 3 Principales méthodes comptables	107 — Note 32 Passifs financiers
83	— Note 4 Hypothèses clés et principales estimations	109 — Note 33 Fournisseurs et autres crébiteurs
84	— Note 5 Liste des entités consolidées	110 — Note 34 Instruments financiers dérivés
85	— Note 6 Taux de change utilisé par le Groupe	111 — Note 35 Instruments financiers
85	— Note 7 Information par secteur d'activité	112 — Note 36 Politique de gestion du risque
88	— Note 8 Chiffre d'affaires	115 — Note 37 Gages sur les actifs du Groupe
88	— Note 9 Frais de fonctionnement	116 — Note 38 Contrats de location
89	— Note 10 Autres produits / (charges) opérationnels	117 — Note 39 Engagements
89	— Note 11 Coûts de restructurations et autres produits / (charges)	117 — Note 40 Passifs éventuels
90	— Note 12 Charges financières nettes	118 — Note 41 Parties liées
91	— Note 13 Impôts sur le résultat	119 — Note 42 Participations dans des entreprises associées et coentreprises & intérêts minoritaires
92	— Note 14 Changement de périmètre	120 — Note 43 Actifs detenus en vue de la vente et activités abandonnées
93	— Note 15 Résultat par action	120 — Note 44 Rémunération des dirigeants
93	— Note 16 Trésorerie d'exploitation	121 — Note 45 Personnel
93	— Note 17 Trésorerie d'investissement	121 — Note 46 Événements postérieurs à la clôture
94	— Note 18 Trésorerie de financement	122 — Note 47 Honoraires du commissaire
94	— Note 19 Immobilisations incorporelles	122 — Note 48 Indicateurs alternatifs de performance
95	— Note 20 Goodwill	124 7. Comptes sociaux de Hamon & cie (International) SA
97	— Note 21 Immobilisations corporelles	124 — 1. Compte de résultats sociaux
98	— Note 22 Actifs financiers à la juste valeur par le biais des capitaux propres	124 — 2. Bilan
98	— Note 23 Impôts différés	

1. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

en EUR '000'	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires	8	259.468	305.924
Coût des ventes		(233.594)	(260.516)
Marge brute		25.874	45.408
Coûts de distribution et de marketing	9	(11.703)	(12.482)
Frais généraux et administratifs	9	(36.062)	(44.680)
Frais de recherche et développement	9	(991)	(733)
Autres produits / (charges) opérationnels	10	2.128	1.858
Résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits / (charges)		(20.754)	(10.628)
Coûts de restructuration	11	(1.302)	(3.217)
Autres produits / (charges)	11	(5.421)	(2.960)
Résultat opérationnel (EBIT)		(27.477)	(16.805)
Produits financiers	12	1.061	29.577
Charges financières	12	(16.730)	(14.534)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises	42	(309)	2.717
Résultat avant impôts		(43.454)	956
Impôts sur le résultat	13	788	(728)
Résultat après impôts, hors activités abandonnées		(42.666)	228
Résultat après impôts des activités abandonnées	43	-	-
Résultat net		(42.666)	228
Part du Groupe		(42.704)	(196)
Part des participations ne donnant pas le contrôle		38	423
RÉSULTAT PAR ACTION	15		
Activités poursuivies et abandonnées			
Résultat de base par action (EUR)		(4,01)	(0,02)
Résultat dilué par action (EUR)		(4,01)	(0,02)
Activités poursuivies			
Résultat de base par action (EUR)		(4,01)	(0,02)
Résultat dilué par action (EUR)		(4,01)	(0,02)
Activités abandonnées			
Résultat de base par action (EUR)		-	-
Résultat dilué par action (EUR)		-	-

2. ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

en EUR '000'	2020	2019
Résultat net	(42.666)	228
Autres éléments du résultat global		
Éléments susceptibles d'être reclassifiés en résultat	(4.331)	1.206
Reclassification en résultat net de variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente	-	(11)
Variations de la juste valeur des instruments de couverture	-	48
Variations des écarts de conversion	(4.331)	1.169
Éléments non susceptibles d'être reclassifiés en résultat	1.822	5.132
Écarts actuariels des régimes à prestations définies	77	57
Variations de la juste valeur des passifs financiers (*)	1.745	5.075
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)	(2.509)	6.338
Résultat global	(45.175)	6.566
Part du Groupe	(45.100)	6.111
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(75)	455

(*) Les variations de la juste valeur des passifs financiers correspondent à l'application d'IFRS9 dans le cadre du refinancement du crédit syndiqué.

3. BILAN CONSOLIDÉ

en EUR '000'	Note	31/12/2020	31/12/2019
ACTIFS			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	19	13.236	16.042
Goodwill	20	26.300	34.362
Immobilisations corporelles	21	23.300	29.288
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	42	69	5.563
Actifs d'impôts différés	23	5.553	5.236
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des capitaux propres	22	4.233	203
Clients et autres débiteurs	26	2.814	929
		75.506	91.622
Actifs courants			
Stocks	24	5.562	5.046
Montants nets à recevoir pour les contrats de construction	25	61.550	82.499
Clients et autres débiteurs	26	105.323	109.218
Instruments financiers dérivés	34	264	499
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	41.694	30.728
Actifs d'impôts sur le résultat		5.791	5.438
Autres actifs courants		1	1
Actifs détenus en vue de la vente		711	-
		220.895	233.427
Total de l'actif		296.401	325.049
CAPITAUX PROPRES			
Capital	28	31.385	31.385
Primes d'émission		109.186	109.186
Réserves		(161.104)	(113.728)
Capitaux propres - part du Groupe		(20.533)	26.843
Participations ne donnant pas le contrôle		1.765	364
Total des capitaux propres		(18.768)	27.207
PASSIF			
Passifs non courants			
Emprunt subordonné	32	23.544	10.079
Passifs financiers	32	47.251	58.526
Provisions pour pensions et obligations similaires	30	3.070	3.095
Autres provisions non-courantes	29	357	40
Passifs d'impôts différés	23	2.953	598
Autres dettes non-courantes		369	2.589
		77.543	74.926
Passifs courants			
Passifs financiers	32	59.687	39.667
Montants nets à payer pour les contrats de construction	25	60.210	57.046
Fournisseurs et autres crébiteurs	33	111.258	116.447
Impôts sur le résultat à payer		1.721	3.613
Instruments financiers dérivés	34	135	340
Autres provisions courantes	29	1.115	918
Autres dettes courantes		3.500	4.886
		237.626	222.916
Total du passif		315.169	297.842
Total du passif et des capitaux propres		296.401	325.049

4. TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ

en EUR '000'	Note	2020	2019
Trésorerie d'exploitation	16		
Résultat net		(42.666)	228
Résultat après impôts des activités abandonnées		-	-
Impôts sur le résultat		(788)	728
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises		309	(2.717)
Charges et produits financiers		15.668	(15.043)
Résultat opérationnel (EBIT)		(27.477)	(16.805)
Ajustements pour transactions sans impact de trésorerie d'exploitation		15.906	10.103
Variation du besoin en fond de roulement		21.022	19.397
Flux de trésorerie provenant des opérations		9.450	12.695
Intérêts reçus		106	80
Impôts sur le résultat payés durant l'exercice		(748)	(713)
Flux nets de trésorerie d'exploitation		8.808	12.062
Trésorerie d'investissement	17		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(2.729)	(3.762)
Acquisitions de filiales (après déduction de la trésorerie acquise)		(1.344)	248
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		8.184	108
Cessions de filiales		(3.000)	(5.000)
Dividendes perçus		2.443	78
Autres		22	-
Flux nets de trésorerie d'investissement		3.576	(8.327)
Trésorerie de financement	18		
Nouveaux emprunts		29.328	9.167
Remboursement d'emprunts		(12.503)	(1.549)
Remboursement du passif des paiements locatifs		(4.807)	(4.031)
Intérêts payés		(7.677)	(6.918)
Autres frais financiers		(2.863)	(3.756)
Augmentation de capital		0	38
Dividendes payés		(738)	(480)
Acquisitions d'intérêts minoritaires		(871)	(777)
Flux nets de trésorerie de financement		(131)	(8.308)
Flux de trésorerie nets		12.253	(4.573)
Trésorerie en début d'exercice		30.728	34.782
Impact des différences de change et autres éléments sans impact de trésorerie		(1.287)	518
Trésorerie en fin d'exercice		41.694	30.728
Variation nette de la trésorerie		12.253	(4.573)

5. ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

en EUR '000'

	Capital	Réserve légale	Primes démission	Résultats non distribués	Actions propres	Juste valeur passifs financiers	Autres réserves	Réserve de couverture	Plans de pension à prestations définies	Écarts de conversion	Capitaux propres/Part du Groupe	Capitaux propres/Part du Groupe donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2019	31.385	671	109.186	(110.735)	(228)	(330)	153	(38)	463	(10.127)	20.419	548	20.967	
Résultat de l'exercice				(196)							(196)		423	228
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice							5.075	(11)	48	57	1.137	6.307	32	6.338
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice	-	-	-	(196)	-	5.075	(11)	48	57	1.137	6.111	455	6.566	
Augmentations de capital												-	38	38
Dividendes distribués aux actionnaires												-	(480)	(480)
Autres mouvements														
Solde au 31 décembre 2019	31.385	671	109.186	(110.618)	(228)	5.075	(188)	10	540	(8.990)	26.843	364	27.207	
Solde au 1^{er} janvier 2020	31.385	671	109.186	(110.618)	(228)	5.075	(188)	10	540	(8.990)	26.843	364	27.207	
Résultat de l'exercice							1.745			77	(4.218)	(2.396)	(113)	(2.509)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice														
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice	-	-	-	(42.704)	-	1.745	-	-	77	(4.218)	(45.100)	(75)	(45.175)	
Dividendes distribués aux actionnaires												0	(727)	(727)
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales												(2.276)	2.203	(73)
Entrées du périmètre												-	-	-
Autres mouvements														
Solde au 31 décembre 2020	31.385	671	109.186	(155.598)	(228)	6.820	(188)	10	617	(13.208)	(20.533)	1.765	(18.768)	

6. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 INFORMATION GÉNÉRALE

Hamon & Cie (International) SA (ci-après dénommée « Hamon », « le Groupe » ou « la Société ») est une société anonyme de droit belge, cotée sur Euronext Bruxelles compartiment C. Son siège social est situé rue André Dumont 6, 1435 Mont-St-Guibert (depuis le 1^{er} mars 2021) ; téléphone : +32 10 39 04 00.

Les activités principales de Hamon et des différentes filiales du Groupe sont décrites dans la première partie de ce rapport annuel.

La législation régissant les activités de Hamon & Cie (International) est la législation belge ou la législation des pays dans lesquels sont implantées ses filiales. Le pays d'origine de la Société est la Belgique.

L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année. La Société a été constituée le 31 décembre 1927 pour une durée illimitée.

Son numéro d'entreprise est le n° 0402.960.467.

NOTE 2 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET DE RESPONSABILITÉ

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2021.

Par la présente, nous déclarons qu'à notre connaissance :

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe Hamon sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS « International Financial Reporting Standards ») publiées par l'IASB (« International Accounting Standard Board ») telles qu'adoptées par l'UE à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration qui sont applicables au 31 décembre 2020.

Les états financiers donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe.

Le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation du Groupe, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels il est confronté.

Le 26 mars 2021.

Fabrice Orban
Directeur Général

Quentin Biart
CFO

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1. NORMES COMPTABLES

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les normes internationales d'information financière « International Financial Reporting Standards ».

Ils sont préparés selon l'hypothèse que Hamon poursuivra ses activités dans un avenir prévisible (voir la justification du principe de continuité de la Direction plus en détail ci-après) et sur base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers défini par la norme IFRS 9. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

3.1.1. Justification du principe de continuité

Sur la base de l'activité de l'année 2020, des perspectives à moyen terme reflétées dans le plan « Roadmap 2025 » et du plan de recapitalisation en cours de formalisation, le Conseil d'Administration estime qu'il est justifié de maintenir le principe de continuité pour la préparation des états financiers consolidés.

Résultats du Groupe en 2020

En 2020, les commandes se sont élevées à EUR 293,9 millions, en baisse de 14,6% par rapport à 2019, malgré un premier semestre en ligne avec le budget à

EUR 192 millions. Les conditions exceptionnelles liées à la pandémie mondiale ont entraîné un ralentissement des activités Customer Services dès la fin du premier trimestre, compte tenu des premiers confinements et de l'impossibilité d'accéder aux sites de nos clients. Le signal de demande sur les projets de nouvelle monte a diminué durant le deuxième semestre, au fur et à mesure que les grands donneurs d'ordre ont intégré l'incertitude liée à la résolution de la pandémie covid-19 dans leur processus décisionnel d'investissement.

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'élève à EUR 259,5 millions, en baisse de 15,2% par rapport à 2019. Une grande partie de ce chiffre d'affaires résulte de l'avancement des contrats à long terme existant dans notre carnet de commandes en début d'année et, dans une moindre mesure, du niveau des prises de nouvelles commandes au cours de l'année écoulée. La pandémie liée au Covid-19 a eu un effet sur la capacité de la société à poursuivre normalement l'exécution des contrats, notamment les projets en cours de montage sur site. La baisse des prises de nouvelles commandes a également pesé sur le chiffre d'affaires de l'année.

Malgré un recul des prises de nouvelles commandes en 2020, en dépit d'effets d'effets de change défavorables, le carnet de commandes s'élève à EUR 368,3 millions au 31 décembre 2020 (EUR 380 millions à taux de change inchangé), en progression

de 4% par rapport au 31 décembre 2019. Cette évolution s'explique par le ralentissement en 2020 dans l'exécution des projets suite à la pandémie mais aussi par l'acquisition d'Esindus en fin d'exercice.

L'EBITDA, avant coûts de restructuration et autres produits et charges, est négatif à concurrence de EUR - 12 millions en 2020, en baisse significative par rapport à 2019 (EBITDA de EUR -1,9 millions). Cette évolution s'explique principalement par la dégradation du niveau de marge liée à l'exécution de 2 contrats majeurs en Europe, l'impact du volume d'affaires insuffisant en 2020 suite aux conséquences du Covid-19 sur l'exécution des projets et les prises de commandes, ayant été en partie compensée par une réduction des frais généraux nets.

En 2020, les résultats non récurrents sont comparables à ceux de 2019 et comprennent principalement des réductions de valeur sur immobilisations incorporelles (EUR -0,8 million) et sur goodwill (EUR -4,2 millions). Ces réductions de valeur résultent des test d'impairment réalisés sur base des 3 premières années de la Roadmap 2025 qui tiennent compte des évolutions négatives du résultat 2020 et des incertitudes liées à la sortie de la pandémie mondiale. Conformément aux IFRS, la note 20 décrit plus largement les hypothèses à la base de ces réductions de valeur ainsi que la sensibilité de la valeur des goodwill aux évolutions défavorables de certaines hypothèses.

Le résultat financier représente une charge nette de

EUR -15,7 millions en 2020 par rapport à un produit net de EUR 15 millions en 2019. Pour rappel, les résultats financiers de 2019 avaient été marqués par l'impact positif lié au refinancement de l'emprunt obligataire pour EUR 28,6 millions (dont EUR 22 millions lié à la réduction du remboursement à l'échéance), ce qui avait plus que compensé les charges financières du Groupe. Le résultat financier de 2020 résulte principalement des charges financières du Groupe, en augmentation de EUR 2,2 millions par rapport à 2019, ce qui s'explique principalement par des éléments non-cash liés à l'amortissement accéléré d'une partie de la réévaluation à la valeur de marché des dettes refinancées en 2019, conformément à l'IFRS 9 (voir note 12).

Le résultat net part de groupe s'établit à EUR -42,7 millions, en baisse de EUR 42,9 millions par rapport à 2019, en raison principalement de l'évolution de L'EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges (EUR -12 millions) et du résultat financier (EUR - 30,7 millions).

Evolution des capitaux propres et de l'endettement avant recapitalisation

Les capitaux propres du Groupe ont été impactés négativement par le résultat net reconnu sur l'année écoulée pour s'établir à EUR -18,8 millions à fin décembre 2020. Sur ces bases, le ratio « Dettes financières nettes / Capitaux propres ajustés » est passé de 1,8 à fin 2019, à 13,5 à fin décembre 2020.

en EUR millions	31/12/2020	31/12/2019
Dettes financières non-courantes	47,3	58,5
Dettes financières courantes	59,7	39,7
Trésorerie	(41,7)	(30,7)
Dettes financières nettes	65,3	67,5
Dettes subordonnées	23,5	10,1
Capitaux propres	(18,8)	27,2
Capitaux propres ajustés	4,7	37,3
Ratio « Dettes financières nettes / Capitaux propres ajustés »	13,5	1,8

« Roadmap 2025 » et perspectives de résultats

La « Roadmap 2025» résulte d'une revue stratégique approfondie réalisée au cours du second semestre. Les perspectives de résultats pour les années à venir intègrent les axes stratégiques repris dans la « Roadmap 2025 », tiennent compte des évolutions négatives du résultat au 31 décembre 2020 et des incertitudes liées à la sortie de la pandémie mondiale. Malgré les axes stratégiques qui seront mis en œuvre et l'impact de l'acquisition d'Esindus en 2020, nos prévisions de résultats à moyen terme sont en recul par rapport aux prévisions passées tant au niveau du chiffre d'affaires que du niveau d'EBITDA, même si les objectifs à long terme restent inchangés.

Les paramètres clés du processus de prévisions de résultats comprennent les estimations de chiffre d'affaires, de taux de

marge ainsi que de charges salariales et frais généraux.

Compte tenu des caractéristiques de nos activités de contrat long terme, le chiffre d'affaires dépend largement de la conversion du carnet de commandes de début d'exercice ainsi que des prises de commandes de l'année étant entendu que celles réalisées au second semestre n'impactent que dans une moindre mesure le chiffre d'affaires de l'exercice. L'expérience indique que les taux de conversion du carnet de commandes et des prises de commandes permettent d'estimer le chiffre d'affaires. Les taux de marge sont connus au niveau du carnet de commandes et estimés pour les prises de commandes.

Au 31 décembre 2020, le carnet de commandes du Groupe s'établit à EUR 368,3 millions (EUR 380 millions à taux de change inchangé), en hausse de 4 % par rapport à fin décembre 2019,

ce qui permet de sécuriser en partie le chiffre d'affaires attendu sur 2021. Le Conseil d'Administration est toutefois conscient que les résultats du Groupe dépendent aussi du niveau des prises de commandes, de leur timing ainsi que du bon avancement dans l'exécution des projets. A cet égard, la pandémie du Covid-19 a continué à affecter significativement la réalisation de nos objectifs du premier semestre 2021 principalement au niveau des prises de commandes ainsi que de notre capacité à exécuter certains projets. Il existe donc une réelle incertitude quant à la réalisation des objectifs de la Roadmap 2025, ce qui aurait un impact significatif sur le chiffre d'affaires, l'EBITDA avant coûts de restructuration et autres résultats non récurrents, ainsi que le cashflow opérationnel.

Financement du Groupe

Refinancement 2019

En 2019, les principales dettes bancaires et l'emprunt obligataire ont fait l'objet d'un refinancement global. Les principales conséquences de ce refinancement ont été (ii) le report de l'échéance de ces dettes de janvier 2020 à janvier 2025 et (ii) la réduction du remboursement à l'échéance de l'emprunt obligataire. A cet égard, on rappellera que les partenaires bancaires avaient en 2017 consenti des abandons de dettes à concurrence de EUR 89 millions.

En 2020 et comme prévu dans l'accord de refinancement, le Groupe a refinancé certaines facilités bancaires locales et a été en mesure de maximiser l'utilisation du prêt subordonné.

En 2020, le Groupe n'a, par ailleurs, pas été en mesure de satisfaire aux covenants repris dans l'accord de refinancement. Ces covenants, négociés avec les partenaires bancaires, calculés sur 12 mois roulants, tous les 6 mois, à partir du 30 juin 2020 et jusqu'au 31 décembre 2024, se présentent comme suit:

- montant minimum de ventes passant progressivement de EUR 241 millions au 30 juin 2020 à EUR 342,7 millions au 31 décembre 2024;
- montant minimum d'EBITDA avant coûts de restructuration et autres résultats non récurrents, passant progressivement de EUR 8 millions au 30 juin 2020 à EUR 20,5 millions au 31 décembre 2024 ;

Compte tenu des résultats du Groupe au 30 juin 2020 et compte tenu des incertitudes liées à l'impact de la pandémie sur les résultats du Groupe, un waiver, portant sur le covenant en matière d'EBITDA avant coûts de restructuration et autres résultats non récurrents au 30 juin et au 31 décembre 2020, a été demandé à nos partenaires bancaires durant le deuxième trimestre. Il a été accordé par le syndicat bancaire dans le courant du mois d'août, c'est-à-dire après la date de clôture au 30 juin. Etant donné que le covenant en matière d'EBITDA au 30 juin 2020 n'était pas respecté et que l'accord du syndicat bancaire n'est intervenu qu'après la date de clôture des comptes, la dette bancaire (hors dettes subordonnées) a été reclassée en dettes à court terme, en application d'IAS 1 et un amortissement accéléré de EUR 2,1 millions a été acté sur la juste valeur de la dette conformément à l'IFRS 9 (voir note 12).

Le covenant en matière de ventes au 31 décembre 2020 n'est pas respecté et un waiver a été obtenu de nos partenaires bancaires dans le cadre de la recapitalisation du Groupe en 2021.

Plan de recapitalisation en cours de formalisation

Dans le courant du deuxième semestre 2020, et compte tenu de l'évolution des résultats du Groupe et des conclusions préliminaires du plan Roadmap 2025, des discussions ont été engagées avec la Sogepa, actionnaire majoritaire de Hamon, et les partenaires bancaires afin d'assurer que le Groupe disposera des moyens et de la structure financière nécessaires pour mener à bien le nouveau plan stratégique et traverser la crise sanitaire dans les meilleures conditions. Ces discussions ont débouché sur la signature, le 21 avril dernier, d'un term sheet dont la mise en œuvre effective dépendait de l'accord des créanciers obligataires sur l'extension de la maturité de l'emprunt obligataire à 2035. Cet accord ayant été obtenu le 3 juin dernier, le plan de recapitalisation a donc été mis en oeuvre à travers les éléments suivants :

- Augmentation de capital de EUR 15 millions entièrement souscrite par la Sogepa ;
- Abandon de créances des partenaires bancaires à concurrence de EUR 25 millions à répartir comme suit :
 - 100% de la tranche subordonnée, à savoir EUR 14 millions ;
 - EUR 11 millions sur la tranche RCF senior ;
- Réduction immédiate du montant disponible sur la ligne d'émission de garanties mise à disposition par le syndicat bancaire de EUR 10 millions. Par ailleurs, de nouveaux covenants ont été négociés avec nos partenaires bancaires comme suit :
 - montant minimum de liquidités, testé mensuellement sur un périmètre de consolidation excluant Esindus, à EUR 15 millions jusqu'au 31 août 2021, puis à EUR 20 millions à partir du 30 septembre 2021 jusqu'au 30 novembre 2022 ;
 - montant minimum de ventes passant progressivement de EUR 272 millions au 31 décembre 2022 à EUR 286 millions au 31 décembre 2024 ;
 - montant minimum d'EBITDA avant coûts de restructuration et autres résultats non récurrents, passant progressivement de EUR 8,4 millions au 31 décembre 2022 à EUR 12,3 millions au 31 décembre 2024 ;
 - Conversion en actions du solde de la tranche revolving senior octroyée par les banques, à savoir EUR 2,1 millions ;
 - Conversion en actions d'une partie de la tranche revolving senior octroyée par la Sogepa pour un montant équivalent de EUR 2,1 millions ;
 - Le solde des tranches revolving senior et subordonnée octroyées par la Sogepa, à savoir EUR 26,8 millions, sera converti en une nouvelle tranche subordonnée dont la maturité sera portée à janvier 2035 ;
 - Extension de la maturité de l'emprunt obligataire à 2035 ;

- Mise à disposition conditionnelle d'un prêt complémentaire de EUR 5 millions par la Sogepa, dans le cas où un retard surviendrait dans le cadre de la mise en place de Roadmap 2025 ;

Ces transactions permettent au Groupe Hamon de reconstituer ses capitaux propres de EUR -18,8 millions au 31 décembre 2020 à environ EUR 23 millions (pro forma IFRS hors résultats 2021), auxquels s'ajoute un prêt subordonné long-terme d'environ EUR 26,8 (pro forma IFRS) millions octroyé à 100% par notre actionnaire majoritaire.

En outre, une deuxième phase de renforcement des capitaux propres du Groupe a été validée par le Conseil d'administration et les principaux créanciers du Groupe, qui s'articule autour des éléments suivants :

- Augmentation de capital en numéraire via appel public à l'épargne pour un montant maximum de EUR 7,04 millions ;
- Possibilité offerte aux créanciers obligataires de convertir partiellement le prêt obligataire en actions de la société pour un montant de EUR 2,05 millions ;

Ces 2 opérations sont planifiées pour le 4^{ème} trimestre 2021. L'augmentation de capital en numéraire fera l'objet d'un prospectus, approuvé par la FSMA, qui sera publié durant l'automne.

Trésorerie et risque de liquidité

Outre les incertitudes liées à la mise en place du plan de recapitalisation dont question ci-dessus, la continuité d'Hamon dépend de l'évolution de la trésorerie du Groupe, qui résulte d'une gestion maîtrisée de son fonds de roulement et notamment des éventuels retards dans les encassemens, inhérents aux activités d'Hamon.

Les projections de trésorerie pour les 12 prochains mois se basent sur un ensemble de données dont (i) les flux de trésorerie attendus sur les projets repris dans le carnet de commandes au 31 décembre 2020 ainsi que sur les prises de commandes prévues pour les 4 trimestres à venir (ii) les décaissements liés aux charges salariales et frais généraux, (iii) les évolutions attendues des flux de trésorerie au niveau du fonds de roulement ainsi que (iv) des opérations spécifiques permettant d'optimiser la position de trésorerie du Groupe qui reste très décentralisée et donc pas complètement mobilisable à très court terme.

L'expérience indique que les projections de trésorerie sont toujours sensibles aux évolutions prévues du fonds de roulement ainsi qu'à la réalisation effective du budget, notamment en matière de prises de commandes. Quant à la gestion et à la réalisation des projets, qui définissent le montant de nos facturations et de nos marges, le nouveau management met tout en œuvre pour réduire au maximum (i) les difficultés que le Groupe a pu connaître dans le passé et (ii) les challenges liés au Covid-19 et à la mise en place du plan de recapitalisation qui continuent à peser sur la réalisation des projets au cours du premier semestre 2021.

Les projections mensuelles de trésorerie, établies selon les hypothèses décrites ci-dessus, ainsi que les analyses de

sensibilité sur ces hypothèses indiquent que la trésorerie du Groupe devrait rester à un niveau qui lui permet de faire face à ses engagements, en restant toutefois tendue vu l'impossibilité de contracter de nouvelles lignes de crédit et les effets de la pandémie sur nos activités.

Le prêt complémentaire de EUR 5 millions de la Sogepa, ainsi que l'augmentation de capital de EUR 7,04 millions prévue pour le 4^{ème} trimestre 2021 sont intégrés dans les projections mensuelles de trésorerie. Ces apports sont nécessaires et leur absence mettrait le Groupe dans une situation de trésorerie extrêmement difficile.

Outre les incertitudes qui subsistent à la date d'arrêt des comptes consolidés quant à la mise à disposition du prêt complémentaire de la Sogepa et au succès de l'augmentation de capital prévue pour le 4^{ème} trimestre, le Conseil d'Administration est conscient que la continuité du Groupe dépend également de sa capacité à maîtriser son niveau de trésorerie, lequel dépend très largement de la réalisation effective des axes stratégiques définis dans la « Roadmap 2025 » et des résultats futurs qui en découlent.

Comme toutes les sociétés, Hamon devra également faire face aux incertitudes liées à l'évolution de la situation macro-économique et des marchés mondiaux ainsi qu'à l'incertitude liée à la crise sanitaire actuelle. Ces risques et incertitudes n'entachent toutefois pas la confiance du Conseil d'Administration.

3.1.2. Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2020

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2020 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2019 à l'exception des évolutions normatives reprises ci-dessous. Les nouvelles normes et modifications suivantes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

- Amendements à IFRS 7, IFRS 9 et IAS 39 Réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt

Les amendements à IFRS 9 et IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation prévoient un certain nombre d'allégements, qui s'appliquent à toutes les relations de couverture qui sont directement affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence. Une relation de couverture est affectée si la réforme donne lieu à une incertitude sur le calendrier et / ou le montant des flux de trésorerie de référence de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture. Ces amendements n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe car il n'a pas de relation de couverture de taux d'intérêt.

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 Définition du matériel

Les modifications fournissent une nouvelle définition du matériel qui stipule que « l'information est importante si l'omission, l'anomalie ou l'obscurcissement pourrait raisonnablement influencer les décisions que les principaux utilisateurs d'états financiers à usage général prennent sur la base de ces états des informations sur une entité déclarante spécifique. »

Les amendements précisent que l'importance relative dépendra de la nature ou de l'ampleur des informations, soit individuellement, soit en combinaison avec d'autres informations, dans le contexte des états financiers. Une anomalie d'information est importante si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle influence les décisions prises par les principaux utilisateurs. Ces amendements n'ont eu aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe et aucun impact n'est attendu dans le futur pour le Groupe.

- Cadre conceptuel de l'information financière publié le 29 mars 2018

Le cadre conceptuel n'est pas une norme et aucun des concepts qu'il contient ne remplace les concepts ou les exigences d'une norme. Le cadre conceptuel a pour but d'aider l'IASB à élaborer des normes, d'aider les préparateurs à élaborer des méthodes comptables cohérentes lorsqu'il n'y a pas de norme applicable en place et d'aider toutes les parties à comprendre et à interpréter les normes. Cela affectera les entités qui ont élaboré leurs méthodes comptables sur la base du cadre conceptuel. Le cadre conceptuel révisé comprend de nouveaux concepts, des définitions mises à jour et des critères de comptabilisation des actifs et des passifs et clarifie certains concepts importants. Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Amendements à IFRS 16 Concessions de location liées à Covid-19

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié les amendements Covid-19 liés aux contrats de location IFRS 16.

Les amendements prévoient une dispense aux locataires d'appliquer les directives d'IFRS 16 sur la comptabilisation des modifications de bail pour les concessions de location résultant directement de la pandémie de Covid-19. Dans la pratique, un locataire peut choisir de ne pas évaluer si une concession de loyer liée à Covid-19 d'un bailleur est une modification de bail. Un preneur qui fait ce choix comptabilise tout changement des paiements de location résultant de la concession de loyer liée à Covid-19 de la même manière qu'il comptabilisera le changement selon IFRS 16, si le changement n'était pas une modification de bail. La modification s'applique aux périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juin 2020. Une application anticipée est autorisée. Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

3.2. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle des entités sont comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture. Les gains et pertes résultant de cette conversion et / ou du règlement des transactions en monnaie étrangère sont comptabilisés dans le compte de résultats, sous la rubrique « Autres produits /

(charges) opérationnels » pour les activités opérationnelles et en charges financières pour les gains et pertes liés aux activités de financement.

Les actifs et passifs des activités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'Euro sont convertis en Euro au taux de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période sauf si les cours de change connaissent des fluctuations importantes. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Lors de la cession d'une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'Euro, le montant cumulé des écarts de change différés figurant sous la rubrique « Écarts de conversion » est comptabilisé dans le compte de résultats. Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant l'information financière dans un établissement à l'étranger sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et reclassés de capitaux propres en résultat net lors de la sortie de l'investissement net.

Les goodwill et autres ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'Euro sont traités comme des actifs et passifs de l'activité et comptabilisés conformément au paragraphe précédent.

3.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Ces états financiers consolidés comprennent les états financiers de Hamon et les états financiers des entités qu'elle contrôle et ses filiales. Hamon a le contrôle lorsqu'elle :

- détient le pouvoir sur l'entité émettrice ;
- est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Hamon doit réévaluer si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Hamon prend en considération tous les faits et circonstances lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

- le nombre de droits de vote que Hamon détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion ;
- les droits de vote potentiels détenus par Hamon, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties ;
- les droits découlant d'autres accords contractuels ;
- les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que Hamon a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

Si Hamon ne détient pas la majorité des droits de vote dans

une entité émettrice, le Groupe peut avoir le pouvoir quand elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir parce qu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice.

Hamon doit consolider la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesser de la consolider lorsqu'elle perd le contrôle de celle-ci. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global à compter de la date où Hamon acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de Hamon et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de Hamon et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes comptables du Groupe.

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intra-groupe qui ont trait à des transactions entre entités du Groupe doivent être éliminés complètement lors de la consolidation.

3.3.1. Changements dans les participations du Groupe dans des filiales existantes

Les changements dans les participations du Groupe dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres.

La valeur comptable des participations du Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements de leurs participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de Hamon.

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé en résultat net et est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si le Groupe avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que le spécifient les IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du

contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9, ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

3.3.2. Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe a une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats et les actifs et passifs des entreprises associées ou des coentreprises sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation, ou une partie de celle-ci, est classée comme détenue en vue de la vente ; dans ce cas, celle-ci est comptabilisée selon IFRS 5. Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise est supérieure à sa participation dans celle-ci (y compris toute participation à long terme qui, en substance, constitue une partie de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée ou la coentreprise), le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'entité émettrice devient une entreprise associée ou une coentreprise. Lors de l'acquisition de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout excédent du coût de la participation sur la quote-part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables de l'entité émettrice est comptabilisé à titre de goodwill, qui est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Tout excédent de la quote-part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables sur le coût de la participation, après réévaluation, est

immédiatement comptabilisé en résultat net dans la période d'acquisition de la participation.

Le Groupe cesse d'utiliser la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle sa participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, ou lorsque la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Si le Groupe conserve des intérêts dans l'ancienne entreprise associée ou coentreprise et que ces intérêts constituent un actif financier, il doit évaluer les intérêts conservés à la juste valeur à cette date, et la juste valeur est considérée comme étant sa juste valeur à la comptabilisation initiale conformément à IFRS 9.

La différence entre la valeur comptable de l'entreprise associée ou de la coentreprise à la date de cessation de l'application de la méthode de la mise en équivalence et la juste valeur des intérêts conservés et tout produit lié à la cession d'une partie de la participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise est incluse dans la détermination du profit ou de la perte à la cession de l'entreprise associée ou de la coentreprise. En outre, le Groupe comptabilise tous les montants comptabilisés jusque-là dans les autres éléments du résultat global au titre de cette entreprise associée ou coentreprise de la même manière que si cette entreprise associée ou coentreprise avait directement sorti les actifs ou les passifs correspondants. Ainsi, dans le cas où un profit ou une perte comptabilisée antérieurement dans les autres éléments du résultat global par cette entreprise associée ou cette coentreprise serait reclasé en résultat net lors de la cession des actifs ou des passifs correspondants, le Groupe reclasse le profit ou la perte de capitaux propres en résultat net (en tant qu'ajustement de reclassement) lorsque la méthode de la mise en équivalence est abandonnée.

Le Groupe continue d'appliquer la méthode de la mise en équivalence lorsqu'une participation dans une entreprise associée devient une participation dans une coentreprise ou qu'une participation dans une coentreprise devient une participation dans une entreprise associée. La participation n'est pas réévaluée à la juste valeur lorsque le pourcentage de détention des actions de participation est modifié.

Si le pourcentage des actions de participation détenues par le Groupe dans une entreprise associée ou une coentreprise est réduit, mais que le Groupe continue d'appliquer la méthode de la mise en équivalence, il doit reclasser en résultat net la fraction du profit ou de la perte comptabilisée antérieurement dans les autres éléments du résultat global qui correspond à cette réduction du pourcentage des actions de participation dans le cas où il lui faudrait reclasser ce profit ou cette perte en résultat net lors de la cession des actifs ou des passifs correspondants.

Les profits et les pertes résultant de transactions entre une entité du Groupe et une entreprise associée ou une coentreprise sont comptabilisés dans les états financiers consolidés du Groupe seulement à hauteur des participations dans l'entreprise associée ou la coentreprise qui ne sont pas liées au roupe.

3.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe, si leurs coûts peuvent être estimés de façon fiable et si l'actif satisfait à la définition d'une immobilisation incorporelle. Après la comptabilisation initiale, toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et pertes de valeur cumulés.

3.4.1. Brevets, marques de fabrique et droits similaires

Les brevets et marques de fabrique à durée de vie limitée sont évalués initialement à leur coût et sont amortis linéairement sur la période minimum entre leur durée d'utilité présumée et leur durée contractuelle. Les brevets et marques de fabrique à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

3.4.2. Frais de développement générés en interne

Les frais de développement internes du Groupe sont capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont satisfaits : a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement, b) intention de Hamon d'achever le projet, c) capacité du Groupe à utiliser cet actif incorporel, d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif, e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres qui permettent d'achever le projet et f) évaluation fiable des dépenses de développement.

La phase de développement commence lorsque les nouveaux produits, procédés ou softwares (« Actifs Identifiables ») remplissent les critères énoncés ci-dessus. L'objectif consiste à développer un Actif Identifiable qui réponde aux exigences techniques et qualitatives du client ou permette de satisfaire les exigences du client à un moindre coût de revient pour l'entreprise. Les activités de développement sont basées sur les résultats obtenus de la recherche appliquée ou d'un savoir-faire existant et sont génératrices de profit. Cette condition est revue chaque année afin de déterminer la rentabilité potentielle des projets. Les coûts de développement sont amortis sur une durée de maximum cinq (5) ans. Lorsque les critères de comptabilisation ne sont pas satisfaits, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

3.4.3. Autres éléments incorporels générés en interne

A part les frais de développement correspondants aux critères énumérés ci-avant, les frais liés à l'élaboration de tout autre élément incorporel généré en interne comme une marque, une liste de clients, un goodwill, des frais de recherche sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus et ne sont pas reconnus comme des immobilisations.

3.4.4. Goodwill

Détermination du goodwill

Le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total :

- de la contrepartie transférée ;
- du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, et
- dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise par rapport au solde net des justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle n'est plus ajusté après la fin de la période d'évaluation.

3.4.5. Évaluation du goodwill

Le goodwill n'est pas amorti, il est soumis au test de dépréciation au moins une fois par an. Toute perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultats. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill ne peut pas être reprise ultérieurement.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le goodwill relatif est inclus dans la détermination du résultat de la cession. Les goodwill sur les entreprises associées sont présentés sous la rubrique « Participations dans entreprises associées ».

3.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Après leur comptabilisation initiale, toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Le coût inclut tous les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Les coûts de réparation et de maintenance et autres coûts liés aux immobilisations corporelles sont enregistrés dans le compte de résultats dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements sont répartis systématiquement sur la durée d'utilité attendue des différentes catégories d'immobilisations corporelles en utilisant la méthode linéaire. L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service de la manière prévue. Les durées d'utilité estimées des éléments les plus significatifs des immobilisations corporelles se situent dans les intervalles suivants :

Description	Durée d'utilité
Terrains	Pas d'amortissement
Bâtiments administratifs	33 ans
Bâtiments industriels	33 ans
Machines	10 ans
Équipement EDP	4 ans
Autres équipements	10 ans
Aménagements	10 ans
Outils	4 ans
Mobilier	10 ans
Voitures	4 ans

Les dotations aux amortissements de chaque exercice sont comptabilisées en charges opérationnelles (coûts des ventes, coûts de distribution et de marketing, frais généraux et administratifs, frais de recherche et développement) selon l'affectation des immobilisés correspondants.

Le profit ou la perte résultant de la cession ou de la désaffection d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur nette comptable de l'immobilisation corporelle. Cette différence est comptabilisée en compte de résultats sous la rubrique « Autres produits / (charges) opérationnels ».

Le Groupe Hamon ayant opté pour la valorisation des immobilisations corporelles basée sur leur coût historique, ces dernières ne peuvent être réévaluées.

3.6. DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Sauf pour le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations incorporelles en cours qui sont soumises à un test de dépréciation annuel, les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation uniquement quand il existe un indice montrant que leur valeur comptable ne sera pas recouvrable par leur utilisation ou leur vente.

Si un actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants de ceux d'autres actifs, le Groupe procède à une estimation du montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient cet actif. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif (unité génératrice de trésorerie) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est réduite à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en compte de résultats.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée de sa

valeur recouvrable, sans toutefois être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs.

3.7. CONTRATS DE LOCATION

À la suite de l'adoption de la norme IFRS 16, les politiques comptables relatives aux contrats de locations ont été révisées. Le Groupe loue plusieurs propriétés, équipements et véhicules et les contrats de location sont généralement rédigés pour une période fixe à court ou long terme. Les conditions de location sont négociées sur une base individuelle et reprennent un large éventail de termes et conditions. Les accords de location n'imposent aucun engagement, mais les actifs en location ne peuvent être empruntés pour des raisons de sécurité.

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif, lié au droit d'utilisation et à la responsabilité y afférante, à la date à laquelle l'actif en location est mis à la disposition du Groupe. Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au compte de résultat sur la période de location afin de produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité la plus courte et la durée du contrat de location, et ce, sur une base linéaire. Les actifs et les passifs résultant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actuelle. Les obligations locatives comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), moins les incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de location variables basés sur un indice ou un taux.

Il n'y a pas de contrats de location pour lesquels le Groupe devrait payer une garantie de valeur résiduelle ou un certain montant pour exercer une option d'achat par laquelle il est raisonnablement certain que le Groupe exercera cette option, ou des pénalités en cas de résiliation du contrat de location dans l'éventualité où les termes de la location reflètent que le Groupe exercera cette option.

Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location, si ce taux peut être déterminé, ou le taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les droits d'utilisation sont évalués au coût comprenant :

- le montant de l'évaluation initiale du passif de location ;
- tout paiement de location effectué avant ou au plus tard à la date de début ;
- les coûts directs initiaux (à l'exception des contrats de location existants à la date de transition) ; et
- les coûts de restauration.

Les droits d'utilisation sont présentés dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives dans le cadre des emprunts de l'état de la situation financière. Tous les paiements de location qui sont dus dans les 12 mois sont classés comme passifs courants. Tous les paiements de

location qui sont dus au moins dans les 12 mois après la date du bilan sont classés comme passifs non courants.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés de manière linéaire à titre de charge au compte de résultat. Les contrats de location à court terme sont d'une durée de 12 mois ou moins. Les actifs de faible valeur comprennent principalement les équipements informatiques (ordinateurs portables, tablettes, téléphones mobiles, ordinateurs) et les petits équipements de bureau et de mobilier.

Il n'existe pas de contrat de location significatif par lequel le Groupe est bailleur.

3.8. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque Hamon devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif financier, ce dernier doit être évalué à sa juste valeur majorée (actif) ou minorée (passif) des coûts de transaction qui sont directement attribuables à son acquisition ou à son émission (sauf pour les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat).

La juste valeur se définit comme le prix qui sera reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur du passif financier sera par exemple la trésorerie reçue des prêteurs à l'émission du passif.

Il y a 4 catégories d'actifs financiers :

- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat comprennent les actifs détenus à des fins de transaction (actifs financiers acquis dans le but principal d'une revente à court terme) et les instruments financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats dès leur comptabilisation initiale ;
- placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Il y a 2 catégories de passifs financiers :

- passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ;
- autres passifs financiers évalués au coût amorti.

Suivant leur classification les actifs et passifs financiers sont comptabilisés ultérieurement comme suit :

- les variations de la juste valeur des « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisées directement dans le compte de résultat.
- Les variations de la juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, jusqu'au moment où, soit l'actif est cédé, soit il est constaté qu'il a subi une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés précédemment comptabilisés en capitaux propres sont comptabilisés dans le résultat de la période.

- Les participations dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable par une méthode d'évaluation alternative sont évaluées au coût.
- Les prêts et créances ainsi que les placements détenus jusqu'à leur échéance ainsi que les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des placements à court terme, qui sont évalués à leur coût.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement le flux attendu des entrées ou sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux du marché, à la valeur nette comptable actuelle de l'actif ou du passif financier.

3.8.1. Créesances et dettes commerciales

Les créances et dettes commerciales sont comptabilisées à leur coût amorti c'est-à-dire la valeur actualisée du montant à recevoir. Des dépréciations sont enregistrées, pour les montants des créances non recouvrables attendus, sur base d'une revue exhaustive et individuelle des créances et de leur risque spécifique de non-récupération.

3.8.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la caisse et les comptes à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, qui ont une échéance inférieure ou égale à trois mois, et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur. Ces éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les découverts bancaires sont inclus dans les passifs financiers courants.

3.8.3. Instruments de capitaux propres

Tout contrat qui fait apparaître un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs est un instrument de capitaux propres. Les instruments de capitaux propres émis par Hamon sont comptabilisés à leur juste valeur, nette des frais d'émission.

3.8.4. Prêts et Emprunts

Les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, augmentée ou diminuée des coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre la contrepartie reçue (nette des coûts de transaction) et la valeur de remboursement (y compris la prime de remboursement à recevoir ou à payer) est comptabilisée dans le compte de résultats sur la période de l'emprunt (méthode de taux d'intérêt effectif). Les coûts d'émission d'emprunts relatifs à une convention mixte de dettes et de garanties bancaires sont présentés globalement en déduction des dettes bilatérales. Ils sont ensuite amortis sur la durée de l'emprunt. Il convient de noter que la ligne revolver est régulièrement totalement utilisée. Les montants empruntés dans le cadre des lignes « Credit Revolving Facility »

sont présentés en tant que Passifs financiers non courants lorsque l'échéance de cette ligne est à plus d'un an et que des emprunts sont renouvelables à la discrétion du Groupe.

3.8.5. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques de taux d'intérêt découlant des activités de financement ainsi que son exposition au risque de change découlant de ses activités opérationnelles (couverture de flux de trésorerie). La politique du Groupe est de ne pas s'engager dans des opérations spéculatives ni d'émettre ou de détenir des instruments financiers à des fins de négociation.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture.

a) Dérivés qui qualifient pour la couverture de flux de trésorerie

Les changements efficaces de juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisés immédiatement dans les capitaux propres. Les gains ou pertes provenant de la portion inefficace sont portés au compte de résultats.

Si la couverture de flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue aboutit à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, alors, lors de la comptabilisation de l'actif ou du passif, les profits ou pertes associés au dérivé antérieurement comptabilisé dans les capitaux propres sont intégrés dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif.

Si la couverture des flux de trésorerie d'une transaction prévue aboutit à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif financier, les profits ou pertes associés et directement comptabilisés dans les capitaux propres sont reclasés au compte de résultats au cours de la même période ou au cours des périodes durant lesquelles l'actif acquis ou le passif assumé a une incidence sur le compte de résultats. Cependant, s'il est attendu que tout ou partie d'une perte comptabilisée directement dans les capitaux propres ne sera pas recouvrée au cours d'une ou plusieurs périodes futures, le montant dont il est attendu qu'il ne sera pas recouvré est reclassé au compte de résultats.

Pour les couvertures qui ne résultent pas dans la reconnaissance d'un actif ou d'un passif, les montants différés dans les capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultats sur la même période que celle à laquelle l'élément couvert affecte le compte de résultats.

b) Dérivés qui ne qualifient plus pour la comptabilité de couverture

Les variations de juste valeur de tout instrument dérivé qui ne qualifie plus pour la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultats.

c) Dérivés qui qualifient pour un traitement par le compte des travaux en cours (dérivés de couverture économique)

Si un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'une obligation reconnue,

d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue de la société dans le cadre d'un contrat (principalement des achats ou ventes à terme de devises, voire de matières premières), cet instrument ne fait pas l'objet d'une documentation de couverture de flux de trésorerie qui est requise pour la comptabilisation par les capitaux propres aux point(s) ci-dessus. Le profit ou la perte réalisée sur l'instrument financier dérivé est comptabilisé au compte de résultats comme un produit financier ou une charge financière.

Cependant, ces instruments font l'objet d'un test d'efficacité suivant les mêmes principes que ceux de la comptabilité de couverture.

La partie effective du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument financier dérivé est considérée comme un coût du contrat et est donc comptabilisé dans un compte des travaux en cours (WIP). Cet élément n'intervient cependant pas dans la détermination du degré d'avancement du contrat.

d) Dérivés qui qualifient pour la couverture d'un investissement net dans des activités à l'étranger

Si une dette en monnaie étrangère couvre un investissement dans une entité étrangère, les écarts de conversion dus à la conversion de la dette en euros, seront comptabilisés en 'écarts de conversion' dans les autres éléments du résultat global.

Si un instrument financier dérivé couvre un investissement net relatif à des opérations étrangères, la partie effective du bénéfice ou de la perte sur l'instrument financier sera comptabilisée directement en 'écarts de conversion' aux capitaux propres, la partie non effective étant comptabilisée au compte de résultats.

3.9. STOCKS

Les stocks sont portés au bilan au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend le coût des matériaux directs et, le cas échéant, les coûts de la main-d'œuvre et les frais généraux qui ont été nécessaires pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des éléments interchangeables du stock est déterminé suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts restant à encourir pour le marketing, la vente et la distribution.

3.10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL À LONG TERME

Les avantages postérieurs à l'emploi sont répartis en 2 catégories, les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

3.10.1. Régimes à cotisation définies

Les cotisations versées au titre de régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

Le Groupe Hamon dispose de plans de pension à contribution définie sujets à des taux de rendement minimum garantis pour les filiales belges. Ces plans sont donc des plans à prestations définies et ont été classifiés comme tels dans ce rapport annuel.

Pour plus de détails, nous vous invitons à vous référer à la note 30.

3.10.2. Régimes à prestations définies

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le montant comptabilisé dans le bilan comme passif (actif) net au titre des prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Si l'évaluation de l'obligation nette résulte en un excédent pour le Groupe, l'actif comptabilisé pour cet excédent est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles ou des réductions de contributions futures versées au régime.

Le coût des prestations définies comprend les composantes suivantes : le coût des services et les intérêts nets sur le passif (l'actif) net, comptabilisé en résultat net (respectivement en coût des ventes, de distribution et marketing et / ou frais généraux et administratifs et de recherche et développement pour le coût des services, et en charges (ou produits) financiers pour les intérêts nets), ainsi que les réévaluations du passif (de l'actif) net, comptabilisé en autres éléments du résultat global.

La valeur actuelle de l'obligation et le coût des services sont déterminés au moyen de la « méthode des unités de crédit projetées » et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

La méthode de calcul actuariel implique l'utilisation par le Groupe d'hypothèses actuarielles comme le taux d'actualisation, l'augmentation des salaires, la rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'actualisation reflète les taux de rendements des obligations d'entreprise de haute qualité dont la durée correspond à la durée estimée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

3.10.3. Autres avantages à long terme

Le traitement comptable des autres avantages à long terme est similaire à celui des avantages postérieurs à l'emploi à l'exception du fait que les réévaluations du passif (actif) net sont comptabilisées en résultat net.

Les calculs actuariels des obligations postérieures à l'emploi et des autres avantages à long terme sont effectués par des actuaires indépendants.

3.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées dans le bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite)

résultant d'un événement passé, obligation pour laquelle il est probable qu'elle résultera en un décaissement de ressources qui peut être estimé de manière fiable.

Des provisions pour garantie sont comptabilisées à date de la vente du produit concerné sur base de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation du Groupe. Ces provisions sont estimées par projet pour tenir compte des risques spécifiques à ce contrat, en tenant compte de l'environnement économique, des contraintes techniques et résultent d'un consensus entre les responsables techniques, commerciaux et financiers. Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe a adopté un plan formalisé et détaillé de restructuration qui a fait l'objet d'une annonce publique aux parties affectées par la restructuration avant la date de clôture.

Les provisions sont comptabilisées à leur valeur actuelle dès lors que la variation de valeur due au délai entre la date de clôture et la date probable des décaissements liés à l'obligation est significative.

3.12. PRODUITS

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à la transaction iront à l'entreprise et que son montant peut être évalué de façon fiable.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et représentent des montants à recevoir suite à la livraison de biens ou à la prestation de services dans le cadre de l'activité normale.

- Les produits de la vente de biens sont comptabilisés une fois la livraison effectuée et lorsque le transfert des risques et des avantages a été accompli.
- Les produits provenant des contrats de construction sont comptabilisés conformément aux méthodes comptables du Groupe relatives aux contrats de construction (voir ci-dessous).
- Les produits d'intérêts sont acquis en fonction du temps écoulé sur base du montant du principal restant ouvert et du taux d'intérêt effectif, qui est le taux qui actualise exactement les encassemens futurs sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de cet actif financier.
- Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

3.13. CONTRATS DE CONSTRUCTION

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés respectivement en chiffre d'affaires et coût des ventes en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. Le degré d'avancement du contrat est déterminé par référence aux coûts encourus sur le total des coûts estimés du contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut être estimé de façon fiable, les produits ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts du contrat encourus qui seront

probablement recouvrables. Les coûts du contrat sont comptabilisés en coût des ventes dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en coût des ventes.

Les produits du contrat incluent le montant initial du contrat tel que convenu entre les parties, les modifications dans les travaux du contrat tel qu'agréés entre les parties ainsi que les primes de performance et les réclamations dans la mesure où il est probable que ces dernières seront acceptées et où il est possible de les évaluer de manière fiable.

Les coûts du contrat incluent, outre les charges en relation directe avec le contrat, les charges liées à l'activité des contrats de manière générale et qui peuvent être affectées au contrat de manière raisonnable. Les coûts encourus pour conclure le contrat sont inclus dans les charges du contrat s'ils peuvent être identifiés séparément et mesurés de manière fiable et s'il est probable que le contrat sera conclu.

Les montants repris sous la rubrique « Montants nets à recevoir pour les contrats de construction » correspondent aux coûts encourus plus les profits comptabilisés, moins la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires de tous les contrats en cours pour lesquels les coûts encourus plus les profits comptabilisés (moins les pertes comptabilisées) dépassent les facturations intermédiaires. Par ailleurs, les montants repris sous la rubrique

« Montants nets à payer pour les contrats de construction » correspondent aux coûts encourus plus les profits comptabilisés, moins la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires pour tous les contrats en cours pour lesquels les facturations intermédiaires sont supérieures aux coûts encourus plus les profits comptabilisés (moins les pertes comptabilisées).

3.14. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant est un résultat de gestion permettant de mieux appréhender la performance récurrente du Groupe en excluant les éléments de nature inhabituelle ou peu fréquente.

Pour le Groupe, ces éléments sont :

- les charges de restructuration ;
- les pertes de valeur nettes sur actifs non courants ;
- les effets de changement de périmètre de consolidation ;
- et les autres éléments non récurrents tels que les gains/pertes sur réalisation d'actifs financiers disponibles à la vente.

3.15. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques relatives aux coûts du personnel sont comptabilisées en produits de la période de façon à rattacher les produits aux coûts correspondants.

Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles sont traitées en déduisant les subventions reçues de la valeur comptable des actifs correspondants. Ces

subventions sont comptabilisées en produits sur la durée d'utilité des actifs amortissables.

Les subventions publiques remboursables sont comptabilisées en passifs financiers.

3.16. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Ils sont inscrits dans le compte de résultats sauf s'ils portent sur des éléments enregistrés directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont eux aussi comptabilisés dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est basé sur le bénéfice imposable de la période et est calculé en utilisant les taux d'impôt en vigueur à la date de clôture ainsi que les ajustements relatifs aux exercices antérieurs.

Les impôts différés sont calculés sur base des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan et leur base fiscale. L'impôt différé est calculé en fonction de la manière dont on prévoit que les éléments d'actif et de passif seront réalisés ou réglés, sur la base des taux d'imposition en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture du bilan.

Par ailleurs, les impôts différés passifs liés aux participations dans des filiales ne sont pas comptabilisés dans la mesure où le Groupe ne s'attend pas à ce que la différence temporelle s'inverse dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires déductibles et en cas de report de pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture. Elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

3.17. ACTIFS DESTINÉS A ETRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif non courant ou un groupe d'actifs doit être classé en « actifs détenus en vue de la vente » au bilan si sa valeur comptable est recouvrée principalement par la biais d'une cession plutôt que par son utilisation continue. L'actif non

courant ou le groupe d'actifs destinés à être cédés doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières dans le cadre de la vente de tels actifs, et la cession doit être hautement probable.

Avant leur reclassement dans la catégorie « actifs détenus en vue de la vente », l'actif non courant ou les actifs et passifs du groupe d'actifs sont évalués selon les normes qui leur sont applicables.

A la suite de leur reclassement dans la catégorie « actifs détenus en vue de la vente », l'actif non courant ou le groupe d'actifs sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Le reclassement d'un actif non courant comme destiné à être cédé ou échangé entraîne l'arrêt des amortissements pour cet actif.

Le résultat net relatif à un groupe d'actifs destinés à être cédés doit être présenté sur une ligne distincte du compte de résultat (comme activités abandonnées), pour l'exercice en cours et les périodes comparatives présentées, dès lors que ce groupe d'actifs :

- Représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- Ou fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- Ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les transactions réalisées entre les sociétés détenues en vue de la vente ou traitées en activité abandonnée et les autres sociétés consolidées sont éliminées.

3.18. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs éligibles, qui sont des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés au coût de ces actifs jusqu'à ce que ceux-ci soient pratiquement prêts à être vendus ou utilisés.

Tous les autres coûts d'emprunt sont reconnus dans le compte de résultats dans l'exercice en cours duquel ils sont encourus.

NOTE 4 HYPOTHÈSES CLÉS ET PRINCIPALES ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation de ses états financiers consolidés, le Groupe doit, à certaines occasions, formuler des hypothèses et / ou procéder à des estimations affectant des postes du bilan et / ou du compte de résultats. La Direction base ses estimations sur son expérience passée et formule certaines hypothèses qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Cependant, malgré la prudence

avec laquelle ces hypothèses et estimations sont fixées, le contexte économique général, des événements exogènes imprévisibles ou la réalisation des affaires peuvent parfois entraîner des différences significatives entre estimations et résultats effectifs.

Les estimations comptables et leurs hypothèses sont revues régulièrement et les effets de leurs révisions sont reflétés dans les états financiers de la période correspondante.

Des estimations et / ou hypothèses sont utilisées dans :

- l'évaluation des pertes de valeur / réductions de valeur éventuelles sur actifs courants et non courants ;
- dans l'estimation du résultat et du degré d'avancement des contrats de construction en cours ;
- ainsi que dans l'évaluation du caractère recouvrable des actifs d'impôts différés.

Les estimations comptables et hypothèses clés susceptibles d'engendrer un ajustement significatif de la valeur comptable d'actifs et / ou de passifs dans la (les) période(s) future(s) sont reprises ci-dessous.

4.1. TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Le Groupe effectue au minimum une fois par an un test de dépréciation du goodwill pour l'ensemble de ses unités génératrices de trésorerie. Cet exercice demande, de la part de la Direction, l'utilisation d'hypothèses, estimations et fourchettes de variation (business plan, niveau de REBITDA, volume de prise de commandes, taux de croissance, évolution du besoin en fonds de roulement, WACC...) provenant de sources tant internes qu'externes. Plus de détails sont fournis dans la note 20.

4.2. CONTRATS DE CONSTRUCTION – ESTIMATION DU PROFIT FINAL ET DU POURCENTAGE D'AVANCEMENT

Comme explicité dans les règles d'évaluation (voir point 3.13), aussi bien le pourcentage d'avancement que le résultat final des contrats de construction en cours de réalisation à une date de clôture donnée dépendent d'une estimation fiable des coûts encore à engager pour terminer ces contrats.

Des estimations doivent donc être faites, à chaque clôture, pour :

- le volume et le montant des prestations (internes et éventuellement externes) à effectuer pour terminer les contrats ;
- le coût des équipements, matériaux et autres frais restant à engager ;
- les taux de change à utiliser pour les contrats (fournisseurs et / ou clients) en devises étrangères ;
- les risques de pénalités clients suite à des retards ou performances inférieures aux garanties contractuelles.

Les coûts directs sont alloués directement aux contrats et les coûts indirects le sont sur base des heures pointées sur les projets (timesheet).

L'estimation des coûts totaux peut donc varier d'une clôture à l'autre, parfois de manière significative, selon le degré d'avancement et la complexité des contrats en cours.

4.3. ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des actifs d'impôts différés sont reconnus par le Groupe pour des différences temporelles déductibles et pour des pertes fiscales non utilisées s'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible endéans un horizon de temps donné.

La valeur de ces actifs est revue régulièrement et implique notamment que la Direction estime les bénéfices futurs des entités concernées.

Plus de détails sont fournis dans la note 23.

NOTE 5 LISTE DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente la liste des filiales détenues par le Groupe aux 31 décembre 2020 et 2019. Les variations de périmètre sont décrites à la Note 14.

Sociétés	Pays	% intérêt Groupe	
		2020	2019
1. Sociétés consolidées par intégration globale			
Hamon & Cie (International) SA	Belgique	Société mère	
Hamon Thermal Europe SA	Belgique	100%	100%
Hamon Research-Cottrell SA	Belgique	100%	100%
ACS Anti-Corrosion Structure SA (*)	Belgique	-	100%
Compagnie Financière Hamon S.A.	France	99,95%	99,95%
Hamon Thermal Europe (France) S.A.	France	99,95%	99,95%
MPA SAS (**)	France	49,93%	49,93%
Scope 37 SAS (**)	France	49,98%	49,98%
Hamon Research-Cottrell S.A.R.L.	France	99,95%	99,95%
Hacom Energiesparsysteme GmbH	Allemagne	100%	100%
Hamon Thermal Germany GmbH	Allemagne	100%	100%
Hamon Research-Cottrell GmbH	Allemagne	100%	100%
Hamon Enviroserv GmbH	Allemagne	100%	100%
Hamon UK Ltd.	Grande-Bretagne	100%	100%
Hamon Dormant Co. Ltd	Grande-Bretagne	100%	100%
Hamon (Nederland) B.V.	Pays-Bas	100%	100%
Hamon Environmental Polska Sp. z o.o.	Pologne	100%	100%
Hamon Polska Sp. z.o.o.	Pologne	100%	100%
Esindus SA	Espagne	100%	38,89%
Hamon Esindus Latinoamerica SL	Espagne	100%	69,45%
Esindus Holdco SL	Espagne	100%	-
Esindus Portugal - Soluções Técnicas Industriais, Unipessoal Lda	Portugal	100%	-
Hamon Blue de Portugal Unipessoal Lda	Portugal	100%	-
Hamon Research-Cottrell do Brazil	Brésil	100%	100%
Hamon Do Brazil Ltda.	Brésil	100%	100%
Hamon Custodis Cottrell (Canada) Inc.	Canada	100%	100%
Hamon Esindus Latinoamerica Limitada	Chili	100%	69,45%
Hamon Esindus Latinoamerica SA de CV	Mexique	100%	69,45%
Hamon Corporation	Etats-Unis	100%	100%
Hamon Custodis Inc.	Etats-Unis	100%	100%
Hamon Deltak Inc.	Etats-Unis	100%	100%
Hamon Research-Cottrell Inc.	Etats-Unis	100%	100%
Research-Cottrell Cooling Inc.	Etats-Unis	100%	100%
Hamon Holdings Corporation	Etats-Unis	100%	100%
Hamon (South Africa) (Pty) Ltd. (*)	Afrique du Sud	-	74%
Hamon Australia (Pty) Ltd.	Australie	100%	100%
Hamon Thermal (Tianjin) Co., Ltd	Chine	100%	100%
Hamon Research-Cottrell (Shanghai) Co., Ltd	Chine	100%	89,6%
TS Filtration Environmental Protection Products (Shanghai) Co., Ltd	Chine	100%	89,6%
Hamon Thermal & Environmental Technology (Jiaxing) Co. Ltd	Chine	100%	100%
Hamon Trading (Jiaxing) Co.,Ltd.	Chine	100%	100%
Hamon Asia-Pacific Ltd	Chine (Hong Kong)	100%	100%
Hamon Research-Cottrell (HK) Ltd.	Chine (Hong Kong)	100%	89,6%
Hamon India PVT Ltd.	Inde	100%	100%
Hamon Shriram Cottrell PVT Ltd	Inde	98%	98%
Hamon Research-Cottrell India PVT Ltd.	Inde	100%	100%
P.T. Hamon Indonesia	Indonésie	100%	100%
Hamon Korea Co Ltd.	Corée du Sud	100%	100%
Hamon Korea Youngnam Ltd.	Corée du Sud	66,8%	66,8%
Hamon Malaysia SDN. BHD.	Malaisie	100%	100%
Hamon - B.Grimm Ltd.	Thaïlande	49%	49%
Hamon Termal ve Çevre Sistemleri Sanayi ve Ticaret A.Ş.	Turquie	99,6%	99,6%
Hamon Vietnam company LTD.(**)	Vietnam	100%	80%
2. Filiales consolidées par mise en équivalence			
Hamon Cooling Towers Company FZCo	Emirats Arabes Unis	50,00%	50,00%

(*) ACS Anti-Corrosion Structure SA et Hamon (South Africa) (Pty) Ltd ont été liquidées en 2020.

(**) Le groupe consolide ces filiales intégralement car il considère qu'il jouit du contrôle de facto sur celles-ci.

NOTE 6 TAUX DE CHANGE UTILISÉ PAR LE GROUPE

Taux de change pour 1 EUR		Taux de clôture		Taux moyens	
		2020	2019	2020	2019
Dirham Emirats Arabes Unis	AED	4,4933	4,1224	4,1927	4,1114
Dollar australien	AUD	1,5896	1,5995	1,6533	1,6108
Réal brésilien	BRL	6,3735	4,5157	5,8929	4,4117
Dollar canadien	CAD	1,5633	1,4598	1,5289	1,4857
Peso chilien (100)	CLP	8,6831	8,4348	9,0223	7,8725
Yuan chinois	CNY	8,0225	7,8205	7,8749	7,7348
Livre sterling	GBP	0,8990	0,8508	0,8890	0,8777
Dollar Hong-Kong	HKD	9,5142	8,7473	8,8600	8,7736
Rupiah indonésien (100)	IDR	172,4076	155,9561	166,2900	158,3780
Roupie indienne	INR	89,6605	80,1870	84,6453	78,8348
Won sud-coréen (100)	KRW	13,3600	12,9628	13,4554	13,0529
Peso mexicain	MXN	24,4160	21,2202	24,5095	22,0750
Ringgit malaisien	MYR	4,9340	4,5953	4,7960	4,6379
Zloty polonais	PLN	4,5597	4,2568	4,4427	4,2973
Riyal saoudien	SAR	4,5776	4,2085	4,2830	4,1984
Rouble russe	RUB	91,4671	69,9563	82,7433	72,4718
Baht thaïlandais	THB	36,7270	33,4150	35,7109	34,7738
Lire turque	TRY	9,1131	6,6843	8,0570	6,3576
Dollar américain	USD	1,2271	1,1234	1,1406	1,1196
Dong Vietnamien (100)	VND	282,3606	260,0713	265,1978	259,9949
Rand sud-africain	ZAR	18,0219	15,7773	18,7620	16,1717

NOTE 7 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe Hamon. Le plan de transformation et d'économies lancé en 2017 a impacté significativement l'organisation interne du Groupe et la manière dont la performance des différentes composantes est suivie et évaluée. Depuis lors, Hamon présente ses chiffres par Région et non plus par Business Unit. Les secteurs présentés (dits « Régions ») sont désormais les suivants :

- EMEA ;
- Amérique ; et
- Asie.

Le décideur opérationnel des Régions est le Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif évalue la performance de ces Régions sur base de tous les éléments de leur résultat qui leur sont directement attribuables. Ainsi, la Direction évalue la performance de ces Régions sur base de leur chiffre d'affaires, de leur résultat opérationnel (qui inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des Régions du Groupe)

et de leur REBITDA. Le REBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits / (charges) augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants. Il s'agit de la mesure présentée régulièrement au principal décideur opérationnel aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources et l'évaluation des performances.

Les résultats réalisés par la filiale ACS et ceux des activités arrêtées au Brésil, ainsi que le coût des marques composent le REBITDA des éléments « Non alloué ». Nous retrouvons également dans cette colonne : les revenus d'intérêts, les charges financières, la quote-part dans le résultat net des entreprises associées et les impôts sur le résultat.

Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès du Comité exécutif, ceux-ci ne sont pas présentés par secteur.

Les informations communiquées dans les tableaux ci-après sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états consolidés du Groupe.

Compte de résultats - en EUR '000'	Amérique	Asie	EMEA	Non alloué	Élimination	Total
Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019						
Chiffre d'affaires - tiers	64.221	80.632	160.439	631	-	305.924
Chiffre d'affaires vis-à-vis des autres régions	0	173	932	-	(1.105)	-
Chiffre d'affaires	64.221	80.805	161.372	631	(1.105)	305.924
Résultat opérationnel courant (REBIT)	(4.643)	3.298	(7.801)	(1.484)	2	(10.628)
Éléments non-récurrents	(663)	(2.430)	(3.818)	736	(2)	(6.177)
Résultat opérationnel (EBIT)	(5.306)	868	(11.619)	(748)	0	(16.805)
Amortissements	(1.740)	(2.324)	(2.549)	(2.073)	-	(8.686)
Excédent brut d'exploitation (REBITDA)	(2.903)	5.622	(5.252)	589	2	(1.942)
Produits financiers				29.577		29.577
Charges financières				(14.534)		(14.534)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises				2.717		2.717
Résultat avant impôts (activités poursuivies)						956
Impôts sur le résultat				(728)		(728)
Résultat net des activités poursuivies						228
Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020						
Chiffre d'affaires - tiers	77.244	72.140	110.075	8	-	259.468
Chiffre d'affaires vis-à-vis des autres régions	-	6.920	577	-	(7.497)	-
Chiffre d'affaires	77.244	79.060	110.652	8	(7.497)	259.468
Résultat opérationnel courant (REBIT)	(945)	(288)	(16.736)	(2.785)	-	(20.754)
Éléments non-récurrents	42	(473)	(3.274)	(3.017)	-	(6.723)
Résultat opérationnel (EBIT)	(903)	(761)	(20.010)	(5.803)	-	(27.477)
Amortissements	(1.651)	(2.276)	(2.559)	(2.230)	-	(8.717)
Excédent brut d'exploitation (REBITDA)	707	1.988	(14.177)	(555)		(12.038)
Produits financiers				1.061		1.061
Charges financières				(16.730)		(16.730)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises				(309)		(309)
Résultat avant impôts (activités poursuivies)						(43.454)
Impôts sur le résultat				788		788
Résultat net des activités poursuivies						(42.666)

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par type d'activité est reprise sous la note 8. La répartition du chiffre d'affaires-tiers par région et / ou pays principaux (sur base de la localisation du client) est la suivante :

Chiffre d'affaires - en EUR '000'	2020	2019
Belgique	3.659	8.404
France	30.136	41.646
Allemagne	23.315	17.281
Italie	10.226	3.823
Espagne	7.552	3.740
Pologne	1.998	7.039
Grande Bretagne	6.331	11.212
Autres Europe (incl. Russie)	12.778	13.711
Total Europe	95.995	106.856
Canada	16.520	6.597
Etats-Unis	47.311	64.788
Total USA + Canada	63.831	71.384
Brésil	-	1.123
Mexique	1.559	1.334
Autres Amérique Latine	249	172
Total Amérique Latine	1.808	2.629
Arabie Saoudite	2.658	4.736
Afrique du Sud	5.346	903
Israël	21	6.055
Azerbaïjan	2.314	2.011
Autre Moyen Orient & Afrique	4.351	3.648
Total Moyen Orient & Afrique	14.692	17.353
Chine (incl. Hong Kong)	17.879	8.457
Inde	18.076	13.280
Japon	4.148	3.438
Corée du Sud	14.812	7.181
Indonésie	2.178	12.411
Thaïlande	4.661	10.597
Vietnam	9.654	30.344
Australie	11.125	7.338
Autres Asie-Pacifique	610	14.655
Total Asie-Pacifique	83.142	107.701
Total monde	259.468	305.924

La répartition des actifs non courants par région et / ou pays principaux est la suivante :

Actifs non courants (*) - en EUR '000'	2020	2019
Etats-Unis	21.316	25.928
Chine (incl. Hong Kong)	10.376	12.166
Belgique	8.644	10.655
Inde	9.314	12.192
Brésil	3.964	6.670
France	3.853	6.246
Allemagne	1.408	3.561
Autres	3.962	2.274
Total	62.837	79.691

Les actifs non-courants repris dans le tableau ci-dessus correspondent aux immobilisations incorporelles et corporelles et au Goodwill.

NOTE 8 CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation par activité se présente comme suit :

en EUR '000'	2020	2019
Systèmes de refroidissement sec	6.970	20.624
Tours aéroréfrigérantes	99.880	90.432
Service après-vente	64.840	74.991
Chaudières	21.246	25.046
Systèmes de filtration d'air	22.242	27.987
Systèmes de désulfuration	28.994	65.246
Cheminées	15.290	1.597
Autres	6	0
Total chiffre d'affaires	259.468	305.924

Le chiffre d'affaires du Groupe recule de 15% par rapport à 2019 et s'établit à EUR 259,5 millions (contre EUR 305,9 millions en 2019). La diminution résulte principalement du retard pris sur l'avancement de certains projets, qui sera rattrapé sur 2021, et par l'incertitude liée à la pandémie du Covid-19.

Le chiffre d'affaires lié à nos activités de service après-vente a atteint EUR 64,8 millions, soit 25% du chiffre d'affaires du Groupe.

NOTE 9 FRAIS DE FONCTIONNEMENT

en EUR '000'	2020	2019
Rémunérations brutes & Cotisations patronales d'assurance sociales	55.427	57.679
Autres frais et charges du personnel	7.232	7.861
Charges / coûts du personnel	62.659	65.540
Amortissements	8.717	8.686
Autres frais généraux d'exploitation	15.959	20.067
Total frais de fonctionnement bruts	87.335	94.293
Coûts alloués ⁽¹⁾	(38.578)	(36.399)
Total frais de fonctionnement nets	48.756	57.895
Coûts de distribution et de marketing	11.703	12.482
Frais généraux et administratifs	36.062	44.680
Frais de recherche et développement	991	733
Total frais de fonctionnement net	48.756	57.895
Effectif moyen	1.003	981

(1) Coût du temps presté par le personnel sur les projets de développement et l'exécution des contrats clients.

Les frais de fonctionnement nets, de EUR 48,8 millions, sont en diminution de 16% par rapport à 2019 résultant des économies réalisées suite au Covid-19 principalement dans les charges du personnel et les frais généraux d'exploitation.

NOTE 10 AUTRES PRODUITS / (CHARGES) OPÉRATIONNELS

Les autres produits / (charges) opérationnels se ventilent comme suit :

en EUR '000'	2020	2019
Gain / (perte) sur réévaluation des instruments financiers dérivés	44	(248)
Différences de change nettes	(2.402)	529
Réductions de valeur nettes sur actifs courants	(254)	278
Autres produits / (charges) opérationnels	4.740	1.299
Total	2.128	1.858

Les réductions de valeur nettes sur actifs courants portent majoritairement sur des créances commerciales.

Les différences de changes nettes, principalement non-réalisées, s'élèvent à EUR 2,4 millions et ont négativement impacté le Groupe en 2020 (gain de change en 2019 de EUR 0,5 million).

Les autres produits / (charges) opérationnels sont en augmentation par rapport à 2019, notamment grâce à des subventions gouvernementales reçues aux Etats-Unis pour EUR 3,3 millions.

NOTE 11 COÛTS DE RESTRUCTURATIONS ET AUTRES PRODUITS / (CHARGES)

en EUR '000'	2020	2019
Coûts de restructurations	(1.302)	(3.217)
Réductions de valeur nettes sur actifs non-courants	(5.000)	(2.739)
Plus / (moins)-value sur cession d'actifs non-courants	856	41
Autres produits / (charges)	(1.277)	(261)
Total	(6.723)	(6.177)

Les coûts de restructuration représentent un total de EUR 1,3 million qui sont répartis sur plusieurs entités du Groupe. Ils concernent principalement la résolution de litiges et des indemnités de départ.

Les réductions de valeur nettes sur actifs non-courants portent essentiellement sur le goodwill (EUR 4,2 millions dont EUR 3,4 millions pour EMEA et EUR 0,8 million pour l'Amérique) ainsi que sur les immobilisations incorporelles (EUR 0,8 million pour EMEA). En 2019, ce poste comprenant principalement les réductions de valeur nettes sur le goodwill à hauteur de EUR 2,5 millions, dont EUR 1,5 millions pour EMEA et le reste pour l'Asie.

Les plus-values sur cession d'actifs non-courants résultent essentiellement des opérations de cession-bail aux Etats-Unis et Allemagne (EUR 0,9 million).

NOTE 12 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Le détail des charges financières nettes se présente comme suit :

en EUR '000'	2020	2019
Charges d'intérêt	(7.677)	(7.993)
Méthode du coût amorti (ajustement de juste valeur)	(4.603)	(56)
Méthode du coût amorti (cout d'emprunt)	(631)	(1.915)
Charges d'intérêt totales	(12.911)	(9.964)
Autres coûts des emprunts	(3.819)	(4.570)
Frais de factoring	(234)	(472)
Points de reports / déports sur ventes à terme devises	(252)	(808)
Autres coûts financiers	(3.333)	(3.289)
Charges financières	(16.730)	(14.534)
Produits financiers	1.061	29.577
Total	(15.668)	15.043

Les charges d'intérêt totales ont augmenté par rapport à 2019, principalement en raison de l'ajustement de juste valeur des dettes selon la méthode du cout amorti.

Le poste « Méthode du coût amorti (ajustement de juste valeur) » comprend l'amortissement, pour un total de EUR 4,6 millions, de l'ajustement de juste valeur comptabilisé lors des refinancements de l'emprunt obligataire et du crédit syndiqué, respectivement les 23 juillet 2019 et 23 décembre 2019. Ce montant inclut EUR 2,1 millions d'amortissement accéléré enregistré suite au bris de covenant au 30 juin 2020 et remédié par la suite (note 32).

Le poste « Méthode du coût amorti (cout d'emprunt) » comprend l'amortissement, pour un total de EUR 0,6 million des coûts supportés, hors intérêts, lors des refinancements de l'emprunt obligataire et du crédit syndiqué, respectivement les 23 juillet 2019 et 23 décembre 2019. Ce montant inclut EUR 0,4 millions d'amortissement accéléré enregistré suite au bris de covenant au 30 juin 2020 et remédié par la suite (note 32). Les coûts supportés, lors de la mise en place et la révision des conventions de crédit syndiqué signées originellement les 17 décembre 2009 et 4 juillet 2011, ainsi que des obligations à taux fixe de 5,50% émises le 30 janvier 2014, ont complètement été amortis en 2019.

Le coût moyen de la dette s'établit à 6,68 % pour 2020, en légère hausse par rapport à 2019 (6,07%) suite principalement à l'augmentation du taux d'intérêt payable sur le crédit syndiqué fin 2019 partiellement compensée par une réduction du taux sur l'emprunt obligataire et le refinancement de dettes financières locales par des tirages sur la ligne de crédit syndiqué (pour plus de détails se référer à la note 32).

Le poste « Autres coûts des emprunts » reprend entre autres :

- les frais liés au factoring ;
- une charge de EUR 0,3 million relative à des instruments de couverture de change spécifiques sur certains projets en cours (points de reports / déports sur ventes à terme en devise) ;
- d'autres coûts financiers comprenant les réévaluations de prêts intra-groupe, des commissions d'engagement rémunérant le syndicat bancaire pour la partie non-utilisée du crédit, des commissions d'utilisation sur les emprunts contractés sous la ligne de crédit « revolver » ainsi que des pertes de change sur certaines transactions entre sociétés du Groupe. Les pertes de change non-réalisées sur éléments financiers représentent la partie la plus importante de ce poste (EUR 1,2 millions).

Les produits financiers de cette année incluent essentiellement des gains de change sur les instruments financiers alors qu'en 2019 ils comprenaient la réduction de EUR 22 millions du montant de remboursement nominal de l'emprunt obligataire ainsi que sa réévaluation à sa juste valeur pour EUR 6,6 millions, ce qui explique la variation importante.

NOTE 13 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

en EUR '000'	2020	2019
Composantes (de la charge) / du produit d'impôts	788	(728)
Relatif à l'exercice en cours	676	(181)
Relatif aux exercices précédents	112	(547)
Impôts courants	2.371	(2.291)
Relatif à l'exercice en cours	2.258	(1.745)
Relatif aux exercices précédents	112	(547)
Impôts différés	(1.583)	1.563
Variation dues aux différences temporaires	(576)	7.910
Relatif à la variation du taux d'imposition	-	-
Relatif à reprise de / (réduction) de valeur sur Actif d'impôt différé	(1.007)	(6.347)
Réconciliation de la charge fiscale du Groupe		
Résultat avant impôts des activités continuées	(43.454)	956
Résultat des coentreprises	309	2.717
Résultat avant impôts et avant résultat des coentreprises des activités continuées	(43.145)	(1.762)
Taux d'imposition de la maison mère	25%	30 %
Impôts théoriques du Groupe	10.786	25%
Utilisation de pertes fiscales non reconnues précédemment	12.909	30%
Impôts liés aux exercices antérieurs	112	0,3%
Variation de taux d'impôt sur les impôts différés	-	-
Différence entre le taux d'impôt local et belge	270	0,6%
Différences permanentes (goodwill et incorporels)	-	-
Réduction de valeur / Reprise sur actif net d'impôts différés	(1.007)	(2,3%)
Actif net d'impôts différés non reconnus	(21.201)	(49%)
Opérations exonérées d'impôts	(1.077)	(2,5%)
Impôts locaux	-	-
Crédits d'impôts R&D	-	-
Autres	(5)	(0%)
(Charges) / produits d'impôts de l'exercice	788	1,8%
	(728)	(41%)

En 2020, le produit d'impôts du Groupe qui s'élève à EUR 0,8 million a été impactée par le produit d'impôts courants relatif à l'exercice en cours pour EUR 2,3 millions.

La charge d'impôts différés de EUR 1,6 million s'explique principalement par des réductions de valeur actés en Allemagne pour un montant total de EUR 1 million.

NOTE 14 CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre sont les suivants :

Au travers de la filiale Esindus Holdco constituée en décembre 2020, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100% de sa coentreprise espagnole Esindus ainsi que sa filiale Esindus Portugal le 14 décembre 2020. Esindus étaient auparavant détenues à 39% et donc consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. La décomptabilisation de la participation en tant qu'entreprise associée et sa première consolidation intégrale à la juste valeur ont générée une petite perte lors de l'acquisition par étapes de la participation minoritaire dans Esindus. Il s'agit d'une société active dans les systèmes de refroidissement en Espagne et au Portugal. Elle a également une forte présence en Amérique latine, ce qui permettra au Groupe de renforcer sa présence dans cette zone géographique. L'acquisition des 61% d'Esindus

s'est faite contre un paiement de EUR 4,1 millions. La valeur d'acquisition rapportée à 100% d'Esindus équivaut donc à EUR 6,8 millions. À la date d'acquisition, la valeur comptable de l'actif net intégré s'élevait à EUR 6,2 millions, un goodwill de EUR 0,6 million a donc été comptabilisé. Suite à cette opération, le pourcentage de contrôle des entités Hamon Esindus Latinoamerica, Esindus Latinoamerica (Chili) et Esindus Latinoamerica (Mexique) est passé de 69,45% à 100%. Cette acquisition n'a pas eu d'impact sur le compte de résultats consolidé du Groupe en 2020.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables des filiales d'Esindus acquises à 100% est présentée dans le tableau suivant :

	TOTAL Esindus
Actifs non courants	2.246
Immobilisations corporelles	2.180
Autres actifs non courants	66
Actifs courants	18.557
Stocks	359
Créances commerciales et autres créances	15.100
Actifs financiers courants	281
Liquidité et équivalents de trésorerie	2.817
TOTAL ACTIFS	20.803
Dettes non courantes	3.999
Dettes financières	3.999
Dettes courantes	10.716
Dettes non courantes échéant dans l'année	1.755
Dettes commerciales et autres dettes	8.961
TOTAL PASSIF	20.803
Prix d'acquisition acquitté en numéraire	4.100
Goodwill généré	609

Le goodwill généré par ces acquisitions s'explique par les synergies attendues par cette transaction.

Conformément aux dispositions contractuelles en place avec son partenaire local, le Groupe a acquis 10,4% supplémentaires des parts de sa filiale Hamon Research-Cottrell Hong Kong qu'il détient aujourd'hui à 100%. Par conséquent, le Groupe détient également 100% des entités suivantes : Hamon Research-Cottrell (Shanghai) Co, TS Filtration Environmental Protection Products (Shanghai) et Hamon Vietnam.

Hamon Blue de Portugal Unipessoal Lda est entré à 100% dans le périmètre du Groupe en 2020.

NOTE 15 RÉSULTAT PAR ACTION

ACTIVITÉS POURSUIVIES ET ABANDONNÉES

Le résultat de base par action provenant des activités poursuivies et des activités abandonnées se calcule en divisant

le résultat net de l'année attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice :

en EUR '000'	2020	2019
Résultat net (part du Groupe)	(42.704)	(196)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice	10.657.761	10.657.761
Résultat de base par action et résultat dilué par action (EUR / action)	(4,01)	(0,02)

Il n'y a pas de différence entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action.

ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le résultat de base par action provenant des activités poursuivies s'élève à EUR -4,01 / action (EUR -0,02 / action en 2019). Il se calcule en divisant le résultat net provenant des activités poursuivies de l'année attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le résultat de base par action pour les activités abandonnées s'élève à EUR 0,00 / action au 31 décembre 2020 (EUR -0,00 / action au 31 décembre 2019). Il est calculé sur base du résultat net des activités abandonnées de EUR 0 millier en 2020 et des dénominateurs détaillés ci-dessus.

NOTE 16 TRÉSORERIE D'EXPLOITATION

Le flux net de trésorerie d'exploitation est positif et s'élève à EUR 8,8 millions contre EUR 12,1 millions en 2019.

Cette augmentation résulte de la hausse des réductions de valeur sur actifs non-courants et des pertes de change non-réalisées.

Cette détérioration par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par la diminution du résultat opérationnel de l'année passant de EUR -16,8 millions en 2019 à EUR -27,5 millions en 2020.

Le besoin en fonds de roulement a été réduit de manière significative pour la seconde année consécutive : EUR 21 millions en 2020 et EUR 19,4 millions en 2019.

Les ajustements pour transactions sans impact de trésorerie s'élèvent à EUR 15,9 millions contre EUR 10,1 millions en 2019.

L'impôt sur le résultat payé en cours d'exercice s'élève à EUR 0,7 million, en ligne avec le montant payé en 2019.

Éléments sans impact de trésorerie d'exploitation :

en EUR '000'	2020	2019
Amortissements	8.717	8.686
Réduction de valeur sur actifs non-courants	5.000	2.497
Plus / moins-value sur cession d'actifs non-courants	(868)	(41)
Réduction de valeur sur actifs courants	1.353	171
Gain / perte de change non-réalisé et autres éléments financiers sans impact de trésorerie	1.572	190
Changement de provisions et provisions pour pensions et obligations similaires	616	(317)
Autres	(483)	(1.084)
Éléments sans impact de trésorerie d'exploitation	15.906	10.103

NOTE 17 TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT

Le flux net de trésorerie d'investissement s'établit à EUR 3,6 millions en 2020 (contre EUR -8,3 millions en 2019).

- Les liquidités reçues pour EUR 8,2 millions dans le cadre de la vente d'un bâtiment industriel en Belgique et des opérations de cession-bail aux Etats-Unis et Allemagne.

Les investissements et désinvestissements de l'exercice concernent pour l'essentiel :

- Le paiement des engagements relatif à la cession de la division « PHE » pour EUR 3 millions, contre EUR 5 millions en 2019.

- La contrepartie en espèces payée pour l'acquisition d'Esindus SA de EUR 1,3 million, après déduction de la trésorerie acquise pour EUR 2,8 millions.

- Le dividende reçu de notre coentreprise Esindus SA pour EUR 2,4 millions.

- Les investissements en informatique (réseaux, outils de gestion, logiciels techniques, ...) et remplacement récurrents (EUR 2,7 millions).

NOTE 18 TRÉSORERIE DE FINANCEMENT

Le flux de trésorerie de financement est d'EUR -0,1 million en 2020 (EUR -8,3 millions en 2019). Il résulte pour l'essentiel de la charge d'intérêt payée (EUR -7,7 millions), des autres frais financiers payés (EUR -2,9 millions), du remboursement du passif de paiements locatifs, principalement constitué des

dettes comptabilisées à la suite de l'application de la norme IFRS16 (EUR -4,8 millions) et du rachat d'intérêts minoritaires concernant la filiale Hamon Research Cottrell Hong Kong (EUR -0,9 million), compensé par l'augmentation nette d'emprunts à concurrence de EUR 16,8 millions.

NOTE 19 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en EUR '000'	Marques et licences	Frais de développement	Total
Au 31 décembre 2018			
Coût d'acquisition	33.375	21.429	54.804
Amortissements et pertes de valeur cumulés	(21.562)	(16.387)	(37.950)
Valeur nette comptable à la clôture	11.812	5.042	16.854
Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019			
Écarts de conversion	122	66	188
Acquisitions	1.415	449	1.865
Cessions	(17)	-	(17)
Amortissements et perte de valeur actés	(1.762)	(1.085)	(2.847)
Valeur nette comptable à la clôture	11.570	4.472	16.042
Au 31 décembre 2019			
Coût d'acquisition	34.809	22.023	56.832
Amortissements et pertes de valeur cumulés	(23.240)	(17.551)	(40.790)
Valeur nette comptable à la clôture	11.570	4.472	16.042
Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020			
Écarts de conversion	(544)	(212)	(756)
Acquisitions	1.278	291	1.570
Cessions	(17)	-	(17)
Amortissements et perte de valeur actés	(1.688)	(1.075)	(2.763)
Entrées / changements de périmètre	22	-	22
Réductions de valeur	(267)	(571)	(837)
Transfert d'une rubrique à l'autre (vers activités abandonnées)	(104)	79,8	(24)
Autres	(0)	0,0	(0)
Valeur nette comptable à la clôture	10.250	2.986	13.236
Au 31 décembre 2020			
Coût d'acquisition	35.745	21.676	57.421
Amortissements et pertes de valeur cumulés	(25.495)	(18.690)	(44.185)
Valeur nette comptable à la clôture	10.250	2.986	13.236

A l'exception des marques acquises dans le cadre de l'achat de Deltak en 2011, toutes les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité finie sur base de laquelle l'actif est amorti. Les marques de Deltak (EUR 5,8 millions au 31 décembre 2020 contre EUR 6,3 millions l'année précédente suite à l'impact de change) ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps et le Groupe entend en maintenir l'usage à l'avenir. Les tests de réduction de valeur sur les marques Deltak sont faits de concert avec les tests sur le goodwill (voir note 20).

Durant l'année 2020, Hamon a poursuivi le déploiement de son système de gestion intégré tout en portant une attention

particulière à la maîtrise et la diminution des coûts. Ces acquisitions sont présentées dans la rubrique « Marques et licences ».

Les frais de développement (principalement en Belgique et aux États-Unis) font partie intégrante de l'activité de certaines des entités, ce qui permet d'augmenter la valeur des actifs. Ces frais sont la résultante des programmes de développement du Groupe.

Les immobilisations incorporelles étant majoritairement détenues par les filiales américaines, celles-ci ont été impactées par l'évolution du cours de change USD/EUR.

NOTE 20 GOODWILL

en EUR '000'

	2020	2019
Coût d'acquisition au 1 ^{er} Janvier	55.669	48.828
Dépréciation et réductions de valeur accumulés au 1 ^{er} Janvier	(21.307)	(18.799)
Valeur nette comptable au 1^{er} Janvier	34.362	30.029
Écarts de conversion	(4.508)	280
Acquisition	609	6.550
Réductions de valeur	(4.162)	(2.497)
Coût d'acquisition au 31 décembre	51.657	55.669
Dépréciation et réductions de valeur accumulés au 31 décembre	(25.356)	(21.307)
Valeur nette comptable au 31 décembre	26.300	34.362

Le plan de transformation et d'économies lancé en 2017 a impacté significativement l'organisation interne du Groupe et la manière dont la performance des différentes opérations (constitutives des UGT) est suivie et évaluée. Depuis lors, Hamon présente ses chiffres par Région et non plus par Business Unit et a développé son business plan et son budget sur base de la nouvelle structure régionale. Par conséquent, le test de dépréciation des goodwill a été effectué sur cette base.

En 2021, l'implémentation de la « Roadmap 2025 » impactera l'organisation interne du Groupe avec la création de nouveaux clusters géographiques (constitutive des UGT). Le test de dépréciation des goodwill sera réalisé sur cette base. L'analyse préliminaire réalisée par le management indique que ce changement n'aura pas d'impact sur les réductions de valeur actées sur les goodwill, toute autre chose étant égale par ailleurs.

En 2020, le goodwill du Groupe a diminué par rapport à 2019, principalement en raison des écarts de change défavorables

et des réductions de valeur actées.

Les écarts de change sont défavorables et s'élèvent à EUR -4,5 millions. Ils sont principalement générés par la variation des devises suivantes : le BRL (EUR -2 millions), l'USD (EUR - 1.1 million), le HKD (EUR -0.8 million) et l'INR (EUR -0.7 million).

Par ailleurs, les tests de dépréciation effectués ont donné lieu à une réduction de valeur de EUR 4,2 millions dont EUR 3,4 millions pour l'UGT EMEA et EUR 0,8 million pour l'UGT Amérique.

Le Groupe a acquis 100% de sa coentreprise espagnole Esindus SA qu'il détenait à hauteur de 39%, contre un paiement de EUR 4,1 millions. La valeur d'acquisition rapportée à 100% d'Esindus SA équivaut donc à EUR 6,8 millions. A la date d'acquisition, la valeur comptable de l'actif net intégré s'élevait à EUR 6,2 millions, un goodwill de EUR 0,6 million a été comptabilisé dans l'UGT EMEA.

La répartition par Région du goodwill du Groupe est la suivante :

en EUR '000'	2020	2019
EMEA	-	2.809
Amérique	11.357	15.147
Asie	14.943	16.405
Valeur nette comptable au 31 décembre	26.300	34.362

TESTS DE DÉPRÉCIATION PAR RÉGION

UGT : EMEA

La valeur recouvrable de l'UGT EMEA au 31 décembre 2020 a été déterminée sur base d'un calcul de la valeur d'utilité en utilisant des projections de flux de trésorerie sur trois ans (basés sur le REBITDA du business plan) avec un taux de croissance de 0% après la période de projection et un WACC de 10%. Les autres hypothèses utilisées (concernant les dépenses d'investissement et le fonds de roulement)

sont également conformes au business plan approuvé par le Conseil d'Administration. Le résultat du test de dépréciation a indiqué qu'une réduction de valeur supplémentaire de EUR 3,4 millions était requise. Le goodwill EMEA est désormais nul. Une réduction de valeur complémentaire de EUR 0,8 million a été comptabilisée sur les immobilisations incorporelles.

UGT : Amérique

La valeur recouvrable de l'UGT Amérique au 31 décembre 2020 a été déterminée sur base d'un calcul de la valeur d'utilité en utilisant des projections de flux de trésorerie sur trois ans (basés sur le REBITDA du business plan) avec un taux de croissance de 0% après la période de projection et un WACC de 10%. Les autres hypothèses utilisées (concernant

les dépenses d'investissement et le fonds de roulement) sont également conformes au business plan approuvé par le Conseil d'Administration. Le résultat du test de dépréciation a indiqué qu'une réduction de valeur supplémentaire de EUR 0,8 million était requise.

UGT : Asie

La valeur recouvrable de l'UGT Asie au 31 décembre 2020 a été déterminée sur base d'un calcul de la valeur d'utilité en utilisant des projections de flux de trésorerie sur trois ans (basés sur le REBITDA du business plan) avec un taux de croissance de 0% après la période de projection et un WACC de 10%. Les autres hypothèses utilisées (concernant les dépenses d'investissement et le fonds de roulement)

sont également conformes au business plan approuvé par le Conseil d'Administration. La valeur d'utilité estimée étant supérieure à la valeur comptable de l'UGT Asie, le Groupe a conclu qu'aucune réduction de valeur n'était nécessaire.

Les hypothèses clés utilisées sont les suivantes :

Hypothèses clés	2020	2019
WACC	10%	10%
Taux de croissance	0%	0%

Le Groupe a effectué une analyse de sensibilité qui montre dans quelle mesure la valeur comptable des UGT excéderait la valeur recouvrable estimée en cas de modification des hypothèses clés :

	EMEA	Amérique	Asie
WACC à 10,5% (au lieu de 10%)	(1.055)	(948)	-
REBITDA / chiffre d'affaires : -1%	(5.568)	(5.206)	-
Chiffre d'affaires : 90% du chiffre d'affaires du business plan	(12.144)	(1.932)	-

NOTE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en EUR '000'	Terrains et constructions	Mobilier et matériel roulant	Installations, machines et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
Au 31 décembre 2018						
Coût d'acquisition	12.184	3.429	27.933	1.700	153	45.399
Amortissements cumulés	(6.386)	(2.812)	(22.526)	(1.350)	-	(33.075)
Valeur nette comptable	5.798	616	5.406	350	153	12.324
Pour l'exercice clôturé au 31 Décembre 2019						
Écarts de conversion	22	15	16	0	2	54
Application de la norme IFRS16	10.699	933	259	73	-	11.964
Acquisitions	4.196	945	2.467	206	33	7.846
Cessions / désaffection	(1.394)	(20)	(29)	-	-	(1.442)
Amortissements actés	(2.492)	(737)	(2.492)	(117)	-	(5.839)
Entrées / changements de périmètre	1.225	46	3.163	(0)	(54)	4.380
Valeur nette comptable à la clôture	18.054	1.798	8.790	512	134	29.288
Au 31 décembre 2019						
Coût d'acquisition	27.053	5.048	36.839	2.087	134	71.160
Amortissements cumulés	(8.999)	(3.249)	(28.049)	(1.575)	-	(41.872)
Valeur nette comptable	18.054	1.798	8.790	512	134	29.288
Pour l'exercice clôturé au 31 Décembre 2020						
Écarts de conversion	(727)	(33)	(439)	(14)	(3)	(1.217)
Acquisitions	2.178	636	701	0	802	4.318
Cessions / désaffection	(5.099)	(12)	(96)	(81)	-	(5.288)
Amortissements actés	(2.234)	(970)	(2.622)	(145)	-	(5.970)
Entrées / changements de périmètre	1.541	107	283	40	199	2.170
Valeur nette comptable à la clôture	13.714	1.527	6.616	313	1.131	23.300
Au 31 décembre 2020						
Coût d'acquisition	20.659	6.119	35.720	1.886	1.131	65.388
Amortissements cumulés	(6.946)	(4.593)	(29.104)	(1.573)	-	(42.088)
Valeur nette comptable	13.714	1.527	6.616	313	1.131	23.300
Dont droit d'usage	12.567	990	918	147	-	14.622

Suite à l'application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, le Groupe a comptabilisé sous la rubrique « Immobilisations corporelles » un droit d'utilisation des actifs sous contrat de location de EUR 14.6 millions. Par ailleurs, le Groupe a acquis en 2020 des immobilisations corporelles à hauteur de EUR 4,3 millions (EUR 7,8 million en 2019).

Les cessions s'élèvent à EUR 5,3 million et correspondent principalement aux transactions de cession-bail en Allemagne et aux États-Unis.

NOTE 22 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES CAPITAUX PROPRES

en EUR '000'

Non courants

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019

Solde à l'ouverture	189
Acquis en cours d'année	-
Cédés en cours d'année	-
Autres variations	16
Écarts de conversion	-3
Solde à la clôture de l'exercice	203

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020

Solde à l'ouverture	203
Acquis en cours d'année	-
Cédés en cours d'année	-
Autres variations	4.112
Écarts de conversion	(82)
Solde à la clôture de l'exercice	4.233

Suite aux difficultés financières rencontrées en 2016 par Jinhui, un de nos clients en Chine, le Groupe a acté une réduction de valeur de 70% de sa créance commerciale de CNY 55,3 millions (équivalent de EUR 6,9 millions). En 2019, après la réorganisation judiciaire de Jinhui et l'arrivée d'un nouvel investisseur, le Groupe a accepté de convertir sa créance commerciale de CNY 55,3 millions contre 4 909 374 actions de la société Jinhui. La valorisation de ces actions a

été estimée 6,63 CNY par action. En acceptant cette offre, le Groupe a donc repris une partie de la réduction de valeur actée en 2016, passant ainsi de 70% à 40%. Dans le courant 2020, la transaction de conversion de la créance commercial en actions a été finalisée et le Groupe présente donc cet actif sous le poste « Actifs financiers à la juste valeur par le biais des capitaux propres ».

NOTE 23 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les perspectives de récupération des actifs d'impôts différés sont revues annuellement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, amener à ne plus reconnaître des actifs d'impôts différés antérieurement constatés. Ces perspectives de

récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de base imposable projeté.

La base imposable prise en compte est celle obtenue sur une période généralement de 5 ans.

Origine des actifs et passifs d'impôts différés :

Impôts différés par catégories en EUR '000'	Actifs		Passifs	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Differences temporelles				
Immobilisations incorporelles	-	-	(2.990)	(2.471)
Immobilisations corporelles	32	35	(202)	(221)
Contrats de construction	210	306	(3.593)	(2.837)
Provisions	307	701	(740)	(1.333)
Passifs financiers	-	-	(2.761)	(3.329)
Autres	1.301	1.513	(15)	(15)
Total des différences temporelles	1.850	2.555	(10.301)	(10.205)
Pertes fiscales et autres crédits d'impôts	11.051	12.288	-	-
Total actif/passif d'impôts différés	12.901	14.843	(10.301)	(10.205)
Compensation d'actifs et passifs par entité fiscale	(7.348)	(9.607)	7.348	9.607
Total net	5.553	5.236	(2.953)	(598)

Variations des impôts différés :

en EUR '000'	2020	2019
Impôts différés nets au 1er janvier	4.637	5.153
Produit / (charge) d'impôts différés	(1.583)	1.564
Écarts de conversion	93	(35)
Autres	(548)	(2.046)
Impôts différés nets au 31 décembre	2.599	4.637

Les déficits fiscaux reportables activés sont localisés principalement au niveau de Hamon & Cie (International) SA et de Compagnie Financière Hamon (France) ; les perspectives bénéficiaires futures de ces sociétés et les options fiscales mises en place justifient principalement la comptabilisation de l'actif d'impôts différés relatif à ces reports déficitaires. Ces déficits fiscaux reportables n'ont pas de date d'expiration.

Durant 2020, les déficits fiscaux reportable activés au niveau du périmètre allemand ont été réduits de valeur pour un total de EUR 0,7 million.

Au 31 décembre 2020, ces impôts différés nets, en diminution de EUR 2 million par rapport à l'exercice précédent, s'élèvent respectivement pour Hamon & Cie (International) SA et Compagnie Financière Hamon (France) à EUR 1,8 million et EUR 2,3 millions. Les plans de recouvrement s'étalent jusqu'en 2025 pour les deux périmètres.

Détail par pays des impôts différés nets :

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Belgique	1.835	1.835
France	2.317	2.317
Allemagne	-	731
Etats-Unis	(1.207)	152
Autres	(346)	(397)
Total	2.599	4.637

NOTE 24 STOCKS

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Matières premières et consommables	4.061	4.032
Produits finis	1.501	1.014
Total	5.562	5.046

Au 31 décembre 2020, le montant des réductions de valeur sur stock s'élève à EUR 0,2 million (contre EUR 1 million au 31 décembre 2019).

NOTE 25 CONTRATS DE CONSTRUCTION

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Excédent des coûts encourus et marges réalisées sur avances facturées pour les contrats à solde débiteur	61.550	82.499
Excédent des avances facturées sur coûts encourus et marges réalisées pour les contrats à solde créditeur	(60.210)	(57.046)
Total	1.340	25.453

Les contrats en cours sont maintenus au bilan. L'évolution, tant des coûts encourus que des avances facturées aux clients, est donc liée au timing des réceptions des commandes plutôt qu'à l'évolution de nos activités.

La variation constatée au niveau des contrats en cours n'est que le résultat du cycle habituel de facturation rencontré sur certains contrats. Contrairement à l'exercice précédent, la facturation réalisée pendant l'exercice en cours a été inférieure aux coûts encourus sur ces mêmes projets.

NOTE 26 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Créances commerciales	92.548	88.220
Reduction de valeur pour créances douteuses	(10.448)	(14.856)
Créances commerciales nettes	82.101	73.364
Retenues	4.128	6.076
Acomptes	7.907	12.491
Dépôts donnés en garantie	879	952
Créances sur parties liées	1.378	3.719
Autres créances	11.745	13.545
Total	108.138	110.147
 Dont clients et autres débiteurs non courants		
Créances sur parties liées	2	2
Dépôts donnés en garantie	831	874
Autres créances	1.980	53
Moins : créances non courantes	(2.814)	(929)
Clients et autres débiteurs courants	105.323	109.218

Les créances commerciales nettes ont augmenté par rapport à la fin de l'année dernière notamment en raison d'une légère augmentation des créances brutes mais surtout grâce à la diminution des réductions de valeur pour créances douteuses, et notamment la conversion de la créance commerciale contre des actions de la société Jinhui (voir note 22).

Pour couvrir les expositions au risque de crédit, Hamon contracte des assurances de crédit.

Les usages locaux prévoient parfois que les clients retiennent un pourcentage sur les paiements jusqu'à la réception définitive du contrat (appelé rétention). Ce pourcentage est, sauf exception, généralement limité à 10 %.

Les créances sur parties liées intègrent les créances sur les coentreprises.

La variation des réductions de valeur pour créances commerciales est commentée à la note 36 - Gestion du risque de crédit.

Les autres créances ont significativement diminué en particulier en raison d'une diminution marquée des créances sur la TVA.

NOTE 27 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Institutions de crédit	41.459	28.408
Liquidités	40	41
Titres à revenu fixe	34	
Dépôts à court terme	161	2.278
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41.694	30.728

Au 31 décembre 2020, le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie dont le Groupe ne peut disposer librement s'élève à EUR 1.766 milliers (contre EUR 2.438 milliers en 2019).

NOTE 28 CAPITAL SOCIAL

Dans le bilan consolidé, les frais externes directement attribuables aux opérations de capital sont comptabilisés en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charge de l'exercice. Le capital social repris dans le tableau ci-dessous diffère pour cette raison.

Le capital et le nombre d'actions se présentent comme suit :

Valeur faciale par action	31/12/2020	31/12/2019
Nombre d'actions émises à date de clôture	10.657.761	10.657.761
Valeur du capital souscrit (en EUR)	35.170.612	35.170.612
Pair comptable (en EUR/action)	3,30	3,30

En 2019, le Conseil d'administration de Hamon & Cie a procédé, conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 23 avril 2019, à un regroupement de toutes les actions existantes de la

société dans la proportion de 11 actions existantes pour une action nouvelle. Le dernier jour de cotation de l'action ancienne a eu lieu le vendredi 20 septembre 2019 et le reverse stock split a été effectif le lundi 23 septembre 2019.

ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à EUR 35.170.612 représenté par 10.657.761 actions sans désignation de valeur nominale. Le Groupe ne détenait plus, en date du 31 décembre 2020, d'actions de la Société.

Actionnaire	Titres 31/12/2020	%	Titres 31/12/2019	%
Sopal International SA	1.064.556	10,0%	1.064.556	10,0%
Sogepa (pour compte propre et pour compte de la Région Wallonne)	5.458.264	51,2%	5.458.263	51,2%
Actions propres détenues par la Société	0	-	0	-
Les banques BNPPF, ING et KBC	1.862.347	17,5%	1.862.347	17,5%
Autre public	2.272.594	21,3%	2.272.595	21,3%
Total	10.657.761	100%	10.657.761	100%

DIVIDENDE

Le Groupe n'a pas versé de dividendes depuis l'année 2012.

NOTE 29 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en EUR '000'	Restructuration	Autres provisions	Total
Au 31 décembre 2018	816	343	1.160
Constitution de provision	970	47	1.017
Reprise de provision	-	-	-
Utilisation de provision	(876)	(343)	(1.220)
Écart de conversion	0	-	0
Entrées / Changements de périmètre	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-
Au 31 décembre 2019	911	47	957
Constitution de provision	1.075	10	1.085
Reprise de provision	(234)	-	(234)
Utilisation de provision	(290)	(47)	(337)
Écart de conversion	-	-	-
Entrées / Changements de périmètre	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-
Au 31 décembre 2020	1.462	10	1.472
Dont provisions non courantes	357	-	357
Dont provisions courantes	1.105	10	1.115

Les provisions pour restructuration et autres sont comptabilisées et évaluées sur base d'une estimation de la probabilité des sorties futures de liquidités ainsi que de données historiques fondées sur des faits et circonstances connus à la date de clôture. La charge effective pourra différer des montants provisionnés.

Le Conseil d'Administration considère que ces montants constituent la meilleure estimation actuelle possible et que le Groupe n'aura pas à enregistrer de charge complémentaire.

NOTE 30 PROVISIONS POUR PENSION ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

Les obligations nettes pour avantages au personnel représentent EUR 3.070 milliers fin 2020 contre 3.095 milliers l'année précédente. Elles sont principalement constituées de

plans et d'obligations de retraite en accord avec les pratiques locales.

en EUR '000'	Provisions obligations de retraite	Provisions primes et plans d'intéressement au personnel	Autres avantages à long terme	Total
Total des obligations	18.137	49	151	18.336
Juste valeur des actifs du plan	(15.434)			(15.434)
Obligation nette au 1 Janvier 2019	2.703	49	151	2.902
Dont obligations nettes pour prestations définies	2.703	49	-	2.751
Total des obligations	18.336	45	148	18.529
Juste valeur des actifs du plan	(15.434)			(15.434)
Obligation nette au 31 Décembre 2019	2.902	45	148	3.095
Dont obligations nettes pour prestations définies	2.902	45	-	2.947
Total des obligations	19.259	48	158	19.465
Juste valeur des actifs du plan	(16.396)			(16.396)
Obligation nette au 31 décembre 2020	2.863	48	158	3.070
Dont obligations nettes pour prestations définies	2.863	48	-	2.911

Les plans d'avantages postérieurs à l'emploi sont catégorisés en plans à prestations définies et en plans à cotisations définies.

lors de leur départ à la pension dont le montant égale un nombre donné de mois de salaires à cette date. La plupart de ces engagements nets dans le Groupe sont obligatoires en raison des conventions locales dans le pays de la filiale et sont gérés par les entités Hamon. Le reste des engagements est géré par des compagnies d'assurance qualifiantes externes au Groupe.

- Les régimes « d'intéressement au personnel » représentant moins de 2% des engagements nets prévoient des primes d'ancienneté accordées au personnel en accord avec les pratiques locales.

Plans de pension belges à revenu minimum garanti

Le Groupe Hamon dispose de plans de pension dits à contribution définie pour les filiales belges contractés auprès de compagnies d'assurance pour lesquels la loi Belge prévoit que l'employeur garantit des taux de rendement minimum. Les contributions de ces plans s'élèvent à minimum 8,5 % des rémunérations payées en partie par l'employeur et en partie par l'employé.

En conséquence de la loi du 18 décembre 2015, les taux de rendement minimum garanti par l'employeur sont comme suit :

- Sur les contributions payées à partir du 1^{er} janvier 2016, un taux variable basé sur les taux OLO compris entre 1,75% et 3,75%. Il est actuellement fixé à 1,75%.
- Sur les contributions payées jusqu'au 31 décembre 2015, les taux de 3,75% sur les contributions des employés et 3,25% sur les contributions de l'employeur continuent de s'appliquer jusqu'au départ à la pension des employés.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Caractéristiques des régimes à prestations définies

Les plans et avantages à prestations définies entraînent l'enregistrement des obligations nettes de la Société envers son personnel dans les comptes. Les obligations nettes découlant de ces plans et avantages à prestations définies ainsi que leurs variations font l'objet d'un calcul actuariel annuel selon la « méthode des unités de crédit projetées » par des actuaires externes.

Les engagements à prestations définies du Groupe sont soit des plans auprès de compagnies d'assurance extérieures au groupe réputés « financés » soit des avantages octroyés en accord avec les règles et pratiques locales réputés « non financés ». Durant l'année 2020, il n'y a pas eu de nouveaux régimes au sein du Groupe.

Les plans à contribution définies pour les filiales belges pour lesquels la loi garantit des taux de rendement minimum ont été reclassifiés en plans à prestations définies en 2015 en raison de cette garantie. Nous vous invitons à vous référer au paragraphe suivant pour plus de détails.

Les entités offrant ces plans et avantages sont situées en France, Allemagne, Belgique, Corée, Inde et Indonésie.

- Les régimes « obligations de retraite » représentant plus de 98% des engagements nets à prestations définies prévoient le paiement d'un capital (ou rente) aux employés

Les compagnies d'assurance gérant ces plans pour le Groupe garantissent également un taux de rendement minimum sur les contributions accumulées en réserves et pour certaines parties de ces plans sur les primes futures. Ces derniers ont évolué comme suit : 4,75% jusqu'en 1998 ; 3,25% de 1999 à 2012 et entre 0,50% et 2,25% depuis 2013. Actuellement ils sont entre 0,50% et 1,50%. Les actifs de ces plans sont entièrement gérés par des compagnies d'assurance externes dites qualifiantes n'ayant aucun lien avec le Groupe.

Ces plans présentent une durée de vie moyenne restante entre 8 et 15 ans au 31 décembre 2020.

En raison de la garantie légale de rendement minimum, ces plans doivent être qualifiés de plans à prestations définies. En effet, ils présentent un risque financier pour le Groupe en période de diminution des taux d'intérêt lorsque les taux garantis par les compagnies d'assurance sont inférieurs aux taux minimums garantis légalement, ce qui est le cas actuellement. Dans ce cas-là, l'intervention de la compagnie d'assurance est limitée et c'est le Groupe qui doit financer le solde entre le taux garanti par la compagnie et le taux légal.

Financement des régimes à prestations définies

Le financement des régimes à prestation définies dans le Groupe se présente comme suit :

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Obligations à prestations définies - plans financés	16.322	15.552
Juste valeur des actifs du plan	(16.396)	(15.434)
Déficit/(surplus) des plans financés	(74)	118
Obligations à prestations définies - plans non financés	2.985	2.829
Impact du plafond d'actifs	-	-
Autres	-	-
Obligation/(actif) net au bilan	2.911	2.947

Les obligations nettes du Groupe ont légèrement augmenté par rapport à l'année dernière principalement suite à l'entrée dans le périmètre de consolidation de notre filiale indienne.

Ils ont évolué comme suit au cours des 2 dernières années:

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Valeur des actifs en début de période	15.434	15.435
Revenus d'intérêt des actifs du plan	179	267
Autres revenus des actifs du plan	523	857
Contribution de l'employeur	555	914
Contribution de l'employé	131	174
Actifs distribués sur des liquidations de plans	0	0
Dépenses administratives payées sur les actifs du plan	-	-
Prestations payées	(388)	(2.142)
Écarts de conversion	-	-
Autres	(39)	(70)
Valeur des actifs en fin de période	16.396	15.434

Depuis 2016, un calcul actuariel complet est effectué par des actuaires externes pour ces plans en utilisant la méthode des « Unités de crédits projetées sans contribution future » en accord avec le paragraphe 115 de l'IAS 19 càd :

- Projection de la réserve minimale au taux minimum garanti légalement jusqu'à la date de retraite et actualisation de ce montant avec le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation (taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité)
- Calcul de la valeur actualisée de l'obligation comme étant le maximum entre ce montant et le montant obtenu en projetant les réserves réellement constituées au taux d'intérêt technique et actualisées sur la base du taux de marché fondé sur les obligations d'entreprise de haute qualité.

Les données de ces plans sont dès lors entièrement intégrées dans les tableaux des régimes à prestations définies depuis le 31 décembre 2016 ci-après (impact bilan et résultat).

Charge nette

Les montants comptabilisés en résultat pour ces plans pour 2020 et 2019 s'élèvent à :

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Coûts des services rendus		
Coûts des services actuels	797,0	899,0
Coûts des services passés	101,0	-
(Gains)/pertes des liquidations	-	-
Pertes / (gains) actuariels nets	-	10,0
Coût financier net	43,0	78,0
Dépenses administratives	11,0	-
Coût des obligations à PD	952,0	987,0
Autres revenus des actifs du plan	(468,0)	(857,0)
Pertes / (gains) actuariels nets venant de :		
changements d'hypothèses démographiques	21,0	-
changements d'hypothèses financières	484,0	1.334,0
ajustements d'expérience	(113,0)	(581,0)
Impact du changement du plafond d'actifs (exc. intérêts)	-	-
Autres	-	-
Réévaluation des obligations à PD dans éléments du résultat global	(76,0)	(104,0)
Coût total des obligations à prestations définies	876,0	883,0

La charge des pensions est comptabilisée dans les comptes de coûts des ventes, frais généraux et administratifs, charges financières alors que les réévaluations (pertes et gains actuariels) sont comptabilisées dans les autres éléments du compte de résultat global.

Le coût des obligations pris en résultat a légèrement augmenté par rapport au coût de l'année dernière qui était réduit notamment en raison de gains de liquidations de plans.

Évolution des engagements

Les mouvements des obligations brutes des 2 années précédentes se présentent comme suit:

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Obligations à prestations définies en début de période	18.381	18.185
Coût des services rendus actuels	797	899
Coût financier	222	344
Pertes/(gains) actuariels nets venant de:		
changements d'hypothèses démographiques	-	-
changements d'hypothèses financières	489	1.339
ajustements d'expérience	(65)	(548)
Coût des services passés		
Réductions/liquidations de plans	-	-
Contribution de l'employé	6	174
Prestations payées	(587)	(2.142)
Autres	26	(93)
Écarts de conversion	38	5
Changement de périmètre de consolidation	-	218
Obligations à prestations définies en fin de période	19.307	18.381

Le nombre de membres du personnel couvert par les plans à prestations définies en 2020 s'élève dorénavant à 735 dont 189 inactifs par rapport à 685 dont 176 inactifs en 2019.

Par contre, les actifs des plans belges ainsi que les ajustements d'expérience ont compensé les pertes actuarielles suite au changement d'hypothèses financières. Dès lors le Groupe dégage un léger profit dans les autres éléments du résultat global.

Suite à ces évolutions, la contribution totale des obligations de pensions à prestations définies s'élève à EUR 876 milliers contre un cout de EUR 883 milliers l'année dernière.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations et de leurs mouvements sont dans les fourchettes de valeurs suivantes:

	31/12/2020	31/12/2019
EURO zone		
Taux d'actualisation	0,35-1,75 %	0,75-1,15 %
Taux prévisionnel des futures augmentations de salaires	0-3 %	0-3 %
Taux d'inflation sous jacent	0-2 %	0-2 %
Age moyen de mise en pension	62-67	62-67
APAC zone		
Taux d'actualisation	2,2121-7,5 %	2,131-7,5 %
Taux prévisionnel des futures augmentations de salaires	3,5-7,5 %	3,5-7,5 %
Taux d'inflation sous jacent	0-1 %	0-1 %
Age moyen de mise en pension	55-65	55-65

Les taux d'intérêt utilisés pour actualiser les obligations ont diminué par rapport à l'année dernière dans la zone EURO en raison de l'évolution des taux du marché. Ils sont exclusivement basés sur les taux d'obligations d'entreprises notées AA. Dans la zone ASPAC, les taux d'actualisation sont basés sur :

- les taux d'obligations d'entreprises notées AA en Corée (2,21% contre 2,13% en 2019) représentant 22% des engagements nets du Groupe où la réduction des taux est due à l'évolution des taux du marché

- les taux d'obligations gouvernementales en Inde et en Indonésie, dans la mesure où le marché des obligations d'entreprises AA n'est pas suffisamment étendu dans ces pays (taux de respectivement 5,73% et 7,5 % pour 23% des engagements nets totaux du Groupe).

Les tables de mortalité utilisées sont les tables standards généralement acceptées dans les pays offrant les avantages.

La durée moyenne restante des principaux régimes à prestation définies s'établit entre 5 et 15 ans.

Analyse de risque

Notre analyse du risque lié aux engagements du Groupe en matière de pension nous indique que les hypothèses choisies ont une influence directe sur leur calcul.

en EUR '000'	Impact	en %
Taux d'actualisation + 0,5 %	(937)	-4,8%
Taux d'actualisation - 0,5 %	1.069	5,5%
Taux d'augmentation de salaires + 0,5 %	(109)	-0,6%
Taux d'augmentation de salaires - 0,5 %	(511)	-2,6%
Durée de vie restante attendue + 1 an	34	0,2%
Durée de vie restante attendue - 1 an	(118)	-0,6%

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES SIMILAIRES

Les plans de retraite à cotisations définies sont des plans pour lesquels la société paie des cotisations déterminées à une entité séparée en accord avec les dispositions du plan. Les autres avantages peuvent comprendre des assurances hospitalisation, maladie-invalidité, vie/décès offertes au personnel. Ces plans et autres avantages sont principalement offerts par les sociétés belges et britanniques du Groupe.

NOTE 31 PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le Conseil d'Administration, avec l'accord de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2008, avait décidé d'accorder un plan d'options sur actions à ses cadres supérieurs (environ 40 personnes) dans le but de les associer au

développement à long terme du Groupe.

Ce plan d'options avait une durée de 7 ans et a donc pris fin en mai 2015. Il n'y a pas eu d'autre attribution d'options sur actions depuis lors.

NOTE 32 PASSIFS FINANCIERS

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt subordonné	23.544	10.079
Emprunt bancaire syndiqué	24.034	17.993
Autres emprunts bancaires	27.540	30.742
Découverts autorisés en compte courant	1.186	4.297
Sous-total dettes bancaires	76.303	63.111
Dettes de location-financement	191	1.564
Dettes de locations opérationnelles	16.935	13.904
Emprunt obligataire	28.780	28.881
Autres dettes financières	8.273	811
Sous-Total autres dettes	54.179	45.160
Total	130.482	108.272
Dont:		
Sous-total courant (échéant dans l'année)	59.687	39.667
Echéant la 2 ^{ème} année	4.338	2.827
Echéant la 3 ^{ème} année	3.307	1.945
Echéant la 4 ^{ème} année	55.338	1.766
Echéant la 5 ^{ème} année ou après	7.812	62.066
Sous-total non courant	70.794	68.604
Total	130.482	108.272
Dont:		
Passifs financiers échéants dans l'année en		
EUR	40.348	5.427
USD	693	410
Autres	18.646	33.830
Passifs financiers non courant en		
EUR	63.971	62.790
USD	5.586	3.488
Autres	1.237	2.327

Les engagements totaux en capital et en intérêts pour les dettes financières se présentent comme suit :

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Sous-total intérêt (échéant dans l'année)	9.250	9.146
Echéant la 2 ^{ème} année	7.494	6.966
Echéant la 3 ^{ème} année	7.479	6.898
Echéant la 4 ^{ème} année	7.467	6.752
Echéant la 5 ^{ème} année ou après	857	7.823
Sous-total non courant	23.296	28.439
Total engagements en intérêts	32.547	37.584

MONTANTS DÙS POUR LES DETTES FINANCIÈRES

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Sous-total courant (échéant dans l'année)	68.938	48.813
Echéant la 2 ^{ème} année	11.831	9.793
Echéant la 3 ^{ème} année	10.786	8.843
Echéant la 4 ^{ème} année	62.805	8.518
Echéant la 5 ^{ème} année ou après	8.669	69.889
Sous-total non courant	94.090	97.043
Total engagement en capital et en intérêts	163.028	145.856
Moins: charges d'intérêt futures	(32.547)	(37.584)
Engagement de dettes financières	130.482	108.272

Les dettes du Groupe au 31 décembre 2020 s'élèvent à EUR 130,5 millions. Elles sont principalement relatives :

- à la convention de crédit syndiqué échéant le 30 janvier 2025 (EUR 47,6 millions dont EUR 23,5 millions sur la ligne subordonnée),
- à l'emprunt obligataire échéant le 30 janvier 2025 (EUR 28,8 millions),
- aux dettes bancaires d'entités, principalement situées en Corée et en Chine (EUR 18,5 millions),
- aux dettes de locations opérationnelles (EUR 16,9 millions),
- au crédit pont octroyé par la Sogepa fin janvier 2020 pour une durée d'un an (EUR 6 millions),
- aux nouveaux emprunts et dettes liés à l'acquisition des parts restantes du groupe Esindus (EUR 5,7 millions) dont le nouvel emprunt subordonné de EUR 2 millions
- ainsi qu'au programme de factoring avec recours partiel (EUR 6,8 millions).

Durant le premier semestre 2020, afin de réduire le coût de financement moyen, une partie des emprunts bancaires existants d'entités situées au Brésil, en Inde et en Chine ont été remboursés pour un total de EUR 14 millions. Ce montant a été financé par de nouveaux tirages sur la ligne de crédit syndiqué.

En 2019, le Groupe a procédé au refinancement de son emprunt obligataire et du crédit syndiqué, tous deux venant à échéance le 30 janvier 2020 et ont été prolongés jusqu'au 30 janvier 2025.

Dans le cadre du refinancement du crédit syndiqué, de nouveaux covenants financiers ont été fixés :

- Le REBITDA* consolidé du nouveau Groupe Hamon (hors « PHE » et activités arrêtées au Brésil, en Afrique du Sud et ACS) des 12 précédents mois ne peut pas être inférieur à :
 - EUR 11 millions le 31 décembre 2020 ;
 - EUR 12,4 millions le 30 Juin 2021 ;
 - EUR 14 millions le 31 décembre 2021 ;
 - EUR 14,7 millions le 30 Juin 2022 ;
 - EUR 17 millions le 31 décembre 2022 ;
 - EUR 17,7 millions le 30 Juin 2023 ;
 - EUR 18,5 millions le 31 décembre 2023 ;
 - EUR 18,8 millions le 30 Juin 2024 ;
 - EUR 20,5 millions le 31 décembre 2024 ;
- Le niveau de ventes du nouveau Groupe Hamon des 12 précédents mois ne peut pas être inférieur à :
 - EUR 272,9 millions le 31 décembre 2020 ;
 - EUR 278,4 millions le 30 Juin 2021 ;
 - EUR 283,9 millions le 31 décembre 2021 ;
 - EUR 288,5 millions le 30 Juin 2022 ;
 - EUR 313,9 millions le 31 décembre 2022 ;
 - EUR 316,2 millions le 30 Juin 2023 ;
 - EUR 318,5 millions le 31 décembre 2023 ;
 - EUR 319,9 millions le 30 Juin 2024 ;
 - EUR 342,7 millions le 31 décembre 2024 ;

Le coût moyen de la dette s'établit à 6,68 % pour 2020, en légère hausse par rapport à 2019 suite principalement à l'augmentation du taux d'intérêt payable sur le crédit syndiqué fin 2019.

A l'exception de l'emprunt obligataire et des dettes de location, la dette du Groupe Hamon porte un intérêt variable.

Crédit syndiqué

Le crédit syndiqué a été amendé le 23 décembre 2019. Il comporte une nouvelle facilité de crédit subordonnée. La ligne des facilités du crédit syndiqué a été portée à EUR 55,9 millions en 2020 dont EUR 52,3 millions étaient utilisés au 31 décembre 2020 (EUR 47,6 millions en juste valeur).

Le Groupe Hamon a converti les tirages sur la ligne revolver en tirages sur la ligne subordonnée jusqu'à concurrence de EUR 28 millions (EUR 23,5 millions en juste valeur). Toute subordination sur la tranche A (dont le prêteur est la Sogepa) est accompagnée d'une subordination d'un montant égal sur la tranche B (dont le prêteur est le crédit syndiqué). Les termes et les conditions applicables à la ligne subordonnée sont pour la plupart identiques aux termes de la ligne revolver sauf le taux d'intérêt applicable qui augmente annuellement de EURIBOR +5,5% par an l'année 1 jusqu'à EURIBOR +5,99% l'année 5. Une partie des intérêts (EURIBOR +2%) sur la ligne subordonnée sera payable à l'échéance de chaque tirage alors que la portion restante sera payable à maturité du crédit syndiqué soit le 30 janvier 2025. Le taux d'intérêt sur la ligne revolver classique reste 5,5%.

* Le REBITDA est défini comme étant le résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits / (charges) en excluant les amortissements et les activités arrêtées au Brésil, en Afrique du Sud et ACS.

- Les dépenses d'investissement du Groupe ne peuvent excéder EUR 20 millions par an et EUR 45 millions pendant la période entre le 23 décembre 2019 et le 30 janvier 2025
- Si un test de covenant n'est pas satisfait, le Groupe peut y remédier au moyen de l'investissement d'une nouvelle contribution au capital afin que la somme de cet investissement et du REBITDA* consolidé ou des ventes du nouveau Groupe Hamon soient suffisants pour satisfaire le test. L'investissement doit être réalisé dans les 60 jours ouvrables de la publication des comptes ne satisfaisant pas le test et sera alloué au dernier jour de la période précédente pour satisfaire le test de cette particulière période.

Au 30 juin 2020, le Groupe ne respectait pas le covenant financier relatif au REBITDA. Une dispense lui a été accordée par le syndicat bancaire en août 2020 pour les covenants du 30 juin 2020 et 31 décembre 2020.

Le tableau qui suit présente l'évolution des dettes pendant l'année 2020 dont l'évolution de ces impacts et amortissements :

en EUR '000'	1 ^{er} janvier 2020	Cash flows	Transfert	Variation du périmètre	Impact IFRS9 / IFRS16	Intérêts courus et coûts d'emprunt	Effets de change	31 décembre 2020
Emprunt subordonné	10.078	7.454	7.500	-	(2.327)	838	-	23.544
Emprunt bancaire syndiqué	17.993	9.487	(7.500)	-	3.544	510	-	24.034
Autres emprunts bancaires	35.321	(7.874)	-	3.685	-	-	(2.406)	28.726
Emprunt obligataire	28.878	-	-	-	1.054	(1.152)	-	28.780
Dettes de location-financement et location	15.468	(4.807)	-	-	7.214	-	(749)	17.126
Autres dettes financières	534	7.758	-	-	-	-	(19)	8.273
Total	108.272	12.018	-	3.685	9.485	196	(3.174)	130.482

NOTE 33 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Dettes commerciales	92.600	95.336
Dettes vis-à-vis des parties liées	456	2.572
Autres avances reçues	3.211	2.424
Dettes sociales et salariales	5.624	6.499
Autres dettes fiscales	4.846	4.873
Autres dettes courantes	3.659	3.518
Comptes de régularisation	862	1.225
Total	111.258	116.447

Les sociétés du Groupe Hamon reçoivent en moyenne entre 30 et 60 jours de crédit de leurs fournisseurs.

Les comptes « fournisseurs et autres crébiteurs » passent à EUR 111,3 millions en fin d'année, soit une diminution de EUR 5,2 millions par rapport à l'an dernier.

Au 31 décembre 2020, le covenant en matière de ventes n'était pas respecté, et un waiver a été demandé à nos partenaires bancaires dans le cadre de la recapitalisation du groupe en cours de finalisation.

Calcul des emprunts à leur juste valeur

En application des principes de l'IFRS 9, la convention de crédit syndiqué et l'emprunt obligataire sont présentés à leur juste valeur. Cela entraîne une réduction de la valeur comptable de ces dettes qui résulte de l'actualisation au taux de 11,16 % des flux de trésorerie futurs liés à ces dettes. Cet impact est traité selon la méthode du coût amorti et donc amorti en charges financières complémentairement aux intérêts à payer selon les dispositions contractuelles.

* Le REBITDA est défini comme étant le résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits / (charges) en excluant les amortissements et les activités arrêtées au Brésil, en Afrique du Sud et ACS.

NOTE 34 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

en EUR '000'	Justes valeurs		
	31/12/2020	31/12/2019	
Instruments financiers dérivés			
Actifs courants	264	499	
Passifs courants	(134)	(340)	
Total justes valeurs	129	159	
Instruments financiers dérivés			
À des fins de couvertures	129	218	
À des fins de transaction	-	(59)	
Total justes valeurs	129	159	
Instruments financiers dérivés qualifiants comme « couvertures de flux de trésorerie », « couvertures d'investissement net » et « couvertures économiques »			
en EUR '000'	Montants notionnels ou contractuels		
	31/12/2020	31/12/2019	
Couvertures économiques			
Contrats de change à terme : devises vendues	Actifs	10.830	22.562
	Passifs	-	477
Contrats de change à terme : devises achetées	Actifs	3.573	4.558
	Passifs	-	526
Total justes valeurs			129
Dont justes valeurs comptabilisées:			
- dans les travaux en cours			129
- dans les réserves aux capitaux propres			-

La partie du profit ou de la perte sur un instrument de couverture qui est considérée constituer une couverture efficace de flux de trésorerie est comptabilisée directement en capitaux propres dans les réserves de couverture. Dans le cas d'une couverture efficace d'investissement net, elle est comptabilisée en capitaux propres dans les écarts de conversion. La partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat.

La partie du profit ou de la perte sur un instrument de couverture économique qui est considéré constituer une couverture efficace est comptabilisée dans les travaux en cours, pour plus de détail voir explications dans « Principales méthodes comptables » sous 3.8 au point c) des « Instruments financiers dérivés ». La partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture économique est comptabilisée en résultat.

Au 31 décembre 2020, un certain nombre de contrats de change à terme (équivalent EUR 10,8 millions à la vente et EUR 3,6 millions à l'achat) qualifient de couvertures économiques avec comptabilisation des justes valeurs dans les travaux en cours. Ce montant est en diminution par rapport à 2019 suite au déboulement de contrats de couverture sur certains contrats importants.

Pour cette note, les justes valeurs postées à l'actif au bilan consolidé (Instruments financiers dérivés) ont été nettoyées avec les justes valeurs postées au passif (Instruments financiers dérivés) car il s'agit de justes valeurs sur des transactions entre sociétés du Groupe qui s'éliminent.

en EUR '000'		Montants notionnels ou contractuels		Justes valeurs	
		31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Contrats de change à terme : devises vendues	Actifs	-	1.813	-	9
	Passifs	1.022	-	(16)	-
Contrats de change à terme : devises achetées	Actifs	613	-	18	-
	Passifs	1.228	6.493	(2)	(68)
Justes valeurs reconnues au bilan				0	(59)
Gains de change non-réalisés				18	9
Pertes de change non-réalisées				(18)	(68)
Justes valeurs reconnues en compte de résultat				(0)	(59)

Certains contrats de change à terme négociés pour couvrir des risques transactionnels sur les devises comme les prêts entre entités du Groupe sont comptabilisés comme s'ils étaient détenus à des fins de transaction.

Il faut cependant noter que ces contrats de change à terme sont bien utilisés pour couvrir des transactions existantes

et des engagements, qu'ils ne sont donc pas spéculatifs par nature.

Les justes valeurs ont été immédiatement reconnues dans le compte de résultats dans les gains ou pertes de change non-réalisés.

NOTE 35 INSTRUMENTS FINANCIERS

en EUR '000'	31/12/2020		31/12/2019		
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Hiérarchie des justes valeurs
Actifs financiers					
Trésorerie	41.694	41.694	30.728	30.728	Niveau 1
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des capitaux propres	4.233	4.233	203	203	Niveau 3
Prêts et créances	100.137	100.137	98.566	98.566	Niveau 2
Actifs financiers dérivés	264	264	494	494	Niveau 2
	146.329	146.329	129.991	129.991	
Passifs financiers					
Emprunts au coût amorti	101.702	101.702	79.026	79.026	Niveau 2
Emprunts obligataires	28.780	21.450	29.245	25.850	Niveau 1
Autres dettes	106.848	106.848	111.094	111.094	Niveau 2
Passifs financiers dérivés	134	134	340	340	Niveau 2
	237.464	230.134	219.706	216.310	

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, le Groupe Hamon classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Les actifs financiers sont principalement courants. Leur juste valeur ne diffère donc pas de leur valeur comptable.

Leur valeur comptable tient déjà compte des provisions éventuelles lorsque leur recouvrement semble compromis.

Une partie de passifs financiers a été évaluée au coût amorti net de coûts de transaction. Les emprunts non courants qui comprennent principalement la dette bancaire du crédit syndiqué, à taux variable, y compris le crédit subordonné, ainsi que l'emprunt obligataire ont été repris à leur juste valeur dans les comptes pour tenir compte de la différence entre le taux appliqué et l'IRR à 11.16% comme expliqué dans la Note 32.

L'emprunt obligataire à taux fixe sont cotées sur Euronext Brussels sous l'ISIN BE0002210764 et symbole HAM20. Il y a donc une juste valeur de marché qui diffère de la juste valeur reprise dans les comptes. Le cours mid rate du 31 décembre 2020 était à 39,00 selon Euronext.

NOTE 36 POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Les opérations et les transactions internationales du Groupe, et en particulier les contrats de construction réalisés dans des pays lointains, l'exposent au risque de change des devises étrangères dans la gestion courante de ses affaires. Le risque de change peut être défini comme la variation de la juste valeur des flux de trésorerie futurs en raison des variations des cours des devises étrangères. Les risques de change les plus significatifs du Groupe sont induits par les transactions en dollar américain.

EFFETS DE CONVERSION DES ACTIFS NETS POUR LES ENTITÉS HORS DE LA ZONE EURO

Beaucoup d'entités du Groupe sont localisées en dehors de la zone Euro. Les comptes de ces entités sont convertis en Euro de manière à pouvoir les inclure dans les comptes consolidés du Groupe. Les effets des fluctuations des devises sur la conversion des actifs nets des entités hors zone Euro du Groupe sont reflétés dans la position consolidée des capitaux propres du Groupe. Pour le calcul de l'exposition aux fluctuations des devises, nous avons fait l'hypothèse que les investissements dans les entités opérationnelles hors zone Euro sont permanents et le réinvestissement dans ces entités continu.

Les autres dettes sont principalement des dettes d'exploitation ou des dettes courantes dont la juste valeur ne diffère pas de la valeur comptable eu égard à leur caractère courant.

RISQUE DE CHANGE SUR LES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Pour réduire l'exposition aux fluctuations des devises sur les actifs et passifs financiers, le Groupe Hamon utilise diverses stratégies :

- Tenter d'équilibrer ses engagements de vente et achats dans des devises similaires.
- Limiter au minimum les facturations en devises différentes de la devise fonctionnelle de l'entité Hamon.
- Remonter les expositions aux fluctuations des devises au siège du Groupe, les consolider et si nécessaire décider de couvrir les positions nettes consolidées par l'utilisation d'instruments financiers, en particulier des contrats de change à terme.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers consolidés de toutes les filiales exprimés dans d'autres devises que leur devise fonctionnelle ainsi que les engagements fermes dans ces autres devises (contrats à facturer, commandes signées) et enfin, les instruments financiers qu'elles ont conclus pour réduire leur exposition par rapport à ces devises :

en EUR '000'	31/12/2020					31/12/2019				
	USD	GBP	CNY	Autre devises	Total	USD	GBP	CNY	Autre devises	Total
actifs financiers	80.213	1.850	742	9.843	92.648	98.555	1.339	570	12.126	112.590
passifs financiers	(81.151)	(49)	(7.258)	2.665	(85.792)	(86.481)	(1.139)	(8.108)	(20.009)	(115.736)
Exposition bilanciare brute	(938)	1.801	(6.515)	12.509	6.857	12.074	200	(7.538)	(7.883)	(3.146)
Exposition brute < engagements fermes	31.616	(130)	(2.556)	464	29.395	71.686	(126)	505	338	72.402
Instruments financiers dérivés	(10.015)	(1.034)	3.959	629	(6.461)	(16.823)	(1.098)	4.941	(295)	(13.275)
Exposition nette	20.663	637	(5.111)	13.602	29.790	66.937	(1.024)	(2.092)	(7.840)	55.981

En valeur absolue, le montant de l'exposition nette en devises au 31 décembre 2020 a nettement diminué par rapport à 2019.

L'essentiel des instruments financiers dérivés qui couvrent le risque de change sur le USD sont des changes à terme dont la maturité n'excède pas 1 mois.

Sensibilité au taux du marché	31/12/2020	31/12/2019
% variation de l'EURO	10%	10%
Impact sur résultat suite revalorisation à la clôture	686	315
Impact potentiel sur les résultats futurs	2.979	5.615

Une appréciation / dépréciation de 10 % de l'EUR par rapport à son taux de fin d'année pour toutes les devises utilisées par le Groupe aurait provoqué respectivement un impact négatif

/ positif d'EUR 0,7 million sur le compte de résultats de l'année en cours et de EUR 2,9 millions sur les flux financiers futurs après couverture.

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt provient de l'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt et à leur impact possible sur le coût de financement. La majeure partie du coût de la dette variable du Groupe est basée sur l'EURIBOR entre 1 mois et 1 an.

Le tableau suivant montre les dettes du Groupe (hors frais d'émission de la dette) générant un taux d'intérêt fixe et celles générant un taux variable :

Instruments financiers dérivés qualifiants en EUR '000'	31/12/2020		31/12/2019	
	Taux moyen	Principal	Taux moyen	Principal
Taux fixe				
Emprunt obligataire	5,50%	33.000	5,50%	55.000
Dettes de locations opérationnelles	5,13%	16.935	6,21%	13.904
Taux variable				
Dettes financières	7,40%	90.534	6,46%	74.683
Dettes en valeur nominale	6,68%	140.468	6,07%	143.588
Réduction du montant à rembourser de l'emprunt obligataire				(22.000)
Calcul de juste valeur de l'emprunt obligataire		-4.961		(6.615)
Calcul de juste valeur du crédit syndiqué		-5.026		(6.701)
Dettes en juste valeur	130.482		108.272	

Le calcul de sensibilité au taux d'intérêt du marché est basé sur une variation hypothétique de 10 points de base du taux d'intérêt de référence du marché.

Sensibilité au taux du marché	31/12/2020	31/12/2019
Changement des points de base	10	10
Impact sur résultat	91	75
Effet de couverture des IRS		-
Gain ou perte nette	91	75

En cas d'augmentation ou de diminution des taux du marché de 10 points de base, l'impact en valeur absolue sur le résultat s'élèverait à EUR 91 milliers.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe est exposé au risque crédit principalement par son activité de construction. Néanmoins le risque est moins important qu'une société de construction classique dans la mesure où la qualité financière moyenne des clients du Groupe Hamon est très élevée puisqu'il s'agit principalement de grands groupes internationaux d'Engineering, Procurement & Construction (EPC) ou de production d'énergie.

Le risque client se matérialise dans les comptes étant donné que le défaut de paiement d'un client pourrait conduire à une réduction de valeur sur la créance commerciale concernée. Lorsqu'une créance devient douteuse suite à la cessation de paiement ou à la mise en faillite d'un client, le Groupe acte une provision pour créances douteuses dans ses comptes. Si, par la suite, la créance devient irrécupérable, une réduction de valeur est actée sur la partie irrécupérable de la créance concernée.

L'émission de l'emprunt obligataire à taux fixe 5,50 % en janvier 2014 a modifié sensiblement le mix fixe flottant et concourt à limiter l'exposition à la volatilité des taux d'intérêt court terme.

Le risque crédit par entité fait l'objet d'un suivi mensuel. Un rapport consolidé de l'évolution de ce même risque est ensuite établi et adressé au comité exécutif.

Le Groupe n'a pas de concentration significative du risque crédit étant donné que ce risque est réparti sur un nombre important de clients et contreparties dans le monde.

Le client le plus important représente moins de 7% du total des créances commerciales.

Lors de la conclusion de contrats importants, le département financier procède à une analyse crédit du client sur la base de rapports crédits obtenus auprès de sociétés extérieures.

Selon la qualité financière du client, le Groupe décide de couvrir ou non son risque crédit. En outre, il prend des mesures particulières pour la clientèle située dans les pays où le risque est significatif. Pour gérer le risque crédit, le Groupe a notamment recours au paiement avant livraison, au crédit documentaire irrévocable et confirmé par les banques ainsi qu'à des polices d'assurance-crédit sur mesure couvrant les risques résiduels (politiques, embargo) et le risque de tirage abusif des garanties bancaires.

Le tableau suivant présente une analyse âgée des créances financières du Groupe. Celles-ci comprennent les créances commerciales et autres créances du Groupe, à l'exception

des créances non financières comme les taxes et autres impôts à recevoir. Ceci explique la différence avec les montants rapportés à la note 26.

en EUR '000'	Total	Échu > 3 mois	Échu 2-3 mois	Échu 1-2 mois	Courant	Non échu
Au 31 décembre 2020	109.584	27.483	1.913	4.164	25.017	51.007
Au 31 décembre 2019	109.054	25.591	3.911	9.604	28.163	41.786

Les délais de paiement clients des créances commerciales sont usuellement entre 30 et 60 jours.

Les créances commerciales dont les termes ont été renégociés ne sont pas significatives.

Le Groupe a une police d'assurance-crédit qui couvre une partie de ses créances avec des débiteurs hors zone OCDE,

et au cas par cas certains débiteurs de la zone OCDE notamment quand les créances sont sur des contrats avec un incoterm hors zone OCDE.

Les montants de provision pour créances douteuses ont évolué comme suit au cours des deux dernières années.

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Balance d'ouverture	(14.856)	(10.051)
Montants réduits de valeur durant l'année	(1.461)	(1.358)
Montants repris/ récupérés durant l'année	1.556	1.718
Autres (différence de change, transfert, périmètre conso...)	4.314	(5.165)
Balance de clôture	(10.448)	(14.856)
Réduction de valeur nette sur créances dans le résultat	95	360

Le poste transfert comprend notamment le transfert de la réduction de valeur sur une créance chinoise suite au paiement partiel de cette créance en titres.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité a été décrite dans la note 3.1.1. Justification du principe de continuité.

Le risque de liquidité est lié à la capacité du Groupe à honorer et à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers.

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie	41.694	30.728
Total liquidités	41.694	30.728
Dettes financières courantes & portion courante des dettes financières long terme	(59.687)	(39.667)
Dettes financières à long terme	(70.794)	(68.604)
Total dettes financières	(130.482)	(108.272)
Liquidités nettes	(88.787)	(77.544)

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles consolidées du Groupe :

en EUR '000'	Total	Dû avant 6 mois	Dû 6 - 12 mois	Dû 1 - 2 ans	Dû 2 - 5 ans	Dû au-delà de 5 ans
Emprunts bancaires & subordonnés	77.979	42.314	7.560	1.509	25.739	857
Dettes de location financement	191	96	96	-	-	-
Dettes de location opérationnelle	16.935	1.993	1.599	2.782	5.849	4.712
Autres dettes financières	35.376	6.159	-	-	29.218	-
Dettes commerciales et autres	125.918	105.983	14.930	4.210	235	560
Instruments financiers dérivés	(124)	(124)	-	-	-	-
Total	256.275	156.421	24.185	8.501	61.041	6.129

La majorité des emprunts bancaires est liée à la ligne de crédit de la convention du crédit syndiqué comprenant une partie subordonnée échéant en janvier 2025, à des emprunts locaux en Inde, en Corée et en Chine et au programme de factoring avec recours partiel.

Les autres dettes financières représentent l'emprunt obligataire du Groupe conclu en 2014 dont l'échéance a été prolongée jusqu'en 2025 ainsi que le crédit pont Sogepa remboursable en 2021.

Les dettes commerciales et autres rapportées à EUR 125,9 millions en 2020 diffèrent du montant rapporté sous « Fournisseurs et autres créateurs » au bilan car les dettes non financières comme les taxes et autres salaires à payer ont été retirées.

GESTION DU RISQUE LIÉ AU CAPITAL

Le Groupe gère son capital de façon à assurer au Groupe une continuité d'exploitation tout en optimisant le ratio dettes/capitaux propres. L'objectif du Groupe est de disposer de la souplesse suffisante pour financer les frais d'exploitation et les besoins en capital d'un groupe d'engineering international diversifié.

La structure du capital du Groupe se compose de la dette, qui comprend les emprunts présentés à la note 32, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués, présentés à la note 28.

Le Conseil d'Administration examine régulièrement la structure du capital. Dans le cadre de cet examen, les administrateurs évaluent le coût du capital et les risques liés à chaque catégorie de capital de manière à en équilibrer la structure.

Il ressort des comptes statutaires de la Société au 31 décembre 2020 une perte de EUR -18.783.530,42, de sorte que la perte reportée s'élève au 31 décembre 2020 à EUR-153.897.560,71.

Le capital social de la Société s'élève à EUR 35.170.611,60 or l'actif net étant de EUR 2.837.174,98, il en résulte que l'actif net se situe à un montant inférieur au quart du capital social par suite de pertes, ce qui entraîne l'application de l'article 7:228 du Code des sociétés et des associations (ex article 633 du Code des sociétés).

NOTE 37 GAGES SUR LES ACTIFS DU GROUPE

Le renouvellement de la convention de crédit syndiqué signée le 4 juillet 2011 a entraîné l'octroi de nouvelles suretés consenties aux membres du syndicat bancaire comprenant :

- les participations d'un certain nombre de sociétés du Groupe ainsi que
- les créances commerciales et les balances des comptes bancaires de certaines sociétés du Groupe.

Le tableau suivant montre l'évolution des gages sur les actifs du Groupe :

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Créances commerciales tiers	24.714	22.897
Créances commerciales intra-groupe	52.381	50.368
Participations	222.581	237.850
Actifs financiers	12.701	6.390
Total	312.377	317.505

Les filiales garantes des créances commerciales et des actifs financiers dans le tableau ci-dessus sont :

- Hamon & Compagnie S.A.
- Hamon Thermal Europe SA
- Hamon Research Cottrell SA
- Compagnie Financière Hamon SA
- Hamon UK Limited
- Hamon Thermal Germany GMBH
- Hamon Thermal Europe France SA
- Hamon Research Cottrell SARL

Les participations détenues mises en gage dans le cadre de la convention se rapportent aux entités suivantes :

- Hamon Thermal Europe SA
- Hamon Research Cottrell SA
- Compagnie Financière Hamon SA
- Hamon Corporation Inc.
- Hamon Asia Pacific Limited
- Hamon UK Limited
- Hamon Thermal Germany GMBH
- Hamon Thermal Europe France SA
- Hamon Holdings Corporation Inc.
- Hamon Research Cottrell SARL
- Hamon Research Cottrell GMBH
- Hamon Enviroserv GMBH
- Hamon Korea Ltd
- Research Cottrell Cooling Inc.
- Hamon Deltak Inc.
- Hamon Research Cottrell Inc.
- Hamon Custodis Inc.
- Hamon Thermal Tianjin Co Ltd

Il convient de noter que conformément aux règles de consolidation, les participations ainsi que les créances intra-groupe reprises dans le tableau ci-dessus sont éliminées des comptes consolidés.

NOTE 38 CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe a des contrats de location pour des terrains et constructions, des installations, des machines, des véhicules et d'autres équipements utilisés dans les opérations. Les contrats de location pour des terrains et constructions ont généralement une durée de 3 à 15 ans, tandis que les contrats de location pour les véhicules ont généralement des durées de location comprises entre 3 et 5 ans. Il existe plusieurs contrats de location qui incluent des options d'extension et de résiliation et des paiements de location variables.

Le Groupe a aussi certains contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins et des contrats de location pour des petits équipements de bureaux de faible valeur. Le Groupe applique les exemptions de reconnaissance de « location de courte durée » et de « location d'actifs de faible valeur » pour ces baux.

Impact de l'application de la norme IFRS16 sur la période en cours

- Impact sur le compte de résultats consolidé au 31 décembre 2020 – augmentation / (diminution) :

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Amortissements inclus dans les frais généraux et administratifs	3.509	3.201
Dépenses de loyers inclus dans les frais généraux et administratifs	(4.321)	(3.670)
Résultat opérationnel (EBIT)	(812)	(469)
Charges financières	555	852
Résultat net	(256)	383
Part du Groupe	(254)	379
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(2)	3

Par ailleurs, les dépenses relatives aux locations de courte durée et aux locations d'actifs de faible valeur s'élèvent à EUR 0,4 million et sont incluses dans les frais généraux

et administratifs. Ces dépenses portent essentiellement sur des actifs informatiques et des locations de certaines machines et véhicules de courte durée.

- Impact sur le tableau de financement consolidé au 31 décembre 2020 – augmentation / (diminution) :

En EUR milliers	31/12/2020	31/12/2019
Flux nets de trésorerie d'exploitation	3.823	3.670
Flux nets de trésorerie d'investissement	-	-
Flux nets de trésorerie de financement	(3.823)	(3.670)
Flux de trésorerie nets	-	-

- Impact sur le bilan consolidé (Immobilisations corporelles et passifs financiers non-courants et courants) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 :

En EUR milliers	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Mobiliers et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Total	Passifs de paiements locatifs
Au 1^{er} Janvier 2020	10.882	1.036	1.160	239	13.316	(13.693)
Additions	2.175	240	626	-	3.041	(4.710)
Variation de périmètre	1.541	234	0	-	1.775	(1.798)
Amortissements	(2.031)	(592)	(795)	(91)	(3.509)	-
Charges financières	-	-	-	-	-	(555)
Paiements	-	-	-	-	-	3.823
Au 31 Decembre 2020	12.567	918	990	147	14.622	(16.934)

La variation de périmètre reprend les droits d'utilisation des actifs sous contrats de location comptabilisés après l'acquisition par le Groupe de 100% de sa coentreprise Esindus.

où une entité vend un actif à une autre entité à titre onéreux et loue l'actif vendu à l'acheteur-bailleur.

En 2020, des opérations de cession-bail (Sales & Leaseback) ont eu lieu aux Etats-Unis et en Allemagne pour un droit d'usage de EUR 2,3 millions et un passif de paiements locatifs de EUR 4,3 millions. Une transaction de cession-bail est celle

Les ajustements incluent des ajustements relatifs à des changements contractuels sur des baux existants.

NOTE 39 ENGAGEMENTS

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à émettre des garanties en faveur de ses clients relatives au remboursement d'acompte, à la bonne exécution des contrats et à des obligations de garantie technique.

en EUR '000'

	31/12/2020	31/12/2019
Crédits documentaires / SBLC import	13.135	14.053
Garanties bancaires	154.101	185.766
Garanties d'assurances	10.603	2.477
Total	177.838	202.296

Le volume d'émission des garanties bancaires est étroitement lié avec l'activité du Groupe.

La ligne disponible pour l'émission des garanties bancaires sous la convention de crédit syndiqué a été réduite à EUR 179 millions contre 216 millions fin 2019. Cette réduction est conforme à l'accord avec le syndicat bancaire du 23 décembre 2019. Au 31 décembre 2020, le Groupe disposait d'un montant de EUR 14 millions pour l'émission de

Certains de ces engagements sont sous la forme de garanties bancaires, d'assurances ou de crédits documentaires / lettres de crédit standby import émises sur les lignes du Groupe :

	31/12/2020	31/12/2019
Crédits documentaires / SBLC import	13.135	14.053
Garanties bancaires	154.101	185.766
Garanties d'assurances	10.603	2.477
Total	177.838	202.296

nouvelles garanties dans le cadre du crédit syndiqué.

En outre, le Groupe dispose toujours de facilités de « US bonds » utilisées à concurrence d'EUR 10,6 millions cette année contre EUR 2,5 millions fin 2019.

Les engagements, pour lesquels une sortie de ressources sans recours réaliste sur le tiers est probable, sont enregistrés en tant que passifs.

NOTE 40 PASSIFS ÉVENTUELS

RESSOURCES HUMAINES

Un nouveau litige est survenu en 2020 avec un ancien dirigeant de Hamon & Cie, licencié pour faute grave en juillet 2019. Ce dirigeant a introduit une action en justice à l'encontre de Hamon & Cie au motif de licenciement abusif, réclamant de ce fait le paiement d'une indemnité de départ. Le tribunal du travail a débouté Hamon & Cie de son action en première instance. Les parties sont convenues de négocier afin de mettre fin au litige et un accord transactionnel a été conclu en janvier 2021.

EMPRUNT OBLIGATAIRE

Le litige entre Hamon & cie et quelques obligataires, survenu en 2019, a été clôturé, à la suite d'un accord intervenu entre la Sogepa et les obligataires concernés, le 3 juin 2021.

Les principaux litiges toujours en cours sont les suivants.

AMIANTE

Le Groupe est impliqué dans diverses procédures de dommages corporels liées à l'amiante. Ces litiges trouvent leur cause dans une période antérieure à l'acquisition par le Groupe en 1998 des actifs de Research-Cottrell, Inc. L'amiante n'est pas utilisée dans l'exploitation de Hamon aux Etats-Unis. Dans les conventions d'acquisition de 1998, le vendeur s'est engagé à indemniser le Groupe de tous dommages subis en raison de telles procédures. Les coûts de ces procédures sont, jusqu'à présent, exclusivement pris en charge par le vendeur. Dans la mesure où ces procédures remontent à une période antérieure à l'acquisition des sociétés américaines du Groupe et compte tenu de la clause d'indemnisation, la direction de Hamon est d'avis que celles-ci ne présentent pas de risques de responsabilité significative pour le Groupe.

On ne peut exclure que la Groupe soit confronté à un risque d'amiante comme toute société industrielle du secteur. Toutes les mesures de prévention possibles afin de minimiser ce risque sont prises par le Groupe.

AUTRES LITIGES

La nature des activités du Groupe conduit ce dernier à introduire/recevoir des réclamations envers/de la part de ses clients et de ses fournisseurs. Les réclamations sont couvertes par des provisions spécifiques à partir du moment où il est probable que celles-ci donneront lieu à une sortie de ressources et leur montant peut être estimé de façon fiable. Le Groupe estime que ces réclamations ne risquent pas globalement d'entamer la situation financière de Hamon.

Il n'y a pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant ou qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Hamon ou du Groupe.

NOTE 41 PARTIES LIÉES

La structure de l'actionnariat du Groupe est détaillée à la note 28.

Les transactions entre la Société et ses filiales qui sont des parties liées de la Société, sont éliminées en consolidation et ne sont donc pas reprises dans cette note.

Les détails des transactions entre la Société et les autres parties liées sont mentionnés ci-dessous :

Compte de résultats au 31/12/2020 en EUR '000'	Achats				Revenus				Financier		
	de biens	de services	locations d'actifs	management fees	de biens	de services	royalties	Plus value	charges	revenus	dividendes
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	(2.742)	-	-
Autres actionnaires avec influence significative	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises associées et co-entreprises	-	-	-	-	494	-	-	-	-	-	-
Autres parties liées	(87)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Bilan au 31/12/2020

en EUR '000'	Créances non-courantes	Créances courantes	Passifs non-courants	Passifs courants
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	-	-	(44.939)	(16)
Autres actionnaires avec influence significative	-	-	-	-
Entreprises associées et co-entreprises	-	1.378	-	(134)
Autres parties liées	-	12	-	(307)

Compte de résultats au 31/12/2019

en EUR '000'	Achats				Revenus				Financier		
	de biens	de services	locations d'actifs	management fees	de biens	de services	royalties	Plus value	charges	revenus	dividendes
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	(973)	11.079	-
Autres actionnaires avec influence significative	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises associées et co-entreprises	-	-	-	-	1.808	-	-	-	-	-	-
Autres parties liées	(14)	-	-	-	42	-	-	-	-	-	-

Bilan au 31/12/2019

en EUR '000'	Créances non-courantes	Créances courantes	Passifs non-courants	Passifs courants
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	-	-	(35.009)	(325)
Autres actionnaires avec influence significative	-	-	-	-
Entreprises associées et co-entreprises	-	3.324	-	(2.269)
Autres parties liées	2	393	-	(409)

NOTE 42 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES & INTÉRÊTS MINORITAIRES

A/ Information sur les participations dans des entreprises associées et coentreprises

Les comptes du Groupe Hamon incluent au 31 décembre 2020 les entreprises associées et coentreprises suivantes :

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Esindus SA	-	4.936
Hamon Cooling Towers Co - détenue à 50%	(27)	520
Participations dans des entreprises associées et coentreprises mises en équivalence	(27)	5.457
Autres participations	96	106
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	69	5.563

Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable des intérêts détenus dans les autres entreprises associées et coentreprises s'élèvent à EUR 0,1 million, contre EUR 5,6 millions en 2019 à la suite de l'acquisition de 100% de la coentreprise

Esindus SA. Les informations financières agrégées relatives à ces entreprises associées et coentreprises ne sont pas significatives.

Les états financiers des coentreprises en 2020 suivant les normes IFRS se schématisent comme suit :

Hamon Cooling Towers Co :

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non-courants	161	35
Actifs courants	2.563	4.217
Passifs non-courants	0	0
Passifs courants	(2.777)	(3.211)
Capitaux propres	-54	1.041
% de détention	50%	50%
Part détenue dans les capitaux propres	(27)	520
Montant de la mise en équivalence	(27)	520
Chiffre d'affaires	1.517	4.963
Coûts des ventes	(1.169)	(3.937)
Coûts administratifs	(1.426)	(1.253)
Résultat net	(1.078)	(226)
% de détention	50%	50%
Part détenue dans le résultat net	(539)	(113)
Résultat de la mise en équivalence	(539)	(113)

Hamon Cooling Towers Co est détenue à 50 % par le Groupe en 2020 et 2019. Aucun dividende n'a été distribué par cette entité en 2020 ni en 2019.

Groupe ne reconnaît plus d'intérêts minoritaires concernant cette filiale.

B/ Information sur les entreprises matérielles avec des intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable des intérêts détenus dans les autres entreprises associées et coentreprises s'élèvent à EUR 0,1 million, contre EUR 5,6 millions en 2019 à la suite de l'acquisition de 100% de la coentreprise Esindus SA. Les informations financières agrégées relatives à ces entreprises associées et coentreprises ne sont pas significatives.

Au 31 décembre 2020, les comptes du Groupe Hamon incluent des intérêts minoritaires qui concernent essentiellement Scope 37 SAS (société française acquise en octobre 2018 et détenue à 50%). L'activité principale de la société est la prestation de main d'œuvre relative aux opérations de maintenance de centrales nucléaires en France. Le Groupe consolide cette filiale intégralement car il considère qu'il jouit d'un contrôle de facto sur cette société en raison de plusieurs facteurs et circonstances tels que sa participation de 50%, l'existence d'une promesse de vente sur les 50% d'actions restants et le fait que le Groupe est un des principaux clients de Scope 37.

Par rapport à l'exercice précédent et suite à l'acquisition des 100% des parts de la filiale Hamon Research Cottrell HK, le

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non-courants	68	58
Actifs courants	3.541	3.756
Passifs non-courants	(500)	0
Passifs courants	(1.678)	(1.779)
Capitaux propres	1.432	2.035
part du Groupe (50%)	716	1.017
part des tiers	716	1.017
Chiffres d'affaires	11.809	14.235
Coûts des ventes	(10.257)	(12.155)
Coûts administratifs	(1.231)	(1.587)
Frais financiers	0	0
Impôts des sociétés	(60)	(250)
Résultat net	261	244
part du Groupe (50%)	130	122
part des tiers	130	122
Flux de trésorerie d'exploitation	46	910
Flux de trésorerie d'investissement	(10)	(28)
Flux de trésorerie de financement	(447)	0
Flux de trésorerie net	(412)	882

NOTE 43 ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En 2020, une usine du Groupe en Inde d'une valeur nette comptable de EUR 0,7 million a été reclassée comme actifs détenus en vue de la vente.

Au cours de l'exercice 2020, aucune activité du Groupe n'a été abandonnée.

NOTE 44 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Nous détaillons dans le tableau ci-après les rémunérations (charges comprises) des membres du Comité Exécutif qui doivent être considérés comme les « principaux dirigeants » au sens de la définition d'IAS 24. Le Comité Exécutif comprend 6 membres en 2020.

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération fixe	1.075	1.505
Rémunération variable	120	-
Avantages à court terme	96	113
Sous-total	1.291	1.618
Avantages postérieurs à l'emploi	64	102
Total	1.355	1.720

Ces chiffres représentent les coûts totaux supportés par la Société (en ce compris les charges sociales). Ils incluent les rémunérations de Ruth Callaghan et Christian Moser qui ont rejoint le COMEX le 1^{er} novembre 2020. Par ailleurs, le total des émoluments bruts aux administrateurs non exécutifs à charge du compte de résultats pour l'exercice 2020 s'élève à EUR 170 milliers. Ces émoluments sont fixés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Il n'y a pas eu d'attribution de tantièmes et la société n'a octroyé aucun prêt aux administrateurs. Les administrateurs n'ont en outre effectué aucune transaction inhabituelle avec la Société.

NOTE 45 PERSONNEL

Les charges / coûts de personnel sont présentés en note 9. La répartition de l'effectif moyen du Groupe par secteur d'activité est la suivante :

Effectif moyen par Région	2020	2019
Amérique	141	152
Asie	431	424
EMEA	399	371
Corporate & autres	33	34
Total	1.003	981

L'évolution des effectifs par rapport à 2019 (+22) a été principalement impactée par :

L'augmentation des équipes en Pologne (+15), Allemagne (+5), Australie (+5) et Belgique (+4) pour répondre à la demande de projets.

L'entrée dans le Groupe de Hamonblue de Portugal a également généré périmètre (+5).

Le départ non remplacé dans certaines positions chez Deltak (-14)

NOTE 46 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Un plan de recapitalisation a été mis en œuvre le 3 juin dernier entre la Sogepa en tant qu'actionnaire majoritaire et créancier du Groupe, les partenaires bancaires et les créanciers obligataires, afin d'assurer au Groupe les moyens et la structure financière nécessaires pour mener à bien le nouveau plan stratégique et traverser la crise sanitaire dans les meilleures conditions. Ces transactions permettent au Groupe Hamon de reconstituer ses capitaux propres de EUR -18,8 millions au 31 décembre 2020 à environ EUR 23 millions (pro forma IFRS sur la base des chiffres arrêtés à fin décembre 2020), auxquels s'ajoutera un prêt subordonné long-terme d'EUR 26,8 millions (pro forma IFRS) octroyé à 100% par l'actionnaire majoritaire. En outre, une deuxième phase de renforcement des fonds propres du Groupe, validée par le Conseil d'administration et les principaux créanciers du Groupe, est prévue pour le 4^{ème} trimestre

2021. Les détails de cette deuxième phase se trouvent également à la note 3.1.

HAMON ENVIROSERV GMBH

Le Tribunal des faillites de Bochum a ouvert, en date du 5 janvier 2021, une procédure de faillite provisoire sur les biens de la filiale Hamon Enviroserv GmbH et a désigné un curateur provisoire afin que la masse de faillite future soit sécurisée par ce dernier. Le curateur provisoire a rendu un rapport au Tribunal des faillites fin mars 2021 relatif aux faits qui ont mené à l'ouverture d'une procédure de faillite et à la situation financière de Hamon Enviroserv GmbH. Sur la base de ce rapport, le Tribunal des faillites de Bochum a décidé de déclarer la faillite définitive sur les biens de Hamon Enviroserv GmbH, le 1 avril 2021. La procédure suit son cours avec le lancement d'un appel d'offre de reprise de la société faillie.

NOTE 47 HONORAIRES DU COMMISSAIRE

Pour l'ensemble du périmètre consolidé du Groupe, les honoraires perçus par le commissaire et son réseau (EY) pour l'exercice 2020 s'élèvent à EUR 982 milliers et se répartissent comme suit :

en EUR	Exercice 2020	Exercice 2019
Honoraires liés à l'audit des comptes statutaires et consolidés par le réviseur	879.099	779.012
Autres attestations par le réviseur	5.500	68.617
Autres attestations par des sociétés liées au réviseur	-	-
Conseils fiscaux par des sociétés liées au réviseur	97.500	65.330
	982.099	912.959

Les autres attestations par le réviseur concernent essentiellement les attestations et analyses effectuées dans le cadre

du refinancement de 2019 tels qu'approuvées par le Comité d'audit.

NOTE 48 INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

Éléments non-récurrents

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Coût de restructuration	(1.302)	(3.217)
Autres produits / (charges)	(5.421)	(2.960)
Éléments non-récurrents	(6.723)	(6.177)

EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits / (charges)

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Résultat opérationnel (EBIT)	(27.477)	(16.805)
Éléments non-récurrents	6.723	6.177
Amortissements	8.717	8.686
EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits / (charges)	(12.038)	(1.942)
EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits / (charges) des activités arrêtées (Brésil, Afrique du Sud et ACS)	(1.306)	(467)
EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits / (charges) excluant les activités arrêtées	(10.731)	(1.475)

Résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits / (charges)

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Résultat opérationnel (EBIT)	(27.477)	(16.805)
Éléments non-récurrents	6.723	6.177
Résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits / (charges)	(20.754)	(10.628)

Charges financières nettes

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Charges financières	(16.730)	(14.534)
Produits financiers	1.061	29.577
Charges financières nettes	(15.668)	15.043

Besoin en fonds de roulement

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Actifs courants	220.895	233.427
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(41.694)	(30.728)
Actifs détenus en vue de la vente	(711)	-
Passifs courants	(237.626)	(222.916)
Passifs financiers	59.687	39.667
Besoin en fonds de roulement	552	19.451

Autres actifs non-courants

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non-courants	75.506	91.622
Actifs d'impôts différés non-courants	5.553	5.236
Autres actifs non-courants	69.953	86.386

Autres actifs courants

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
Instruments financiers dérivés	264	499
Actifs d'impôts sur résultat	5.791	5.438
Autres actifs courants	6.054	5.936

7. COMPTES SOCIAUX DE HAMON & CIE (INTERNATIONAL) SA

Les comptes sociaux de la société mère Hamon & Cie (International) SA sont présentés ci-dessous de manière synthétique. Le rapport de gestion et les comptes annuels de Hamon & Cie (International) SA ainsi que le rapport du Commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique après leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire du 27 avril 2021, conformément aux articles 3:10,

3:12, 3:13, 3:14 du Code des Sociétés et des Associations entrés en vigueur le 1^{er} mai 2019.

Ces rapports sont disponibles sur demande à l'adresse de la société :

Rue André Dumont 6, 1435 Mont-St-Guibert (depuis le 1^{er} mars 2021).

1. COMPTE DE RÉSULTATS SOCIAUX

en EUR '000'	31/12/2020	31/12/2019
I. Ventes et prestations	24.526	19.118
A. Chiffre d'affaires	12.369	14.429
B. Autres produits d'exploitation	4.543	4.690
B. Produits d'exploitation non récurrent	7.614	-
II. Coût des ventes et prestations (-)	13.938	17.548
A. Approvisionnement	-	-
B. Services et biens divers	8.440	9.570
C. Rémunération	3.542	4.043
D. Amortissements	2.259	2.227
E. Réduction de valeur	(1.620)	1.620
F. Provisions pour risques & charges (dotations +, utilisations et reprises -)	-	-
G. Autres charges d'exploitation	193	88
H. Charges non récurrentes d'exploitation	1.124	-
III. Résultat d'exploitation	10.588	1.570
IV. Produits financiers	71.456	61.119
A. Produits financiers récurrents	12.934	39.119
B. Produits financiers non récurrents	58.522	22.000
V. Charges financières	(100.817)	(86.851)
A. Charges financières récurrentes	(11.815)	(42.417)
B. Charges financières non récurrentes	(89.002)	(44.433)
IX. Résultat avant impôts	(18.773)	(24.162)
A. Impôts	(11)	-
X. Résultat de l'exercice	(18.784)	(24.162)

La société montre un résultat d'exploitation en augmentation par rapport à 2019, à EUR 10,6 millions contre EUR 1,6 million un an plus tôt. Cette amélioration est principalement générée par la variation des produits et des charges d'exploitation non récurrents. Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent à EUR 7,6 million et correspondent au revenu généré par les opérations de consolidation fiscale au sein des entités belges du groupe. En 2019, des réductions de valeur sur créances commerciales intra groupe avaient été comptabilisées pour EUR 1,6 million. Les charges d'exploitation non récurrentes de EUR 1,1 million sont liées à des frais de restructuration.

Les services et biens divers ainsi que les rémunérations diminuent de EUR 1,6 million par rapport à 2019, principalement en raison d'économies réalisées par le Groupe. Cette baisse explique par ailleurs la réduction du chiffre d'affaires.

La société revoit chaque année les valeurs comptables de ses participations. Lorsque ces valeurs sont supérieures à la valeur de marché estimée, elle comptabilise des réductions de valeur sur participations. En raison de l'évolution attendue des résultats de certaines filiales, des réductions de valeur nettes sur participations pour un montant de

EUR 10,8 millions ont été comptabilisées (contre un montant de EUR 4,5 millions en 2019).

De la même manière, la société évalue la capacité des filiales à rembourser les créances financières intra-groupe. Cet exercice a engendré des réductions de valeur ou des abandons définitifs de créances pour un montant total de EUR 62,8 millions (EUR 43 millions en 2019).

Les provisions pour risques et charges, constituées pour faire face aux engagements dans le cadre de l'arrêt des activités au Brésil ainsi que d'autres risques liés à des filiales du Groupe, passent de EUR 18,6 millions en 2019 à EUR 32,3 millions cette année. L'augmentation de ces provisions pour risques et charges de EUR 13,7 millions (réduction de EUR 3,8 millions en 2019) est la conséquence de risques additionnels liés à des filiales du Groupe.

Ces différentes charges, à savoir les réductions de valeur nettes sur participations, les réductions de valeur et les abandons définitifs de créances, ainsi que le mouvement de provisions pour risques et charges, ont été reprises en charges financières non-récurrentes pour un montant de EUR 89 millions (EUR 44,4 millions en 2019).

Outre l'impact des charges financières non-récurrentes, les charges financières reprennent les différences de change, le coût de la dette de la société et des frais de garanties bancaires relatifs aux activités des filiales.

Les produits financiers reprennent essentiellement les dividendes perçus des filiales, les intérêts sur les prêts qui leur ont été consentis ainsi que des différences de change

positives.

Les produits financiers non-récurrents incluent essentiellement des reprises de réductions de valeur sur des positions intra groupe pour un total de EUR 58,5 millions.

La société clôture l'exercice avec un résultat négatif de EUR 18,8 millions (EUR 24,2 millions en 2019).

2. BILAN

en EUR '000'

		31/12/2020	31/12/2019
Actifs immobilisés		47.529	126.575
I. Frais d'établissement		1.476	2.438
II. Immobilisations incorporelles		4.352	4.464
III. Immobilisations corporelles		889	172
IV. Immobilisations financières		40.812	119.501
Actifs circulants			67.465
V. Crédances à plus d'un an		-	-
VII. Crédances à un an au plus		152.736	65.477
VIII. Placements de trésorerie		-	-
IX. Valeurs disponibles		5.912	465
X. Comptes de régularisation d'actif		906	1.367
Total de l'actif		207.083	193.885
Capitaux propres		2.837	21.621
I. Capital		35.171	35.171
II. Prime d'émission		109.995	109.995
IV. Réserves		11.569	11.569
V. Bénéfice reporté		(153.898)	(135.114)
Provisions et impôts différés		33.396	18.639
Dettes		170.849	153.625
VIII. Dettes à plus d'un an		61.000	70.875
IX. Dettes à un an au plus		106.373	79.678
X. Comptes de régularisation de passif		3.476	3.071
Total du passif		207.083	193.885

Les frais d'établissement comprennent principalement des coûts relatifs aux refinancements de l'emprunt obligataire et du crédit syndiqué effectués en 2019 ainsi qu'aux augmentations de capital successives de 2018. Les frais d'établissement ont été réduits de EUR 0,9 million en 2020 suite principalement aux amortissements des couts d'augmentation de capital et des couts d'emprunts.

Les immobilisations incorporelles reprennent principalement les frais de développement et de déploiement de notre ERP.

La variation du poste participations dans le compte des immobilisations financières provient principalement des réductions de valeur.

Les postes de créances à long terme, de créances à court terme et autres dettes à court terme évoluent en fonction de la situation de trésorerie des filiales. Les variations proviennent également des réductions de valeur et des abandons de créances. Sont classées en long terme les créances sur entreprises liées destinées à soutenir durablement ces filiales.

Au passif, les fonds propres s'établissent à EUR 2,8 millions, en diminution de EUR 18,8 millions, résultant du résultat négatif de l'année.

La dette financière à court terme est constituée principalement d'emprunts intra-groupe à court terme ainsi que le crédit syndiqué s'élevant 24,3 millions et le crédit-pont octroyé par la Sogepa pour un montant de 6,0 millions. Au 31 décembre 2020, la dette à long terme comprend l'emprunt obligataire de EUR 33 millions et l'emprunt subordonné de EUR 28 millions.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Hamon & Cie (International) SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société Hamon & Cie (International) SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2020, le compte de résultats consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 28 avril 2020, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Hamon & Cie (International) SA, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 296.401 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par une perte de l'exercice de € 42.666 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité des opérations

L'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation lors de l'établissement des Comptes Consolidés nous paraît, dans les circonstances connues à la date du présent rapport, appropriée et notre opinion n'est pas modifiée concernant ce point. Nous

attirons cependant l'attention sur la Note 3 des Comptes Consolidés "Justification du principe de continuité d'exploitation", qui indique qu'il existe, outre les impacts inhérents à la pandémie Covid-19, diverses incertitudes liées (i) aux perspectives 2021 documentées dans la Roadmap 2025, y inclus les impacts défavorables sur les prises de commande du premier trimestre 2021 (ii) à la grande sensibilité de ses projections de trésorerie et (iii) au succès de la deuxième phase de renforcement des capitaux propres du groupe, notamment via une augmentation de capital par appel public à l'épargne. Des évolutions défavorables d'une ou de l'ensemble de ces incertitudes significatives sont susceptibles de mettre le Groupe dans une situation de trésorerie insuffisante pour faire face à ses engagements.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, ces événements ou situation, conjugués aux autres points exposés dans la Note 3, indiquent qu'il existe une incertitude significative qui jette un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Goodwill et tests de dépréciation

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2020, les Comptes Consolidés comprennent des goodwill pour un montant de € 26 millions. Pour documenter la valeur de ces goodwill, le Groupe revoit la valeur recouvrable de ses Unités Génératrices de Trésorerie ("UGT") chaque année ou plus fréquemment si des indicateurs de dépréciations sont présents. Le test de dépréciation implique la comparaison de la valeur d'utilité estimée de l'UGT à sa valeur recouvrable. Des informations complémentaires sont reprises à la Note 20 des Comptes Consolidés. L'évaluation par le Groupe de la dépréciation du goodwill est un jugement qui requiert des estimations concernant les projections de flux de trésorerie futurs associés aux UGT, le coût moyen pondéré du capital

("CMPC ») et le taux de croissance des revenus et des coûts pour déterminer la valeur d'utilité des UGT.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Tester l'exactitude du modèle de dépréciation pour évaluer si les processus sont correctement appliqués aux données reprises dans le modèle.
- ▶ Challenger chacune des hypothèses clés utilisées dans le test annuel de dépréciation. Ces hypothèses clés concernent le CMPC, les taux de croissance et les flux de trésorerie futurs ; et spécifiquement les impacts COVID-19 sur les projections de flux de trésorerie.
- ▶ Impliquer nos spécialistes internes en matière de modèles de prévisions pour comparer ces hypothèses à d'autres données et pour évaluer la méthodologie utilisée et les données de base.
- ▶ Evaluer la fiabilité des prévisions du Groupe par comparaison à des données historiques ainsi que par l'analyse de sensibilité des prévisions.
- ▶ Evaluer le caractère approprié et complet des informations reprises à la Note 20 des Comptes Consolidés conformément à l'IAS 36.

Reconnaissance des revenus

Description du point clé de l'audit

Le Groupe applique la méthode de l'avancement pour déterminer la reconnaissance de ses revenus sur les contrats à long terme. Pour ces contrats, la direction doit estimer les coûts nécessaires à l'achèvement du contrat, lesquels sont utilisés pour mesurer l'avancement et la reconnaissance des revenus comme décrit dans les Notes 3.13 et 4.2. Des pertes à terminaison sont comptabilisées au passif du bilan lorsque la production réalisée, augmentée des coûts restants à encourir pour achever le contrat, est supérieure au montant total de chiffre d'affaire du contrat. Des jugements significatifs sont nécessaires pour estimer les coûts totaux des contrats et l'avancement. Dans le cadre de ses estimations et afin de déterminer l'avancement des contrats, la direction s'est appuyée sur l'expertise des gestionnaires de projets et aussi sur l'expérience de projets clôturés et les pratiques du secteur. Nous estimons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit compte tenu des jugements significatifs de la

direction pour estimer l'avancement et les coûts totaux des contrats.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Obtenir une compréhension du processus de reconnaissance des revenus.
- Revoir les composantes significatives des coûts et revenus totaux par contrat pour un échantillon significatif de projets et challenger le caractère complet et l'exactitude des coûts totaux estimés par la direction en comparant les coûts totaux pour un échantillon significatif de projets en cours avec des projets similaires clôturés.
- Pour les projets sélectionnés, investiguer avec les gestionnaires de projets les évolutions et réaliser des analyses de risques quantitatives et qualitatives.
- Evaluer les estimations par la direction des coûts totaux par projet en comparant les coûts totaux initiaux et à date.
- Tracer les coûts actuels significatifs pour les contrats sélectionnés aux documents justificatifs afin de s'assurer que les coûts sont attribuables aux contrats testés.
- Vérifier l'exactitude mathématique du calcul de l'avancement.
- Obtenir les contrats signés pour documenter la valeur totale des contrats de notre échantillon, identifier les changements significatifs demandés par les clients et évaluer l'impact sur les contrats.
- Réaliser des procédures de revue analytique par comparaison des résultats par contrat avec l'année précédente.
- Evaluer le caractère complet et approprié des informations fournies dans les annexes aux Comptes Consolidés en concordance avec la norme IFRS 15.

Evaluation et présentation des dettes financières

Description du point clé de l'audit

Les dettes financières du Groupe au 31 décembre 2020 s'élèvent à € 130,5 millions et comprennent principalement la convention de crédit syndiqué (47,5 millions) et l'emprunt obligataire (€ 28,7 millions). En application des principes de l'IFRS 9, la convention de crédit syndiqué et l'emprunt obligataire sont évalués conformément aux

principes de l'IFRS9, tels que décrits dans les Notes 3.8 et 32.

Au 30 juin 2020 et au 31 décembre, le Groupe ne respectait pas ses covenants financiers entraînant la reclassification en passifs courants d'une partie du crédit syndiqué et un amortissement exceptionnel suite à l'application de la méthode du coût amorti conformément à IFRS 9.

Nous estimons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit compte tenu des montants significatifs empruntés et des jugements significatifs de la direction pour leur évaluation.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Obtenir et revoir les contrats en particulier sur les conséquences du non-respect des covenants financiers.
- Impliquer nos spécialistes internes en matière d'instruments financiers pour s'assurer de la conformité (i) de la présentation des dettes financières dans le bilan conformément à IAS 1 ainsi que (ii) de leur évaluation initiale à la juste valeur et leur évaluation subséquente selon la méthode du coût amorti, conformément à IFRS 9.
- Vérifier l'exactitude mathématique de la méthode du coût amorti et de la correcte classification dans le compte de résultats consolidé et dans l'état consolidé du résultat global.
- Evaluer le caractère approprié et complet des informations reprises à la Note 32 des Comptes Consolidés.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrivées ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le

risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entièvre responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes

conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion repris aux pages 1 à 31 du Rapport Annuel 2020 et les autres informations contenues dans le Rapport Annuel 2020 sur la déclaration de gouvernance, comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:6, § 4 du Code des sociétés et associations est reprise dans le Rapport Annuel 2020 du Groupe Hamon à la section « Une entreprise responsable ». Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe s'est basé sur le cadre de référence reconnu *Global Reporting Initiative* mais ne répond pas à l'ensemble des exigences de ce référentiel, notamment en matière d'indicateurs de performance.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 18 juin 2021

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Marie Kaisin*
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

21MK0191

GLOSSAIRE

• AQS •

Air Quality Systems ou traitement des fumées.

• CARNET DE COMMANDES •

Désigne à une date donnée la valeur résiduelle des contrats ouverts de Hamon, laquelle est le résultat de la différence entre la valeur totale des contrats clients et le chiffre d'affaires déjà reconnu en résultat pour ces mêmes contrats.

• DeNOx •

Élimination des oxydes d'azote, NOx en abrégé, des effluents gazeux.

• DeSOx •

Élimination des oxydes de soufre, SOx en abrégé, des effluents gazeux.

• EBIT •

Résultat avant intérêts et taxes.

• EMEA (EUROPE, MIDDLE EAST & AFRICA) •

Europe, Moyen Orient et Afrique.

• EPC (ENGINEERING, PROCUREMENT & CONSTRUCTION) •

Société d'ingénierie.

• ESP •

Abréviation d'ElectroStatic Precipitator, électro-filtre permettant d'éliminer les particules des effluents gazeux.

• FCCU (FLUID CATALYTIC CRACKER UNIT) •

Le craquage catalytique fluide consiste à transformer principalement le gazole sous vide à partir de l'unité de distillation de brut en essence de base et en pétrole brut. Il permet de casser les hydrocarbures plus lourds et plus complexes en de plus légers.

• FRP •

Plastique renforcé par des fibres (Fibre-Reinforced Plastic). Utilisé entre autres pour des conduits permettant l'évacuation des gaz dans les cheminées.

• GARANTIES BANCAIRES •

Garanties accordées par les banques, pour un montant et une période donnés, lors de la vente et de l'exécution de contrats. Principales catégories : garanties de restitution d'acompte, garanties de bonne exécution ou de bonne fin et garanties de performance.

• GROUPE OU GROUPE HAMON •

Appellation désignant Hamon et ses filiales au sens de l'article 6, 2^e du Code des sociétés.

• HAMON •

La société anonyme de droit belge Hamon & Cie (International) SA, ayant son siège social à Axisparc, rue Emile Francqui 2, 1435 Mont-St-Guibert, Belgique. La marque

et le logo Hamon (tel qu'il apparaît en couverture de ce rapport) sont protégés dans la plupart des pays dans lesquels Hamon est implantée.

• HRSG (HEAT RECOVERY STEAM GENERATOR) •

Chaudière de récupération pour la génération de vapeur, utilisée dans les centrales électriques à cycle combiné gaz-vapeur.

• IDDC (INDIRECT DRY COOLING) •

Système de refroidissement sec indirect, avec refroidissement de l'eau de refroidissement sans contact avec l'air, et donc sans consommation d'eau.

• PRISES DE COMMANDES •

Désigne les nouveaux projets pour lesquels un contrat ou une lettre d'attribution de commande (« letter of award ») a été signé entre une entité du Groupe et un client durant une période déterminée.

• REBITDA •

EBIT avant amortissements et éléments non-récurrents.

• RÉFRIGÉRANT •

Système de refroidissement humide, sec ou hybride.

• SNCR (SELECTIVE NON CATALYTIC REDUCTION) •

Procédé d'élimination des oxydes d'azote (NOx) par injection de réactifs et travaillant sans catalyseur (par opposition aux procédés de traitement deNOx fonctionnant avec catalyseurs, ou SCR).

• SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT DANS LE CADRE DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ •

Dans une centrale électrique traditionnelle, de l'eau est chauffée et transformée en vapeur à haute pression. Celle-ci fait tourner une turbine à vapeur qui entraîne un alternateur générant de l'électricité. À la sortie de la turbine, la vapeur est refroidie dans un condenseur à surface grâce au contact indirect entre la vapeur et de l'eau froide du circuit de refroidissement. Celle-ci est à son tour envoyée dans un système de refroidissement, d'où elle est réinjectée dans le circuit de refroidissement de départ.

• SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT HUMIDE •

Système qui refroidit de l'eau à environ 30-40°C jusqu'à 20-30°C. Le refroidissement a lieu par contact direct entre l'eau et l'air sur une surface de ruissellement, avec évaporation d'une partie de l'eau.

• SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT SEC OU AÉROCONDENSEUR •

Utilisé en production d'électricité, ce système condense directement la vapeur d'eau à sa sortie de la turbine à vapeur, dans un faisceau de tubes à ailettes refroidis par air.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

• HAMON & CIE (INTERNATIONAL) S.A. •

Axisparc,
Rue André Dumont, 6
B-1435 Mont-Saint-Guibert
Belgique

Téléphone : + 32 10.39.04.00
Fax : + 32 10.39.04.01
Courriel : corporate@hamon.com
Site web : www.hamon.com

TVA : BE 402.960.467
N° d'entreprise 0402.960.467

• RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ET COMMUNICATION FINANCIÈRE •

Quentin Biart, Directeur financier du Groupe
Téléphone : + 32 10.390.400
Courriel : quentin.biart@hamon.com

• DES COMMENTAIRES SUR CE RAPPORT ANNUEL ? •

Veuillez les envoyer à Michèle Vrebos
Courriel : michele.vrebos@hamon.com

• ÉDITEURS RESPONSABLES •

Quentin Biart quentin.biart@hamon.com
Fabrice Orban fabrice.orban@hamon.com

• DESIGN & PRODUCTION •

www.chriscom.eu

This annual report is also available in English.

